

JACQUES CHAMPAUD

ATLAS DES STRUCTURES  
AGRAIRES AU SUD DU  
SAHARA • 9

MOM  
Terroir bassa  
(Cameroun)

collection publiée sous le patronage  
de la Maison des Sciences de l'Homme





M O M

Terroir bassa  
(Cameroun)

MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME

ATLAS DES STRUCTURES AGRAIRES  
AU SUD DU SAHARA

collection publiée avec le concours  
de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer  
et de l'École Pratique des Hautes Études (VI<sup>e</sup> section)

9

PARIS

MOUTON & CO

LA HAYE

MCMLXXIII

JACQUES CHAMPAUD

# M O M

Terroir bassa  
(Cameroun)

O.R.S.T.O.M.

PARIS

1973



## AVANT-PROPOS

Parmi les études consacrées au Cameroun du sud, peu jusqu'ici ont concerné le Pays bassa. La zone cacaoyère du Centre-Sud qui correspond en gros aux régions habitées par le groupe « Pahouin » a retenu beaucoup plus l'attention des chercheurs, comme aussi celle des administrateurs soucieux d'y développer la grande culture d'exportation. Il y avait là une lacune de la recherche qu'il était utile d'essayer de combler.

Le choix de l'arrondissement de Makak a été motivé principalement par sa proximité de Yaoundé (fig. 1 et 2). A l'intérieur même de l'arrondissement, il nous est apparu préférable de choisir un village situé au bord de la piste Otélé-Makak, puisque environ un tiers de la population de cette circonscription habite le long de cet axe. Enfin, à une époque où le Cameroun construit plusieurs chemins de fer<sup>1</sup>, il était intéressant d'examiner les conséquences de la présence d'une gare sur la vie économique d'un village.

L'enquête sur le terrain s'est déroulée de juillet 1963 à février 1964. Elle a consisté en un relevé cadastral complet du terroir villageois : voie ferrée, piste principale, sentiers, maisons, plantations de cacaoyers, champs vivriers des deux saisons de cultures, limites entre Mom et les villages voisins. Nous avons en outre noté la généalogie des grandes familles, inscrit le régime foncier de chaque parcelle cultivée, et étudié brièvement l'organisation sociale du village, dans la mesure où elle apportait des éléments d'explication à la structure agraire actuelle.

Les levés topographiques ont été effectués à la boussole et au double décimètre, puis dessinés sur planchette Chaix à l'échelle de 1/2 000, par les aides techniques de l'I.R.C.A.M.-O.R.S.T.O.M.<sup>2</sup> aidés de manœuvres recrutés sur place. Qu'ils soient remerciés pour leur ardeur au travail et leur conscience professionnelle. Que soient remerciés également tous les habitants de Mom qui nous ont si aimablement accueilli et ont répondu avec bonne humeur à nos questions, et tout particulièrement M. LIBOM Élie, chef de village.

Enfin nous devons une reconnaissance particulière à M. le professeur P. PÉLISSIER, qui a bien voulu lire et critiquer les premières épreuves de ce travail.

---

1. Mbang-Kumba, et Yaoundé-Belabo, premier tronçon du transcamerounais.

2. MM. A. Miya, H. Elingui, N. Mébenga, L. Zeh, L. Onguéné, M. Séati, T. Bounaka et E. Libom ont, à tour de rôle, travaillé dans ce village.

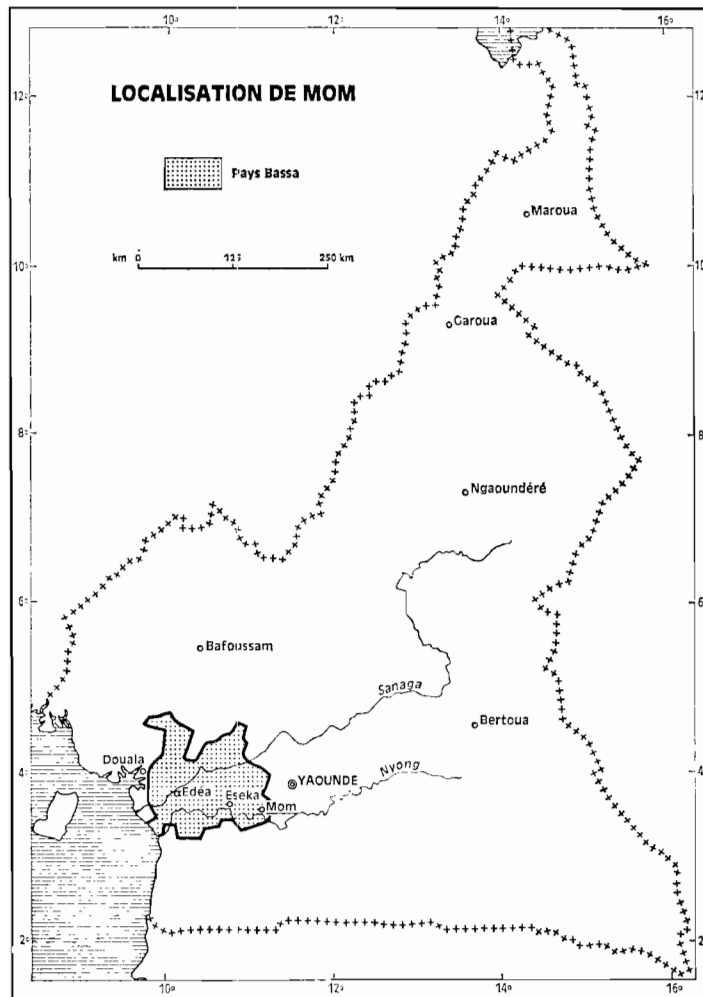
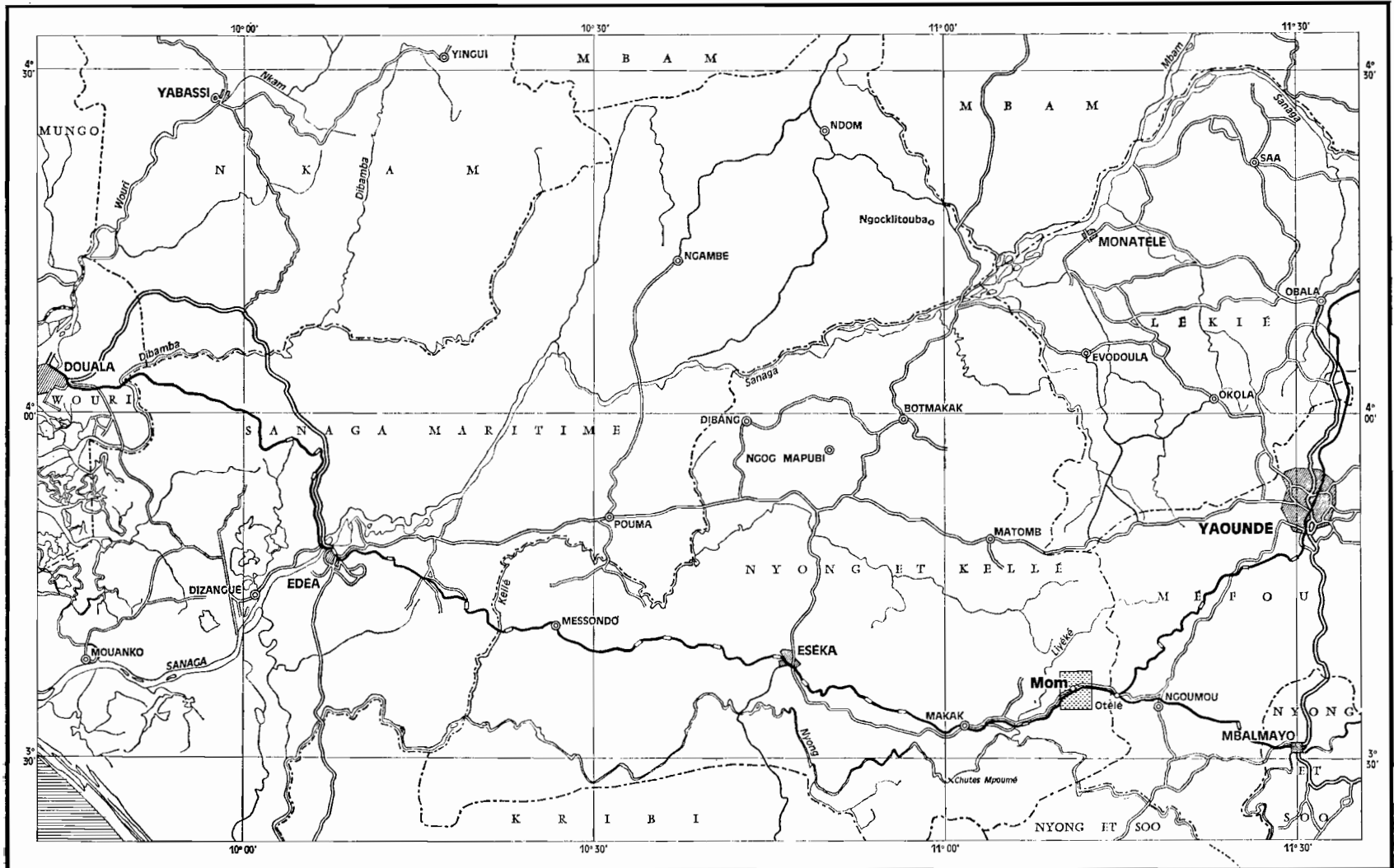


FIG. 1.



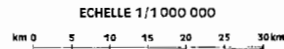
# CARTE DE SITUATION DE MOM



© O.R.S.T.O.M. 1972

SERVICE CARTOGRAPHIQUE DE L'O.R.S.T.O.M. 1972

- Préfecture .....
- Sous-Préfecture ou District .....
- Village .....



- Nom de Département.....MÉFOU
- Limite de Département.....
- Voie ferrée.....

FIG. 2.



# INTRODUCTION

## LE CONTEXTE RÉGIONAL

Mom est situé à l'extrémité occidentale du plateau méridional camerounais. Ce vaste ensemble, dont l'altitude moyenne est de 600 à 700 m, est soudé au pied de l'Adamaoua et se prolonge bien au-delà des frontières camerounaises, au Congo et au Gabon. A l'ouest, il se termine brusquement au-dessus de la plaine littorale : en quelques kilomètres, l'altitude descend à moins de 300 m, par plusieurs vastes marches d'escalier.

La topographie du plateau est peu variée : c'est une pénéplaine usée, dont la monotonie est rompue seulement par les vallées que les rivières y ont dessinées, atteignant à peu près partout leur profil d'équilibre (vallées larges à fond plat et souvent marécageux) et par les inselbergs qui, au nord-ouest de Yaoundé notamment, atteignent le millier de mètres. Ces inselbergs sont les témoins de la surface appelée post-gondwanienne par D. MARTIN et P. SÉGALEN<sup>1</sup>, alors que le plateau lui-même a été façonné au cours de l'éocène.

Cette topographie uniforme recouvre une assez grande variété de roches : le complexe de base, composé surtout de gneiss, s'étend au nord du Nyong alors que les roches éruptives anciennes (granites vers l'est, relayés en direction de l'océan par des gneiss et des migmatites), dominent au sud. Ces deux ensembles sont séparés, à la hauteur de Mbalmayo, par des schistes qui affleurent sur 10 à 30 km. Le contact entre schistes et granites, au sud, est marqué par une large bande de mylonites, témoin des importantes fractures qui ont cassé le socle dans cette zone. Mais cette structure géologique est de peu d'intérêt pour le relief : tous ces terrains sont en effet très anciens (antérieurs au Cambrien) et ont été largement pénéplanés. Seuls les accidents tectoniques (notamment les grandes failles de direction NW-SE, coupées de fractures secondaires N-S) ont cassé le socle et dessiné ainsi des compartiments qui marquent encore le paysage.

Autre élément d'uniformité physique : le climat. Tout le plateau, qui s'étend du 6<sup>e</sup> degré N. aux abords de l'équateur est en effet soumis au climat équatorial à quatre saisons : deux saisons relativement sèches et deux pluvieuses. Le total des pluies annuelles diminue légèrement à mesure que l'on s'éloigne de la côte, mais l'ensemble du plateau reçoit cependant entre 1 500 et 1 750 mm d'eau par an.

Ce ne sont là cependant que des caractères secondaires en regard du principal élément physique qui est la végétation. C'est elle qui constitue en quelque sorte la physionomie commune de toute cette zone. La distance de la côte et l'altitude n'introduisent que des nuances à l'intérieur du vaste domaine de la forêt équatoriale. Les botanistes y reconnaissent deux formations principales :

— la forêt sempervirente qui s'étend de la côte jusqu'à quelques kilomètres au-delà de Sangmélima. Caractéristique des zones à humidité constante, elle comprend des essences très

---

1. D. MARTIN et P. SÉGALEN : Carte pédologique du Cameroun oriental au 1/1 000 000. O.R.S.T.O.M., 1966.

nombreuses à proximité de la mer, cependant que les légumineuses tendent à constituer le faciès dominant à mesure que l'on s'en éloigne ;

— la forêt semi-décidue domine sur le plateau ; caractérisée par l'existence d'arbres qui perdent leurs feuilles au cours de la saison sèche, elle est de type « congolais » au sud (marquée notamment par l'abondance des Sapotacées) cédant la place plus au nord à des formations où dominant *Celtis* et *Sterculiacées*.

Ces deux domaines cependant ne sont pas nettement séparés et la transition s'opère par une large zone de recouvrement, qui atteint près de 200 km à la hauteur de Sangmélina-Ebolowa.

Les sols sont ferrallitiques sur tout le sud du Cameroun : les sols rouges sur roches acides s'étendent de Foumban à la frontière de la République Centrafricaine, les sols jaunes sur sédiments ou sur roches acides dominant au sud d'Ebolowa et à l'ouest du méridien d'Eséka. Là aussi une large zone où ces deux types sont imbriqués s'étend à l'ouest du plateau, et vers Sangmélina et Djoum.

Sur ce fonds d'une assez grande monotonie, les données humaines sont, elles, beaucoup plus tranchées. Certes tout le sud du Cameroun est habité par des Bantou, mais cette appellation recouvre en fait un assez grand nombre de peuples. De l'est à l'ouest, Maka, Yébékolo, Ewondo, Eton, Boulou, Bassa, Douala se différencient aussi bien par la langue que par les techniques de production et d'organisation de l'espace. De même les noyaux de fort peuplement au nord-ouest de Yaoundé ou dans les environs d'Ebolowa s'opposent aux immensités vides du sud-est ou du sud-ouest. Cette distribution des hommes n'a pas de rapport direct avec les conditions physiques : Boulou et Bassa par exemple occupent aussi bien le plateau que la plaine littorale, et la juxtaposition des différents groupes ethniques n'est que le résultat d'une longue suite de migrations de grande ampleur que les colonisateurs européens ont en quelque sorte figées en leur état lors de leur arrivée au Cameroun.

La partie occidentale du plateau se distingue des zones situées plus à l'est par les caractères de sa géographie humaine. Le paysage habituel du sud est marqué par une concentration linéaire de l'habitat le long des routes et des pistes. Les longues files de maisons, propres en général, au milieu de « concessions » soigneusement désherbées, sont bordées de plantations de cacaoyers et la forêt n'apparaît qu'au second plan. A l'ouest du plateau au contraire les alignements d'habitations sont moins fréquents; souvent les maisons sont isolées, ou groupées par trois ou quatre en petits hameaux, beaucoup sont même franchement à l'écart de la route. Les plantations de cacao se font moins nombreuses et la forêt est plus proche.

Cette différence dans l'habitat traduit une différence ethnique : celle qui sépare les Bété, et plus spécialement les Eton et les Ewondo, des Bassa. Elle manifeste aussi une chute brutale de l'intensité du peuplement ; en prenant des circonscriptions voisines, on observe les densités suivantes :

— arrondissements de Monatéfé et d'Evodoula (Eton) :	52 et 55 h/km <sup>2</sup>
— arrondissement de Botmakak (Bassa)	: 14
— arrondissement d'Okola (Eton)	: 31
— district de Matomb (Bassa)	: 12
— district d'Akono (Ewondo)	: 34
— arrondissement de Makak (Bassa)	: 12.

## I. — UN TERROIR FORESTIER

Par rapport au reste du plateau, le village de Mom et ses environs ne présentent guère de traits bien originaux. La proximité du niveau de base, cependant, introduit quelques nuances dans les principaux traits physiques. Le relief, notamment, est plus net. La chute Mpoumé, qui, au sud de Makak, correspond au premier gradin de la descente du Nyong vers la plaine côtière n'est, à vol d'oiseau, qu'à 24 km de Mom, et les deux cours d'eau qui drainent le terroir villageois ont découpé de nombreux compartiments. Yamakouba, au nord, coule dans une vallée aux versants bien marqués, à une vingtaine de mètres au-dessous de l'altitude moyenne du plateau (660 à 680 m à l'est du village, 650 à 660 à l'ouest) ; au sud, Lepdikos parcourt une vallée large, au drainage incertain, inondée en saison des pluies et marécageuse le reste du temps. L'une et l'autre se jettent dans la Liyéké, qui rejoint le Nyong à environ 13 km de Mom. Au nord-est du village une colline culmine à 737 m ; à l'ouest, sur la route de Makak, une côte abrupte marque un escarpement de faille, ce sont là les accidents les plus notables du paysage<sup>1</sup>.

La végétation est représentée, comme sur le reste du plateau, par une forêt dense secondaire, peuplée d'arbres généralement de grande taille, appartenant à de très nombreuses espèces. Seules se distinguent sur les photographies aériennes des « coulées » de teinte plus claire et de constitution homogène : elles correspondent aux peuplements denses de palmiers raphia (*Raphia vinifera*) qui occupent les bas-fonds. Ailleurs, la forêt est parfois trouée de clairières plus ou moins vastes, comprenant des broussailles et des taillis et jamais totalement dépourvues d'arbres importants. Parmi les arbres dignes d'attention, citons le parasolier (*Musanga cecropioides*) caractéristique des zones à défrichements répétés, et le palmier à huile (*Elaeis guineensis*), arbre utile par excellence, dont la présence est liée, également, aux défrichements. Bien d'autres essences sont connues des paysans et utilisées, mais ceux-ci s'intéressent plus, pour la culture, à l'ancienneté du couvert végétal qu'à la présence de telle ou telle espèce.

L'aspect forestier du terroir, en dépit des cultures pratiquées, tient à ce que la forêt se reconstitue très rapidement grâce au climat équatorial très humide de cette zone. La station de Makak, à 18 km à vol d'oiseau de Mom, reçoit en moyenne 1 848 mm d'eau par an, répartis en quatre saisons. La petite saison des pluies dure de la mi-mars à la mi-juin, la petite saison sèche de la mi-juin à la mi-août, la grande saison des pluies de la mi-août à la fin de novembre et la grande saison sèche de la fin de novembre à la mi-mars. En fait, seuls les mois de décembre et de janvier, qui reçoivent chacun moins de 40 mm, peuvent être qualifiés de secs ; juillet et août marquent davantage une diminution du rythme et de l'ampleur des pluies qu'une véritable saison sèche, d'autant plus que l'hygrométrie demeure toujours élevée.

Les variations d'une année à l'autre sont peu importantes : on a relevé 1 426 mm pour l'année la plus sèche (1953) et 2 276 mm pour la plus humide (1960). Les températures également varient peu au cours de l'année. La moyenne annuelle est de 24 °C avec un minimum moyen mensuel de 19 °C en octobre, au plus fort de la saison des pluies et un maximum de 30 °C en avril.

---

4. Cf. carte h.-t. n° 1 : éléments permanents du paysage.

Pluviométrie à Makak	Total moyen (1946-1965)	Nombre de jours de pluie (1951-1965)
Janvier	30 mm	2,8
Février	63	5,7
Mars	190	13,1
Avril	217	14,6
Mai	236	16,9
Juin	139	10,9
Juillet	58	9,9
Août	96	15,5
Septembre	246	22,4
Octobre	370	24,1
Novembre	168	15,3
Décembre	32	4,4
TOTAL	1 845	155,6

Ce sont là au total des conditions très favorables à la végétation, permettant en théorie la culture de la plupart des plantes de la zone chaude et pluvieuse.

Résultant du climat et de la végétation, plus que du substrat géologique, les sols, de leur côté, ne constituent pas un facteur défavorable à l'agriculture. Ils appartiennent à la zone de transition entre sols rouges et sols jaunes. D'après les analyses de quelques échantillons prélevés sur le terroir du village<sup>1</sup>, ils présentent les horizons suivants :

- un horizon humifère, épais de quelques centimètres, gris-brun, sablo-argileux ;
- un horizon de transition déjà argilo-sableux, épais d'une dizaine de centimètres ;
- un horizon homogène argileux ou argilo-sableux, d'épaisseur variable ;
- un horizon concrétionné qui débute fréquemment à moins d'un mètre de profondeur.

L'horizon humifère est assez bien pourvu en bases (4 à 7 milliéquivalents pour 100 g de sol). Le pH dépasse rarement 5 et le taux de saturation varie entre 30 et 50 %. En fonction de la teneur en argile de cet horizon, les paysans distinguent deux grands types de sols : *nguenguenda*, à dominante argileuse, et *lisségué*, à dominante sableuse. Les premiers se rencontrent surtout sur les terrains en pente, les seconds sur des zones planes. Le tableau ci-dessous indique, pour cinq échantillons, la proportion respective d'argile, de sable et de limon dans l'horizon 0 à 20 cm.

Nom du sol	Argile	Sable	Limon
nguenguenda	53,3 %	41,8 %	6,4 %
nguenguenda	49,6 %	38,8 %	6,9 %
lisségué	24,5 %	69,0 %	5,0 %
lisségué	37,8 %	54,3 %	5,4 %
lisségué	28,7 %	60,6 %	7,1 %

Outre ces deux grands types, les plus répandus, on distingue aussi, sous les noms de *djanga si* et *koyop si*, les sols de bas-fonds plus ou moins marécageux.

Ces sols sont considérés par les pédologues comme « moyennement fertiles », au même titre que la majorité des sols du Cameroun forestier.

1. Nous remercions M. F.-X. HUMBEL, pédologue de l'O.R.S.T.O.M., d'avoir bien voulu examiner et commenter les résultats de ces analyses.

## 1. — UN VILLAGE BASSA

Le village de Mom, avec ses 668 habitants, est l'un des plus peuplés de l'arrondissement de Makak. La plus grande partie des maisons est installée au bord de la piste principale, qui longe la voie ferrée et emprunte l'interfluve séparant Yamakouba de Lepdikos. Son centre, bien marqué, est formé de trois noyaux contigus d'activités différenciées : le premier autour de l'école et de l'église presbytérienne, le second aux environs immédiats du marché, et le troisième plus à l'ouest, dans les parages de la gare et de l'école catholique. Ainsi sur quelques 600 m s'étire, parfois sur plusieurs rangées, un habitat relativement serré qui regroupe la plupart des boutiques du village : bar-dépôt de pharmacie, quatre échoppes vendant des marchandises diverses (pétrole, savon, sel, conserves...) et deux étals de poisson sec et fumé. La gare, le marché, les écoles, l'église constituent chacun un pôle d'attraction spécifique de la vie moderne, attirant ainsi une population plus nombreuse. La conjonction de ces divers éléments explique fort bien, à la différence des autres villages bassa, la présence d'un noyau de plus forte concentration humaine dans l'agglomération de Mom.

Un peu plus à l'ouest, en direction de Makak, une vingtaine de maisons bordent la piste, alignées sur un seul côté. Dans la direction opposée, vers Otélé, les habitations s'étalent en ordre très lâche. D'autres encore sont situées le long des principaux sentiers qui relient Mom à Songtap, au nord, ou à Bakoukoué, au sud. Enfin près d'une dizaine de familles sont implantées à l'écart des autres, au milieu de leurs champs.

C'est ce dernier type qui représente l'habitat traditionnel. Le croquis de répartition de l'habitat en 1951-52 (cf. carte h.-t. n° 3), d'après les photographies aériennes, marque une prédominance de maisons isolées ou groupées par deux ou trois, avec simplement, à l'époque, l'amorce d'un noyau plus dense autour de la mission protestante. Le regroupement lâche en hameaux linéaires représente une étape vers une concentration plus importante ; déjà esquissé en plusieurs points du village lors de la prise de vues, il s'est, depuis, beaucoup plus répandu.

La quasi-totalité des habitants de Mom (651 sur 668) sont des Bassa. Parmi les 17 « étrangers », on ne compte que quatre hommes adultes : un commerçant bamiléké, deux apprentis maçons, boulou et éton, et un vieux cultivateur boulou (ancien esclave capturé dans sa jeunesse alors qu'il allait chercher du sel à Eséka, et qui est resté au village après la mort de son maître). Les autres sont des épouses d'hommes de Mom.

La majorité des habitants, 379 personnes, appartiennent au même clan<sup>1</sup>, celui des Ndogsul. Parmi les autres Bassa, on compte 141 femmes (les hommes doivent prendre épouse dans un clan différent du leur, le principe d'exogamie s'étendant aussi aux clans de la mère et des grands-parents), 106 enfants nés pour la plupart de femmes qui sont revenues au village soit après un veuvage, soit parce qu'elles se sont séparées de leurs maris, et 25 hommes adultes seulement. Ces derniers sont soit des salariés, soit, dans quelques cas, les maris de femmes Ndogsul venus vivre dans le clan de leurs épouses.

En permanence 649 personnes habitent le village, et 19 jeunes (14 garçons et 5 filles) de 10 à 20 ans sont élèves en ville, à Douala surtout, et reviennent à Mom pour les vacances. C'est dans l'ensemble une population jeune, puisque 55 % ont moins de 20 ans. Les adultes actifs (20 à 60 ans) représentent 38 % de l'effectif, et les plus de 60 ans, 7 %.

C'est aussi une population à forte prédominance féminine : 361 femmes pour 288 hommes ; prédominance plus marquée encore si l'on compare les tranches d'âges de 20 à 50 ans : 122 femmes pour 80 hommes (soit un sex-ratio de 66 hommes pour 100 femmes) (fig. 3). Sur ces 122 femmes

1. Nous entendons ici par « clan » l'ensemble des personnes descendant d'un même ancêtre, réel mais lointain, auquel elles se rattachent par une filiation parfois incertaine.

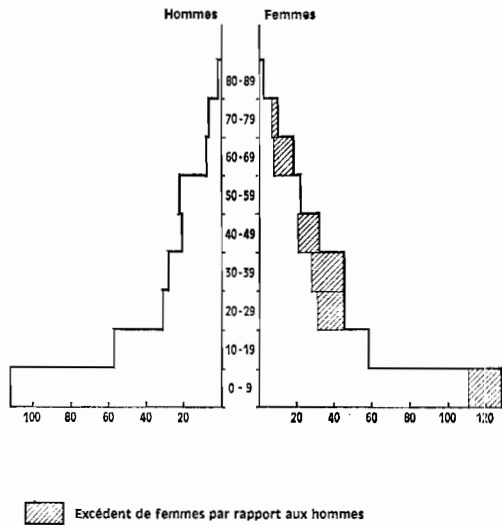


FIG. 3. — Pyramide des âges.

45 sont planteurs de cacao, parmi lesquels on trouve 5 femmes ;  
 40, dont 19 femmes, sont cultivateurs, c'est-à-dire pratiquent l'agriculture sans avoir de cacaoyères ;  
 7 sont commerçants : 4 hommes et 3 femmes ;  
 7 sont artisans : 4 menuisiers, 1 tailleur, 1 maçon, 1 éleveur de poules ;  
 13 sont salariés au village (dont 3 ont en outre une plantation de cacao). Ce sont les moniteurs et instituteurs des deux écoles, deux catéchistes, le pasteur de l'Église presbytérienne et le chef de gare ;  
 13 autres sont salariés, fonctionnaires pour la plupart, et vivent généralement hors de Mom où ils laissent une partie de leur famille.

Autant que la disposition de l'habitat et l'existence d'un centre plus compact, cette répartition professionnelle souligne le caractère original d'un village qui n'est pas uniquement agricole.

## 2. — LES LIGNAGES ET L'HISTOIRE DU PEUPEMENT

Les Bassa de Mom qui appartiennent au clan Ndogsul sont répartis en onze lignages (fig. 4), d'inégale importance, que l'on appelle *log*. Le *log* est l'équivalent du *ndabot* des Bédi voisins, et constitue encore à l'heure actuelle la structure sociale la plus vivace. Certes le *mbombock* qui autrefois répartissait la terre, réglait les différends entre membres de la famille et dirigeait le cas échéant les expéditions guerrières, n'existe plus. Mais c'est toujours à l'intérieur du *log* que se traitent les principales affaires de la vie quotidienne, les mariages et les problèmes de terrain notamment. La solidarité lignagère s'étend d'ailleurs bien au-delà du village administratif : les *log* Bikun de Mom, par exemple, se sentent plus étroitement « frères » des *log* Bikun de Bakoukoué que des autres habitants du village.

L'importance respective de chaque lignage est donnée par le tableau de la page 18.

On a compté dans les personnes rattachées au lignage les épouses et les proches parents (mère, sœur, petit frère, neveu) qui les accompagnent, ainsi que les veuves demeurées dans le lignage de leur mari après le décès de celui-ci. Les cinq familles de *log* Ndjoi, par exemple, sont toutes dirigées par des veuves originaires d'autres clans qui se sont réfugiées à Mom, pensant y trouver de meilleures conditions d'existence.

Les *log* Bikun appelés aussi *log* Ngoué sont beaucoup plus nombreux à Bakoukoué, village

adultes, 74 sont mariées (mais dans 10 ménages le mari vit hors du village), 19 célibataires, 3 divorcées, et 26, c'est-à-dire une proportion très élevée pour cette tranche d'âge, sont veuves. La moitié de ces veuvages datent des troubles survenus dans les années 1956-1958 ; les maris ont été tués alors, soit par les « maquisards », soit par l'armée.

Soixante-trois ménages sont monogames, alors qu'il n'y a que 10 polygames ; polygamie de faible dimension d'ailleurs, puisque huit hommes ont chacun deux femmes (un en a trois et un autre quatre). Il est significatif de noter que six d'entre eux sont commerçants ou salariés.

En fonction de leur activité professionnelle, les chefs de famille se répartissent ainsi :



- ▲ Chef de famille : homme (vivant)
- Chef de famille : femme (vivante)
- △ Chef de famille : homme (décédé)
- Chef de famille : femme (décédée)

- △ Bassemlag, fils de Tendjee
- △ Ngobot
- △ Nang
- △ Kok
- △ Sulkok père des Ndogsul
- △ Bahebel

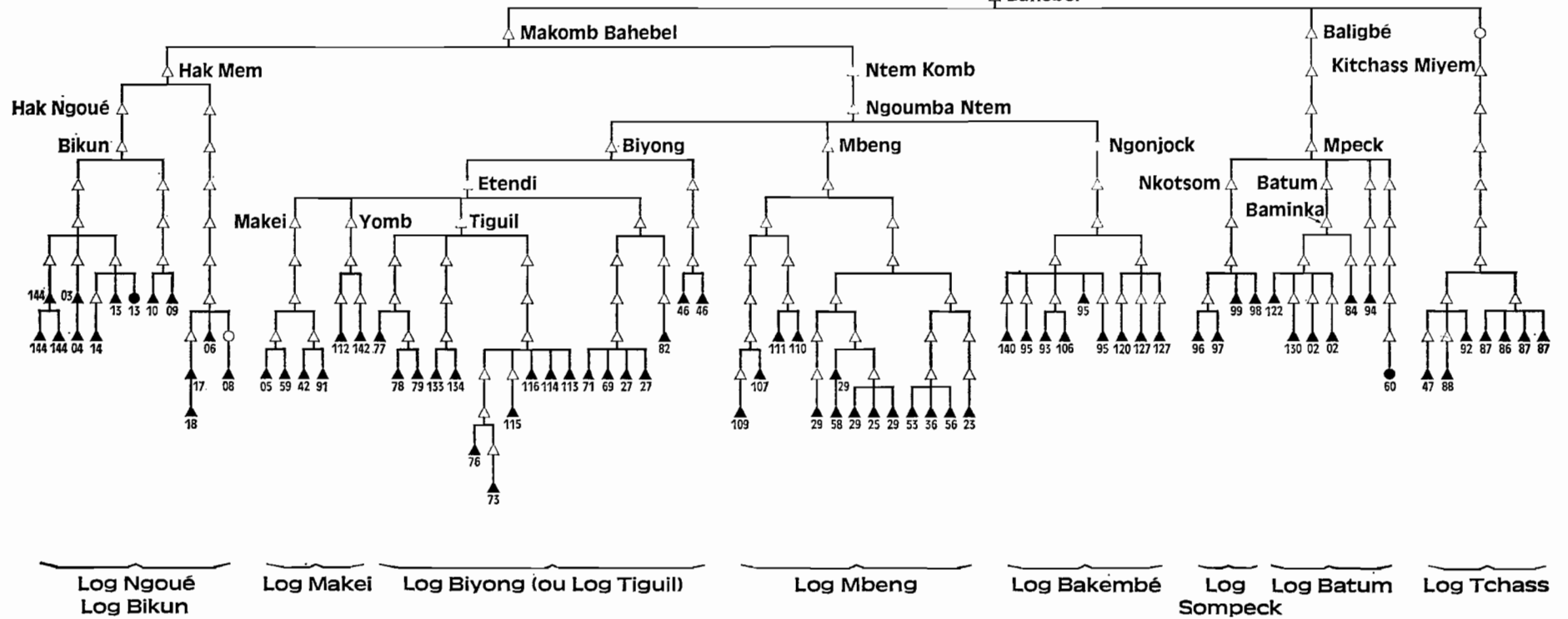


FIG. 4. — Généalogie des Ndogsul de Mom.

Lignages ou <i>log</i>	Nombre de familles	Nombre de personnes (Ndogsul)	Personnes rattachées au lignage	Total des personnes
Log Biyong	22	76	25	101
Log Mbeng	16	62	15	77
Log Bikun	12	51	14	65
Log Tchass	8	47	12	59
Log Ngwos	8	36	13	49
Log Makei	9	36	12	48
Log Bakembé	7	17	14	31
Log Batum	6	16	11	27
Log Sompeck	5	10	16	26
Log Ndjoi	5	6	17	23
Log Bassabé	2	12	4	16
Log Pii	2	2	2	4
Log Baligbé	1	2	1	3
Indéterminés		6		6

limitrophe, qu'à Mom même. Il en est de même pour les log Makei. De leur côté, les log Ndjoi, log Bassabé, log Pii et log Baligbé sont mieux représentés à Songtap ou Lindoï.

L'implantation des log dans le village reflète l'histoire du Pays bassa. L'ouest du village, de part et d'autre de la piste de Makak, montre une assez grande homogénéité (cf. carte h.-t. n° 4 : régime foncier). La plus grande partie des habitations y appartient à des log Bikun qui, à peu près tous, sont nés à Bakoukoué. Vers l'est s'égrènent de petits noyaux, assez homogènes également, de log Biyong, log Tchass, log Bakembé et log Sompeck. Sur le sentier qui conduit à Songtap s'échelonnent trois hameaux nettement séparés les uns des autres, où habitent des log Mbeng, des log Ngwos et des log Biyong. C'est là, somme toute, une répartition sociologique de l'habitat assez traditionnelle, qui contraste singulièrement avec ce que l'on observe au centre du village, où presque toutes les familles sont représentées. C'est au centre également que résident tous les non-Ndogsul. Le terrain appartenait autrefois aux log Mbeng, mais il a été peu à peu vendu ou donné, surtout au cours des dix dernières années, à des gens qui voulaient habiter près de la gare, du marché, de l'église ou des écoles. Cette hétérogénéité des familles est le dernier épisode d'une longue histoire.

Les Bassa sont l'un des peuples les plus anciens du Cameroun méridional. Ils se disent même autochtones alors que toutes les traditions orales du groupe Béti-Boulou-Fang se réfèrent à une origine plus éloignée, bien au nord de la Sanaga. Il y a peu de chances, en fait, que les Bassa, de même que les groupes apparentés : log Mpo, Batti, Basso, qui se disent originaires du même endroit, soient vraiment des autochtones. Leur origine lointaine est sans doute la même que celle des autres peuples bantou, ou tout au moins très voisine. Vraisemblablement, ils s'installèrent il y a très longtemps sur la rive droite du Mbam, non loin de son confluent avec la Sanaga. C'est là que les traditions orales placent l'origine des Bassa, plus précisément à Ngoklituba (la pierre percée) : un inselberg qui se dresse à une centaine de mètres au-dessus de la plaine voisine, dans une zone à peu près complètement déforestée. C'est à Ngoklituba que Dieu, *Nyambé*, créa le premier homme, Hilolomb. Le fils d'Hilolomb, Bipoupoum, eut deux enfants : M'Poo, le père de tous les log Mpo (appelé aussi, improprement, Bakoko), et Tendjee, ou Djai, père des Bassa proprement dits<sup>1</sup>. Ce sont les enfants de ce dernier qui donnèrent naissance aux différents clans qui peuplent le département actuel du Nyong et Kélé : Ndogbéa, Ndogbatchek, Ndogsend, Ndognet et Ndogsul (fig. 5).

Le premier événement notable fut la dispersion de ceux qui habitaient autour de Ngoklituba, à une époque que l'on peut situer grossièrement à la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Il ne semble pas que cette première dispersion soit due à une guerre ou à une invasion. Les traditions s'accordent pour indiquer que « les gens étaient devenus trop nombreux » et qu'ils manquaient de terre. Beau-

1. Renseignements extraits de Samuel POUMA : *Les Bassa*, Inédit, 1936.

coup traversèrent la Sanaga après avoir construit des pirogues (ce fleuve, en aval de son confluent avec le Mbam, offre un grand nombre de bras étroits, enserrant des îles, faciles à traverser) et s'établirent à « Mapupi », c'est-à-dire le long du fleuve, sur la rive gauche. C'est à nouveau l'accroissement de leur nombre qui contraignit les Bassa à une nouvelle migration : près de Botmakak, à une douzaine de kilomètres au sud de la Sanaga se dresse un rocher appelé Mbok-Kanda, rocher de la séparation. C'est l'endroit où, dit-on, se sont à nouveau séparées les tribus bassa. C'est à cet événement que les habitants de Mom font allusion quand ils disent que tel ancêtre « a quitté Mapupi ».

C'est à peu près à ce moment-là, ou peu avant, que se fit la répartition en lignages à l'intérieur du clan. Nous avons essayé d'établir la généalogie de tous les Ndogsul de Mom ; seuls les gens du lignage log Ngwos n'ont pu être rattachés à cet ensemble, faute d'avoir pu trouver un informateur capable de remonter au-delà de cinq générations<sup>1</sup>. Ces généalogies paraissent à peu près exactes jusqu'à la neuvième ou dixième génération : il est facile de faire des recoupements entre les divers informateurs. Au-delà des fondateurs de lignages, rares sont les informateurs qui peuvent remonter jusqu'au fondateur des Bassa : le nombre des générations varie, ainsi que l'ordre même des différents géniteurs<sup>2</sup>.

Dans la plupart des cas, le lignage a pris le nom du père ou du grand-père de celui qui a quitté « Mapupi ». Chez les log Biyong par exemple, c'est Etendi, fils de Biyong, qui quitte les bords de la Sanaga pour aller vers le sud. Chez les log Mbeng, c'est Ndeck, petit-fils de Mbeng, qui part. Chez les log Makei, dont le déplacement est postérieur de 30 à 40 ans à celui des précédents, Nnemb qui émigre, est le petit-fils de Makei<sup>3</sup>. Tout se passe donc comme si cette dispersion elle-même était à l'origine de la répartition en lignages, chaque groupe prenant le nom du père, ou du grand-père, au moment où il quitte « Mapupi » et quelle que soit la date à laquelle se place cet événement.

Il est difficile de préciser dans quel ordre s'est effectué ce déplacement. D'après les généalogies, il semble qu'il y eut deux mouvements : l'un vers le début du XIX<sup>e</sup> siècle (1800-1810 ?) fut le fait des lignages log Biyong et log Mbeng (qui sont à la fois les plus nombreux à Mom et ceux qui possèdent le plus de terres). Un autre, plus tardif, vers les années 1840-1860 touchera les autres lignages : log Bakembé<sup>4</sup>, log Tchass, log Bikun, log Makei et log Sompeck. Il s'écoule souvent une génération entre le départ des rives de la Sanaga et l'arrivée aux abords du Nyong (les deux fleuves sont distants de 75 à 80 km). Quelques groupes franchirent le Nyong, mais la plupart se dispersèrent dans cette zone, ou remontèrent un peu vers le nord. Arrivant dans une forêt à peu près vide, et en tout cas avant le gros des migrations Ewondo, ils purent l'occuper très largement, mais plus tard la pression de leurs voisins de l'est obligea les Bassa à leur céder un peu de terrain. La répartition actuelle des clans dans l'arrondissement de Makak (fig. n° 5) est l'image de ce que fut cette migration depuis la Sanaga, puisque tous sont alignés suivant une direction nord-sud<sup>5</sup>.

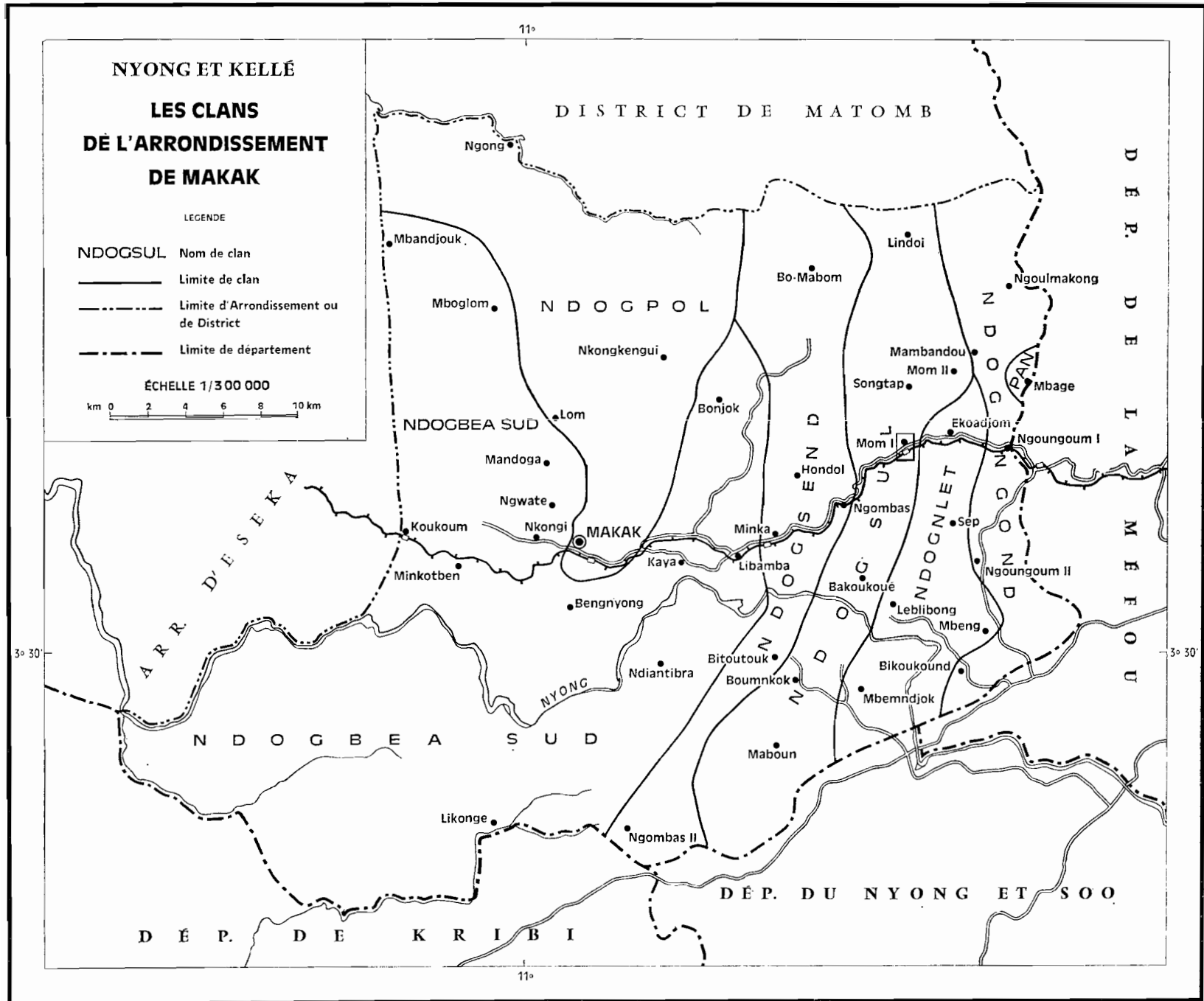
1. Les chiffres du tableau généalogique (fig. 4) se réfèrent aux numéros des maisons portés sur la carte h.-t. n° 4 : régime foncier.

2. Pierre ALEXANDRE souligne également (*in* « Protohistoire des Béti-Bulu-Fang », *Cahiers d'Études Africaines*, n° 20, 1965, p. 542) pour les groupes qu'il a étudiés « la dichotomie... entre deux niveaux chronologiques, correspondant à des différences de crédibilité, qu'on peut appeler, pour simplifier, niveau « historique » et niveau « légendaire ». Il note que le premier est celui des 15 ou 16 premières générations, alors qu'en pays bassa nous n'en avons relevé que 9 à 11.

3. Le lignage log Tchass présente un cas particulier : il fut fondé bien avant les autres par une fille de Bahébel ; elle eut un enfant hors mariage, nommé Kitchass Miyem, qui donna son nom au lignage.

4. Ceux-ci furent cependant parmi les premiers à occuper le terroir de Mom. Sans doute firent-ils des étapes plus longues que les membres des autres lignages.

5. Cette même disposition « méridienne » des clans se retrouve dans l'ensemble du pays bassa, et notamment dans le canton Bassa-Bikok (arrondissement de Pouma), à 90 km au nord-ouest de Mom, étudié par M<sup>lle</sup> M. P. de THÉ, sociologue.



### 3. — L'HISTOIRE RÉCENTE

La colonisation d'abord, puis les événements qui ont précédé immédiatement l'indépendance du Cameroun ont apporté des bouleversements très importants dans la vie des Bassa.

Sans revenir sur le détail de la colonisation (la conquête du Pays bassa fut longue et difficile, et des conflits sporadiques eurent lieu jusqu'en 1914), notons que la construction du chemin de fer engendra des déplacements notables de population. Les Allemands conduisirent la voie ferrée jusqu'à Eséka en juin 1914. Les Français la continuèrent : Makak fut atteint en janvier 1925, Otélé en février 1927 et Yaoundé en août de la même année. La montée sur le plateau, entre Eséka et Makak, nécessita de très importants travaux de terrassement et l'établissement de nombreux ouvrages d'art. Une abondante main-d'œuvre fut donc employée durant toute la période de construction. Comme la voie ferrée se trouve en Pays bassa dès la sortie de Douala et jusqu'à 60 km de Yaoundé, ce sont surtout des Bassa qui y furent employés<sup>1</sup>. Chaque chef de village devait envoyer un contingent de travailleurs, périodiquement renouvelé. Un certain nombre se fixèrent alors avec leur famille aux alentours de la voie ferrée qui fut bientôt doublée d'une piste entre Makak et Otélé. Ils y étaient d'ailleurs poussés par l'administration qui, comme dans le reste du Cameroun du sud, s'efforçait de concentrer les gens aux abords des voies de communications. Cette contrainte eut cependant beaucoup moins de succès en Pays bassa qu'en Pays éwondo ou boulou ; la majorité des paysans demeurait fidèle à l'habitat dispersé.

Un regroupement plus brutal fut imposé lors de la rébellion « upéciste »<sup>2</sup>. Ce mouvement nationaliste, dont le leader était bassa, Ruben Um Nyobé, eut une implantation et une influence beaucoup plus fortes en pays bassa que dans les autres zones rurales du Cameroun (région bamiléké exceptée). Pour lutter contre le maquis, l'armée organisa des regroupements de même type que ceux qui furent plus tard instaurés dans l'ouest. Tous les habitants des maisons isolées furent contraints, en 1957, de se rassembler au centre du village, où ils retrouvèrent ceux des villages voisins : Bakoukoué, Mom II et Lindoï. Le regroupement ne fut dissous qu'à la fin de 1959, et l'on garde le souvenir d'une période sombre, durant laquelle toutes les réunions étaient interdites, les déplacements très contrôlés (les paysans devaient aller dans leur champ en groupe et accompagnés de militaires) et tout le monde plus ou moins suspecté par les autorités.

La plupart des habitants repartirent alors vers leurs anciennes concessions et y rebâtirent leurs maisons. Pas tous cependant. Certains préférèrent rester à proximité de la gare ; d'autres, originaires de villages voisins (Bakoukoué notamment) s'installèrent aussi définitivement sur le territoire de Mom.

Enfin, plus récemment, des fonctionnaires ou des salariés travaillant en ville ont également fait construire des maisons à Mom, en prévision de leur retraite. En attendant, ils y logent une de leurs femmes, leur mère ou un proche parent.

Du point de vue administratif, Mom résulte de la fusion de deux hameaux, Mom et Mambiné. Créé en 1944 sous le nom de Mambiné, il reçut son nom actuel : Mom I (appelé parfois aussi Mom-gare), en 1951, l'ancien « Mom-brousse » d'où étaient originaires une partie des gens qui habitent maintenant près de la route, recevant celui de Mom II. Le chef de village actuel, qui appartient à la famille des log Tchass, a été élu en 1950 ; avant lui, trois log Makei avaient successivement dirigé le village, succédant à un log Biyong. Il est assisté de quatre « capas » représentant les principaux lignages de Mom : log Tchass, log Biyong, log Mbeng et log Bikun ; la correspondance n'est cependant pas absolue entre log et personnes relevant d'un même capita. Le rôle essentiel

1. La tradition s'est maintenue puisque, à l'heure actuelle, une forte proportion des employés de la « Régifercam » sont originaires du Nyong et Kélé ou de Sanaga Maritime.

2. Du sigle U.P.C. : Union des Populations du Cameroun.

des capitas et du chef est de servir d'intermédiaires entre l'administration et les villageois : leur action se limite à la collecte des impôts, la transmission des consignes ou de convocations, l'organisation, parfois, de travaux collectifs le long de la piste.

#### 4. — LE PAYSAGE AGRICOLE

Le terme de terroir évoque généralement l'image d'un espace agricole organisé par l'homme, d'une nature maîtrisée par lui et orientée à son profit. Une telle image est peu adéquate dans le cas de Mom, tant est discrète la marque de l'homme sur le paysage. Lorsqu'on emprunte la route Otélé-Makak, peu d'endroits témoignent d'une intense occupation humaine. Des points les plus élevés, l'homme n'embrasse que la forêt, plus ou moins haute, et les espaces plus dégagés où sont implantées les maisons. Dans ces « concessions » poussent quelques arbres fruitiers : manguiers, avocatiers, orangers, safoutiers (*Pachylobus edulis*), parfois une touffe de bananiers, un ou deux cocotiers, autant de palmiers à huile. Derrière la case on devine parfois des cacaoyers, mais ils sont souvent dissimulés par un rideau d'arbres. Presque jamais n'apparaissent les cultures vivrières.

Pour accéder aux champs, on emprunte un sentier discret qui commence derrière le groupe de maisons, se faufile à travers les cacaoyers avant de pénétrer en forêt, contourne ou franchit les troncs d'arbres abattus (on les laisse souvent au milieu du chemin pour permettre aux femmes, lourdement chargées, de se reposer un peu sans avoir à poser à terre leur fardeau), se perd au bord d'un ruisseau que l'on traverse à gué ou sur un tronc d'arbre mal arrimé, pour aboutir enfin à une clairière de vastes dimensions. Les différents stades d'occupation du terroir y sont visibles : jachères anciennes recolonisées par des arbres et arbustes, jachères de deux ou trois ans envahies par les broussailles qui étouffent des tiges de manioc ou de canne à sucre, parcelles offrant un extraordinaire fouillis de plantes de toutes sortes, ou, au contraire, en d'autres saisons, carrés bien nettoyés, débarrassés des branches et des herbes qui sont entassées au pied des arbres les plus gros.

La carte h.-t. n° 5 montre la répartition des parcelles cultivées (plantations de cacaoyers et champs vivriers) à l'intérieur du village. Leur localisation répond aux principes suivants :

— les cacaoyères sont, pour l'essentiel, concentrées autour de deux axes principaux : de part et d'autre de la route Otélé-Makak, et, au nord-ouest du terroir, le long du sentier qui relie Mom à Songtap ; dans les deux cas, elles sont à proximité immédiate des habitations.

— les champs consacrés aux cultures vivrières, par contre, sont plus éloignés : la raison avancée est qu'ils sont ainsi à l'abri des divagations des animaux domestiques.

— les parcelles sont regroupées en agrégats. Les champs isolés sont assez rares. Lorsqu'une clairière a été ouverte dans la forêt, on cherche ensuite, le plus souvent, à l'élargir au cours des campagnes suivantes plutôt qu'à en créer de nouvelles ailleurs.

Ces clairières, cependant, ne constituent que des enclaves temporaires dans la forêt que l'on n'occupe qu'avec une sorte de discrétion. Certes les conditions climatiques équatoriales favorisent une reprise rapide de la végétation naturelle après les cultures, mais il faut voir aussi dans cet état de fait le résultat d'une agriculture relativement « primitive » dans ses techniques et incapable d'assurer une maîtrise durable de l'homme sur la forêt.

## II. — UNE AGRICULTURE EXTENSIVE

### 1. — L'EXPLOITATION AGRICOLE

L'unité d'exploitation agricole en Pays bassa correspond le plus souvent à la famille restreinte : l'homme, la femme et leurs enfants, auxquels s'ajoute parfois un proche parent (mère, frère ou sœur). Il est exceptionnel que deux frères vivent ensemble. Seules les familles de polygames atteignent des effectifs importants.

Sur 109 exploitations, la moyenne s'établit à 5,68 personnes par famille, le nombre moyen d'enfants étant de 2,70 et celui des adultes actifs (plus de 15 ans) de près de 3.

Ce petit nombre d'habitants par unité d'exploitation, conséquence d'un individualisme croissant et de l'affaiblissement des contraintes lignagères ou claniques, contribue pour une part à expliquer la relative dispersion de l'habitat. Il explique aussi que l'on ne rencontre pas, en Pays bassa, les nombreuses cases juxtaposées qui constituent par exemple les saré du Cameroun du nord. La maison rurale bassa est presque toujours une maison individuelle suffisante pour abriter l'unité restreinte que constitue la famille au sens étroit du terme.

Cette maison ressemble beaucoup au type répandu dans tout le sud camerounais. Matériaux et forme sont les mêmes : murs de terre armés recouverts d'un crépi d'argile et toit de « nattes » faites de folioles de palmiers<sup>1</sup>. De forme rectangulaire, la maison est souvent complétée par une « véranda » à l'avant : c'est une avancée du toit reposant sur des piquets, fermée fréquemment par un petit mur d'un mètre de haut qui protège des éclaboussures ; c'est là, souvent, que l'on entrepose le bois de chauffage.

L'habitation comprend d'ordinaire plusieurs pièces (fig. 6) : salle de réception, chambres à coucher, une pour les « étrangers », une pour le chef de famille, qu'il partage parfois avec ses fils les plus grands, une pour la femme et les enfants plus jeunes. Ces derniers ont parfois une chambre à part. La cuisine, lorsqu'elle est accolée à la maison, ne communique pas avec elle : cela signifie sans doute qu'elle n'est pas vraiment considérée comme une pièce de la maison et que cette adjonction est récente ; elle était auparavant (et est encore dans bon nombre de cas) une construction séparée, à quelques mètres derrière la maison principale. Le mobilier est sommaire : table et chaises de bois dans la salle de réception, parfois des fauteuils ; dans les chambres, lits de « bambou », recouverts d'un matelas, et caisses ou cantines, parfois des étagères, pour ranger les vêtements. La cuisine est le domaine exclusif de la femme. Des étagères suspendues à la charpente servent de grenier pour le maïs et les arachides, d'autres permettent de ranger la batterie de cuisine et les bassines ; il y a presque toujours un lit, sans matelas, et un feu timide couve en permanence entre trois pierres, au milieu de la pièce. Parfois un magasin attenant à la maison contient quelques outils ou des tubercules. Les latrines, lorsqu'elles existent, consistent en une petite case nettement à l'écart de la maison, à la lisière de la cacaoyère ou de la forêt.

---

1. Il s'agit généralement du palmier raphia (*Raphia vinifera*) ; la nervure centrale de ses palmes, appelée communément « bambou », fournit aussi l'essentiel de la charpente et de l'armature des murs.

Les maisons à toit de tôle sont peu nombreuses à Mom : une trentaine, y compris quelques édifices publics : la gare, l'église, l'école presbytérienne. Elles se trouvent toutes en bordure de la route, la majorité d'entre elles au centre de Mom. Il faut noter que six seulement appartiennent à des cultivateurs. Toutes les autres sont à des salariés, généralement des fonctionnaires travaillant à Yaoundé ou à Douala, qui ont construit en dur dans leur village et y logent leur mère ou leur épouse.

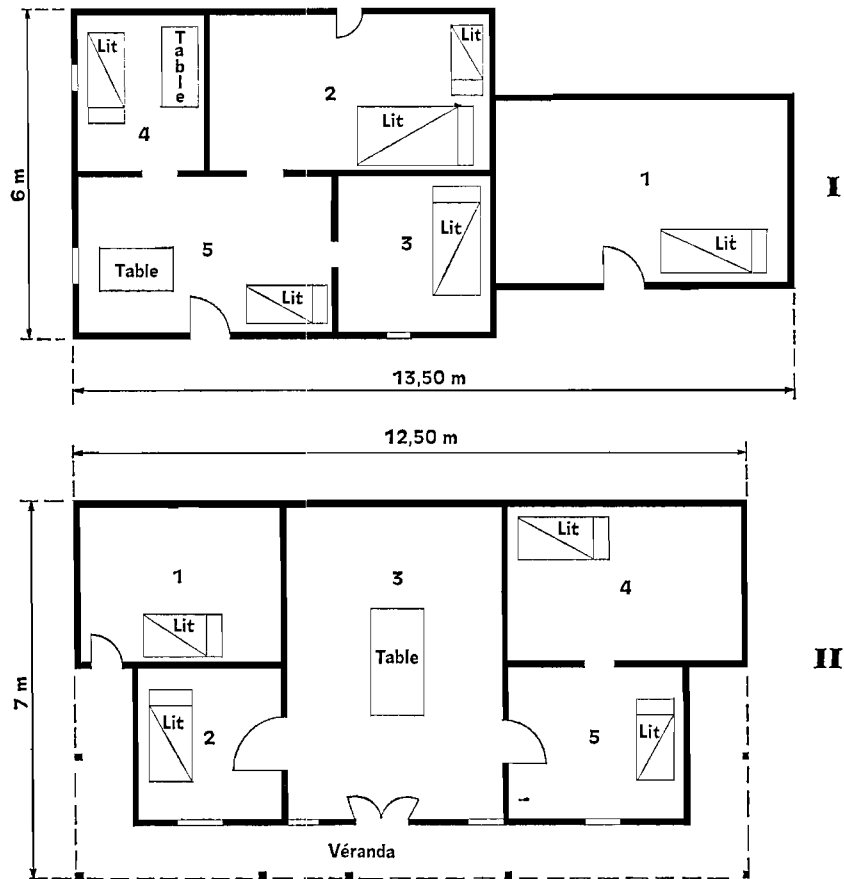


FIG. 6. — Plans de deux maisons de Mom.

I. Maison d'une femme : 1 - cuisine : *lélembel* ; 2 - chambre des étrangers : *toum lélem baken* ; 3 - chambre de la mère : *toum lélem* ; 4 - chambre des enfants : *toum lélem* ; 5 - salon : *linong léné*.

II. Maison d'une famille monogame : 1 - cuisine ; 2 - chambre des étrangers ; 3 - salon ; 4 - chambre de la femme et des enfants ; 5 - chambre du chef de famille.

## 2. — LA TAILLE DE L'EXPLOITATION

L'exploitation agricole comprend plusieurs types de champs. Presque toutes les familles cultivent des plantes alimentaires, moins de la moitié exploitent des plantations de cacaoyers et les trois quarts tirent profit du palmier à huile. Celui-ci constitue une des principales ressources du paysan de Mom, mais il n'est pas possible de le comptabiliser dans l'évaluation des superficies



cultivées ; il ne s'agit pas en effet d'une palmeraie entretenue et mise en valeur, mais d'arbres isolés disséminés en forêt ou au milieu des parcelles cultivées.

La superficie moyenne des exploitations de Mom est de 116 ares<sup>1</sup>. On n'a pas tenu compte, dans ce calcul, des huit familles qui cultivent uniquement en dehors de Mom, ni des cinq qui n'ont pas cultivé de champ en 1963 pour des raisons diverses : femmes malades ou absentes au moment des semis, familles vivant uniquement d'autres ressources que l'agriculture. On y a inclus par

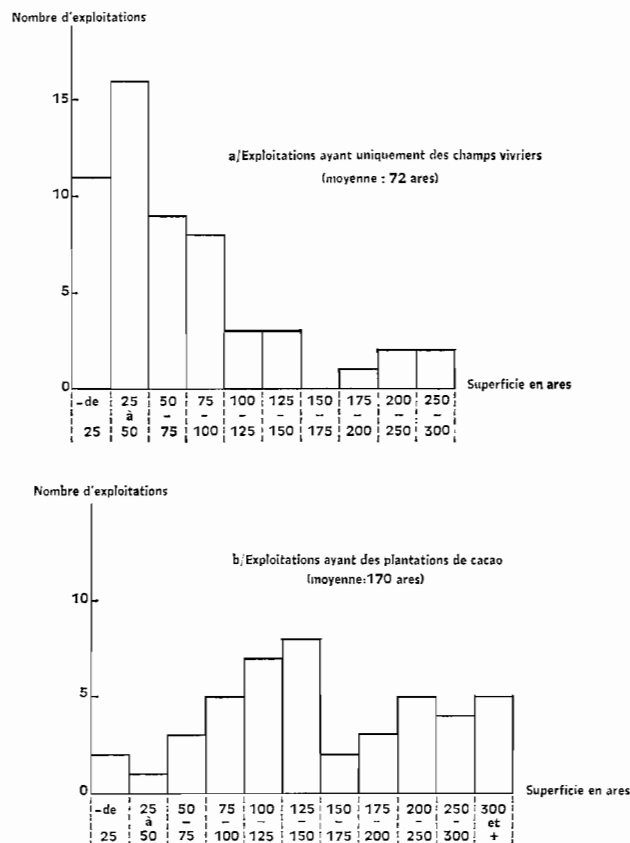


FIG. 7. — Répartition des exploitations en fonction de leur superficie.

contre trois planteurs qui possèdent des cacaoyères mais qui, n'ayant pas de femmes, n'ont pas non plus de champs vivriers. La superficie exploitée varie beaucoup selon qu'elle comprend ou non des plantations de cacaoyers : dans le premier cas (45 exploitations) la moyenne est de 170 ares, dans le second (55 exploitations), elle est de 72 ares (fig. 7). Alors que 80 % des exploitations sans cacaoyers ont une superficie inférieure à l'hectare, les trois quarts de celles qui en possèdent dépassent ce chiffre.

Les champs vivriers se répartissent de façon à peu près homogène selon les exploitations. Leur superficie par famille (indépendamment de la taille des parcelles) varie en fonction de trois éléments : le nombre de bouches à nourrir, le nombre de femmes actives, la profession du chef de famille.

1. Elle est de 227 ares en moyenne sur l'ensemble de l'ancien département du Nyong et Sanaga (H. MARTICOU, *Les structures agricoles du Centre Cameroun*). Au cours d'une enquête par sondage effectuée en 1964, la superficie moyenne de 70 exploitations étudiées dans huit villages du Nyong et Kélé s'établit à 205 ares (renseignement communiqué par M. P. CAPOT-REY).

## a. LE NOMBRE DE PERSONNES

La figure 8 montre la répartition des exploitations en fonction de la superficie cultivée par tête. La moyenne est de 12,29 ares par personne. La distribution s'écarte assez peu de cette moyenne et 73 % des exploitations ont entre 5 et 30 ares de cultures vivrières par tête.

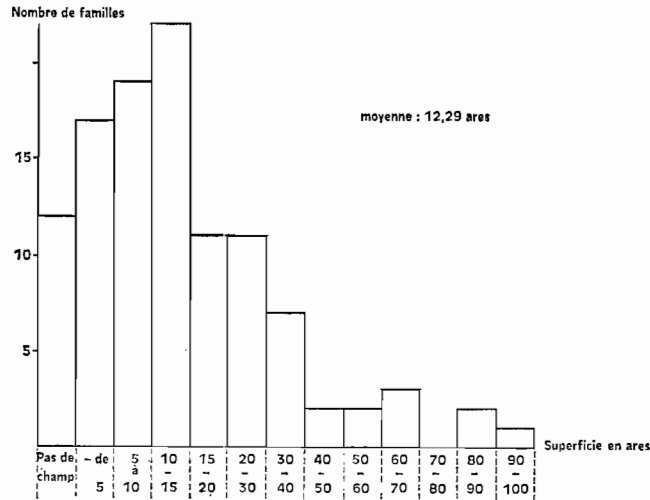


FIG. 8. — Superficie en cultures vivrières par tête.

## b. LE NOMBRE DE FEMMES ACTIVES

Les cultures vivrières sont à peu près uniquement l'affaire des femmes (fig. 9). Deux exploitations seulement comprennent des champs vivriers sans qu'il y ait de femmes dans la famille. Dans l'une (8 ares de cultures vivrières, 3,2 de cacaoyers) le champ ne porte que des bananiers plantains ; dans l'autre (24 ares de cultures vivrières), l'homme cultive lui-même (maïs, macabo<sup>1</sup>,

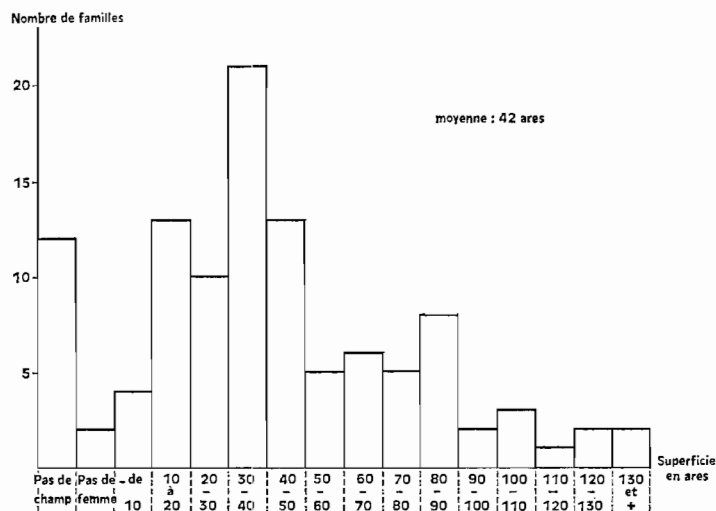


FIG. 9. — Superficie en cultures vivrières par femme active.

1. Tubercule de la même famille que le taro.

canne à sucre et plantain, mais pas d'arachides), aidé par les femmes de ses frères. Il y a donc corrélation quasi absolue entre les cultures vivrières et la présence de femmes dans une famille. En général, il y a autant de champs que de femmes mariées. Il est fréquent que les femmes d'une même unité familiale accomplissent ensemble certains travaux, mais la récolte appartient à celle qui cultive la parcelle. Les filles non mariées aident leur mère, mais n'ont pas de champ propre puisqu'elles n'ont pas à nourrir la famille.

Chaque femme active cultive en moyenne 42 ares<sup>1</sup>. La distribution cependant est beaucoup moins régulière que dans le tableau exprimant la corrélation entre les superficies cultivées et le nombre de personnes par exploitation.

*Il semble donc que le facteur déterminant de la surface des champs vivriers soit plus le nombre de bouches à nourrir que celui des femmes actives.* Cela s'explique assez bien par la destination même de ces cultures : elles représentent essentiellement la nourriture de la famille et en second lieu seulement un produit commercialisé. Les femmes ne cultivent donc pas les surfaces les plus vastes possible, mais simplement ce qui est nécessaire pour nourrir la famille.

Ces chiffres cependant varient aussi en fonction de la profession du chef de famille.

### C. LA PROFESSION DU CHEF DE FAMILLE

Le tableau suivant classe les superficies cultivées par ordre décroissant des surfaces par tête. Ce sont les familles de cultivateurs qui exploitent les superficies les plus vastes, aussi bien par tête que par femme active ; cela s'explique par le fait qu'elles tirent une partie de leurs revenus monétaires des cultures vivrières, le reste étant fourni par les produits du palmier à huile. La superficie par tête est nettement inférieure dans les autres catégories, notamment lorsque la famille dépend d'une cultivatrice ou d'un planteur. Dans ce dernier cas, l'importance de la superficie par femme active résulte du nombre plus grand d'enfants par famille (2,79 pour les planteurs, contre 1,65 chez les cultivatrices). Les familles de salariés détiennent les superficies de champs vivriers les plus faibles, par tête et par femme active, bien qu'elles soient généralement les plus nombreuses : 3,42 enfants par famille pour les « salariés hors de Mom » et 5 pour les « salariés à Mom ». Ces familles achètent donc une partie de leur nourriture. Notons cependant que les « salariés à Mom » sont surtout des catéchistes ou des moniteurs des missions, qui reçoivent des vivres de leur famille ou des élèves de l'école.

*Superficie des cultures vivrières et profession du chef de famille.*

Le chef de famille est :	Nombre de familles	Superficie cultivée en cultures vivrières (en ares)	Superficie moyenne par exploitation	Superficie par tête	Superficie par femme active
Cultivateur	16	1 598	100	23	64
Cultivatrice	17	859	51	14	32
Planteur	39	3 181	82	13	49
Artisan ou commerçant	13	760	58	10	33
Salarié hors de Mom	12	628	52	8	26
Salarié à Mom	12	581	48	6	32
Ensemble Mom	109	7 607	70	12	42

1. Cette moyenne est de 42,33 ares pour les 70 exploitations étudiées dans le Nyong et Kélé, et de 61 si on ajoute aux cultures vivrières les plantations mixtes, c'est-à-dire les parcelles portant en outre des cacaoyers (enquête de M. CAPOT-REY).

### 3. — LES CHAMPS VIVRIERS

La superficie moyenne des champs vivriers est faible, 17 ares<sup>1</sup> ; 86 % des parcelles ont moins de 30 ares ; on trouve un pourcentage très voisin, 82 %, dans l'arrondissement contigu de Djoungolo<sup>2</sup>. A Zengoaga par contre le pourcentage des parcelles de petite taille descend à 62, mais elles sont situées en savane, où il est plus facile qu'en forêt de défricher des superficies étendues<sup>3</sup>.

Les champs se divisent en deux catégories selon l'époque à laquelle ils ont été défrichés : la première saison de culture correspond à la petite saison des pluies qui débute vers le 15 mars,

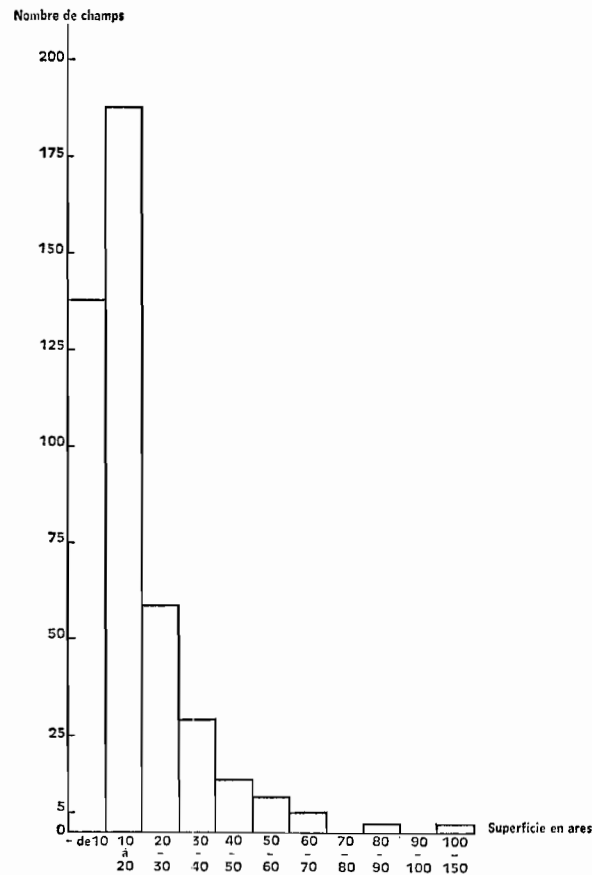


FIG. 10. — Répartition des champs en fonction de leur superficie.

la seconde à la grande saison des pluies (début vers le 15 août). On a mesuré également les parcelles défrichées au cours des années précédentes, encore exploitées au moment de l'enquête. La taille des parcelles varie peu en fonction de la saison de culture (cf. carte h.-t. n° 6). Elle est légèrement plus élevée pour la première saison que pour la seconde, mais la différence est peu significative. Celle-ci est plus nette par contre entre les superficies cultivées en 1963 (5 496 ares) et celles de 1962

1. Elle est de 20 ares sur les 70 exploitations du Nyong et Kélé.  
 2. H. MARTICOU, 1962.  
 3. J. TISSANDIER, 1966.

(1 528 ares). Ceci tient simplement au fait que bon nombre de parcelles sont abandonnées au bout d'un an. On ne conserve en effet d'une année sur l'autre que les champs ou les portions de champ portant des plantes à cycle long : manioc, canne à sucre, banane plantain.

*Répartition des champs vivriers par saison.*

	2 <sup>e</sup> saison 1963	1 <sup>re</sup> saison 1963	2 <sup>e</sup> saison 1962	1 <sup>re</sup> saison 1962	Avant 1962	Plusieurs saisons	Total
Nombre de parcelles	152	167	47	44	5	32	447
Superficie (en ares)	2 611	2 885	685	843	67	516	7 607
%	34,32	37,92	9,00	11,06	0,88	6,78	
Superficie moyenne des parcelles	17,18	17,27	14,57	19,13	13,44	16,12	17,02

Le paysan bassa cultive pour son alimentation une large gamme de plantes. Celles que l'on rencontre le plus souvent dans les champs sont : le maïs (*Zea mais*) le manioc (*Manihot utilissima*), le macabo (*Xanthosoma sagittifolium*), l'arachide (*Arachis hypogea*), et la canne à sucre (*Saccharum officinarum*). On trouve ensuite : la banane plantain (*Musa paradisiaca*), l'igname (*Dioscorea*), la patate douce (*Ipomea batatas*), le gombo (*Hibiscus esculentus*), le pois voandzou (*Voanzeria subterranea*) et diverses cucurbitacées à chair jaune que l'on appelle communément « melons ». Enfin les paysans désignent du nom générique de « légumes » soit des plantes analogues à celles des pays tempérés : oignons, pommes de terre, haricots, tomates, soit des plantes à feuilles comestibles dont la plus fréquente est *Amaranthus hybridus*. Enfin les champs les plus proches des habitations portent souvent aussi quelques pieds de piments : soit le petit piment rouge (*Capsicum frutescens*) qui est le plus répandu, soit le gros piment vert ou jaune (*Capsicum annuum*). Quelques champs vivriers portent en outre du tabac (8 seulement sur 447). Le riz est exceptionnel à Mom (une seule parcelle avait du riz sec, mélangé à d'autres plantes), mais quelques rizières existent dans les villages voisins, installées dans les bas-fonds marécageux.

Ces plantes sont le plus souvent mélangées sur les champs, mais dans des proportions variables selon les saisons de culture. Le tableau suivant (plantes cultivées) indique, pour 100 par-

*Les plantes cultivées.*

(Pourcentage de présence de chaque plante sur l'ensemble des champs vivriers de chaque saison.)

Saison de culture \ Plantes cultivées	1963 2 <sup>e</sup> saison (152 champs)	1963 1 <sup>re</sup> saison (187 champs)	1962 2 <sup>e</sup> saison (47 champs)	1962 1 <sup>re</sup> saison (44 champs)	Plusieurs saisons consécutives (32 champs)
Maïs	85	78	—	—	69
Arachide	62	57	—	—	47
Manioc	65	83	94	93	72
Macabo	55	90	43	45	56
Canne à sucre	38	63	90	89	75
Plantain	13	50	34	66	38
Oignon	22	7	2	—	6
Igname	4	60	11	18	44
Patate	6	13	2	7	6
Pomme de terre	4	3	2	—	6
Gombo	4	52	4	2	22
Melon	7	19	2	—	9
Voandzou	2	5	2	—	16
Piment	1	7	2	—	12
Autres légumes	33	60	2	2	25

celles, le nombre de celles où l'on trouve chaque plante. La carte h.-t. n° 7 montre le contenu de chaque parcelle du terroir de Mom.

Maïs et arachides sont cultivés en proportions à peu près égales au cours des deux saisons. Les tubercules, par contre, le sont davantage au cours de la première saison ; c'est le cas notamment des ignames, culture souvent réservée aux vieilles femmes qui les plantent dans un endroit frais, au bord d'un ruisseau. Canne à sucre et plantain sont également cultivées davantage en première saison. Dans toute la gamme des légumes, seuls les oignons sont plutôt une culture de deuxième saison. D'une manière générale, les champs de la première campagne portent une plus grande variété de plantes que ceux de la seconde ; ces derniers sont consacrés principalement au maïs et à l'arachide.

Les champs de 1962 ne portent qu'à l'état de reliques, l'année suivante, quelques pieds des divers légumes qui y ont été plantés. Leur principale raison d'être encore utilisés est qu'ils portent des plantes à cycle long.

Les champs cultivés plusieurs saisons de suite portent des plantes très diverses : ils sont souvent à proximité de l'habitation. Quelques-uns sont même en bordure de la concession, ils peuvent alors être assimilés à des jardins de case où l'on jette les déchets de cuisine, et où la ménagère va cueillir légumes et condiments au fur et à mesure des besoins. Ces jardins de case, si fréquents en Afrique, n'atteignent cependant jamais en Pays bassa des dimensions importantes.

Si la règle générale, dans les champs vivriers, est le mélange de nombreuses plantes, une exception notable est constituée par l'existence de champs de maïs en culture pure. En 1963, 37 parcelles de deuxième saison, sur 152 (883 ares sur 2 611, soit plus du tiers de la superficie défrichée pour cette campagne) portaient uniquement du maïs. Ces champs ont la particularité d'être cultivés uniquement par des hommes et sont d'un type assez différent des autres. On se contente en effet d'abattre la forêt ; branches et arbustes sont laissés en place, il n'y a ni nettoyage ni brûlis. Aucun labour non plus : le paysan glisse quelques graines dans un trou qu'il fait à la pointe de la machette. Les tiges de maïs se fauillent tant bien que mal au milieu du fouillis des branches coupées. Beaucoup sont étouffées, mais la faiblesse du rendement est compensée par l'étendue mise en culture : certains champs dépassent le demi-hectare, et l'un d'entre eux, en décembre 1963, mesurait 128 ares. Lorsque le maïs est arrivé à maturité, on récolte seulement les épis. Destinés à la vente, ils sont expédiés par voie ferrée, vers Douala surtout, soit en épis dans des corbeilles, soit égrenés, dans des sacs. Tiges et feuilles sèchent sur place et sont brûlées en même temps que le reste de la végétation si l'on cultive au même endroit à la saison suivante.

Outre celles de maïs, nous n'avons relevé, en tout, que six parcelles de culture pure : trois de banane plantain, une de canne à sucre, et deux d'arachide. Notons cependant que les ignames occupent souvent sur le champ vivrier, une place à part, où elles sont seules.

Rares aussi sont les associations simples de deux plantes : 20 parcelles sur 447, le maïs étant présent sur 10 d'entre elles, le manioc sur 9, le macabo sur 8.

Enfin, onze champs vivriers seulement portent des pieds de cacaoyers. Une telle association est par contre très fréquente sur le plateau central où on donne à ces parcelles le nom de plantations mixtes, bien que leur contenu soit en général plus proche du champ vivrier que de la plantation. Ceci, comme bien d'autres traits de l'agriculture, témoigne du peu d'attachement que le paysan de Mom porte au principal produit d'exportation du pays.

#### 4. — LE CACAO

Sur une superficie totale cultivée de 116 ha, les plantations de cacaoyers en occupent 40, soit 34 %. Cette proportion est très inférieure à celle relevée au cours des enquêtes par sondage du Service de l'Agriculture : dans les trois départements étudiés par H. MARTICOU (Nyong et Sanaga,

Ntem, Dja et Lobo), 63 % des superficies cultivées sont consacrées au cacaoyer<sup>1</sup> ; le pourcentage atteint 68 dans la subdivision de Mbalmayo, toute proche de Mom<sup>2</sup>. A Zengoaga, dont le terroir pourtant se situe déjà dans une zone marginale pour la production de cacao, les plantations occupent encore la moitié des superficies cultivées<sup>3</sup>. Par contre, sur les 70 exploitations du Nyong et Kélé, les plantations de cacaoyers n'atteignent que 41 % des terres mises en valeur (enquête R. CAPOT-REY).

Les 58 plantations de Mom appartiennent à 45 exploitants (parmi lesquels cinq femmes). Parmi les chefs de famille masculins, il y a donc deux fois plus de « planteurs » que de « cultivateurs ». Dans les régions voisines par contre, les cultivateurs sont beaucoup moins nombreux : à Mbalmayo, sur les 37 villages étudiés en 1957, on n'a trouvé que 407 cultivateurs pour 2 639 planteurs ; à Djoungolo, aucune exploitation sans cacaoyers, sur les 78 tirées au sort.

Les plantations de Mom sont en outre de petites dimensions :

7 mesurent moins de 10 ares  
 13 de 10 à 25 ares  
 12 de 25 à 50 ares  
 15 de 50 à 100 ares  
 5 de 100 à 200 ares  
 6 mesurent plus de 200 ares.

La superficie moyenne s'établit à 69 ares, et atteint 89 ares si on la calcule par exploitation et non par plantation. Ce chiffre est à rapprocher des 267 ares de cacaoyers par exploitation dans la subdivision de Mbalmayo et des 164 ares de celle de Djoungolo.

Petites et peu nombreuses, les plantations de Mom sont en outre de très médiocre qualité. Cela se marque, par exemple par une densité d'arbres généralement insuffisante :

de 1 à 5 cacaoyers par are : 4 plantations  
 de 5 à 10 — : 24 —  
 de 10 à 15 — : 13 —  
 de 15 à 20 — : 6 —  
 de 20 à 25 — : 2 —  
 non mesurées : 9 plantations.

Le service de l'Agriculture préconisant une densité de 10 à 12 pieds par are, c'est donc plus de la moitié des plantations qui ont un peuplement trop lâche. Et l'ancienneté de la plupart d'entre elles est tout aussi probante :

9 ont été créées avant 1930  
 14 de 1930 à 1939  
 14 de 1940 à 1949  
 12 de 1950 à 1959  
 3 depuis 1960  
 (6 à une date inconnue).

Ainsi plus de 70 % des plantations avaient plus de 13 ans au moment de l'enquête ; encore a-t-on noté dans ce tableau la date à laquelle ont été plantés les arbres les plus récents, un inventaire des individus ferait ressortir une moyenne d'âge plus élevée. Les parcelles les plus vastes sont aussi parmi les plus anciennes. Il y a donc peu de créations nouvelles, comme en témoigne le très petit nombre de « plantations mixtes ». Autrement dit, le nombre de planteurs et les superficies ont fort peu de chances de s'accroître dans un avenir proche.

1. H. MARTICOU, 1962.  
 2. H. MARTICOU, 1957.  
 3. J. TISSANDIER, 1966.

Les plantations existantes sont en outre fort mal entretenues dans l'ensemble : débroussaillées une fois par an au maximum, parfois pas du tout, certaines sont envahies par les herbes et reconquises peu à peu par la forêt. Il y a peu de pulvérisateurs au village (14 pour 45 planteurs) et encore moins de planteurs qui s'en servent régulièrement et efficacement ; ils ont tendance à s'en remettre au passage, très aléatoire, des équipes mobiles de la lutte phytosanitaire et anticapside. De nombreux arbres sont malades, envahis par la pourriture brune des cabosses et il n'est pas rare qu'une partie des fruits reste sur le tronc. Le même manque de soins se manifeste pour la préparation du produit : il n'existe pas de « séchoir-autobus »<sup>1</sup> et les fèves sont étalées à terre pour sécher.

On ne peut donc que constater une désaffection marquée du paysan bassa pour la culture du cacao. Quelles peuvent en être les raisons ?

Un argument est parfois avancé à l'encontre du cacao : « ma terre n'est pas bonne », ou : « mon sol n'aime pas le cacaoyer, il n'aime que le palmier ». Plusieurs ont essayé de planter (ou plutôt de semer) des cacaoyers, mais ils n'ont pas réussi. Ceux qui possèdent des plantations font souvent les mêmes réflexions pour expliquer le mauvais état de leurs parcelles : à quoi bon les entretenir correctement si « la terre n'est pas bonne » ? Cependant les quelques échantillons de terre prélevés à Mom ont montré que les sols, sans être excellents, sont identiques à ceux de la zone forestière dans son ensemble ; ils ne sont pas plus mauvais à Mom qu'à quelques kilomètres plus à l'est, où le cacaoyer est prépondérant. Il suffit par contre de ne pas nettoyer la plantation ou de ne pas pratiquer les traitements phytosanitaires pour voir aussitôt s'effondrer les rendements.

Ce sont donc certainement des raisons humaines et non pas des difficultés d'ordre physique, qui sont à l'origine de cette faiblesse de la culture cacaoyère. Les différences entre la structure sociale des Bassa et celle des Ewondo ou des Boulou ne sont pas telles qu'il faille y chercher l'origine de cette inégalité. Tout au plus pourrait-on souligner le plus grand individualisme des Bassa, et une appropriation individuelle de la terre plus ancienne, semble-t-il, que chez les Béti ; mais ce sont là précisément deux facteurs qui seraient favorables à l'extension d'une grande culture de rapport dont le paysan pourrait garder pour lui tout le bénéfice. Il faut plutôt faire intervenir d'autres éléments d'explication, parmi lesquels figurent la manière dont s'est répandue dans le sud la culture du cacao et des habitudes agricoles fortement ancrées dans la mentalité paysanne.

La culture du cacao au Cameroun, on l'a noté par ailleurs<sup>2</sup>, a été diffusée d'abord en Pays béti, approximativement suivant un axe Kribi-Ebolowa-Yaoundé. Les vulgarisateurs ont trouvé là un milieu réceptif à cette culture, y ont recruté leurs premiers agents d'encadrement et se sont sans doute contentés de ce milieu favorable sans prospecter avec la même persévérance les régions avoisinantes. La structure même des services de l'agriculture se prêtait mal à une grande diffusion du cacao en Pays bassa puisque le département du Nyong et Kélé fit partie jusqu'à une date très récente de l'Inspection agricole du littoral : celle-ci s'intéressait davantage au palmier à huile qu'au cacaoyer. En outre, si Mom n'est qu'à 66 km d'Eséka par la voie ferrée, il n'y est relié par aucune route directe : pour se rendre en voiture du chef-lieu du département au village, il faut passer par Yaoundé et parcourir plus de 180 km<sup>3</sup>. La propagande pour le cacao, mais aussi plus généralement l'encadrement agricole des paysans ont donc été très faibles dans cette zone excentrique par rapport au reste du département.

Il faut aussi faire une place, importante sans doute, aux habitudes ancestrales, à tout ce fonds d'immobilisme et de routine qui fait que le paysan hésite à changer sa façon de travailler tant qu'il n'a pas un intérêt évident à le faire. Or, le paysan bassa est habitué à l'exploitation du palmier à huile qu'il n'éprouve pas le besoin d'abandonner pour une culture, rémunératrice peut-être, mais souvent aléatoire et plus exigeante. La plupart des cultivateurs ne manifestent pas le

1. Très fréquent en pays boulou, le « séchoir-autobus » est constitué de claies mobiles coulissant sur de longues perches. En cas de pluie, on pousse les claies sous un toit de « nattes ».

2. J. CHAMPAUD, 1966.

3. Depuis la rédaction de ce texte, cependant, une piste a été tracée entre Eséka et Makak.



désir de créer des plantations ; les planteurs quant à eux sont résignés aux rendements médiocres qu'ils obtiennent. Mais surtout, les paysans de Mom exploitent le palmier et ceci leur paraît dans l'ensemble plus intéressant que le cacao. Un argument est très souvent avancé à l'appui de cette préférence : « Avec le cacao, on n'a de l'argent qu'une fois par an, avec le palmier on peut en avoir toute l'année. » Et il arrive, pénétrant dans une cacaoyère encombrée d'herbes et de broussailles, que l'on y rencontre quelques éclaircies circulaires parfaitement nettoyées, d'où s'élancent les silhouettes longilignes des palmiers. Significatif de la même mentalité est le cas de ce propriétaire qui a prêté à un autre paysan un morceau de terrain pour y implanter une cacaoyère, mais s'est réservé l'exploitation de ses palmiers.

### 5. — LE PALMIER A HUILE

Arbre de prédilection des paysans bassa, le palmier est aussi la source principale de ses revenus monétaires. Malgré la diversité des situations professionnelles de leurs chefs, la plupart des familles vendent de l'huile, des palmistes ou du vin. Quelques-uns cependant (30 sur 120) ne participent pas à cette exploitation de la palmeraie naturelle : ce sont, soit des familles dont le chef est une femme, veuve le plus souvent, qui n'est pas née à Mom et doit emprunter du terrain pour cultiver des champs vivriers (dans ce cas, le propriétaire se réserve le produit du palmier), soit des familles dont le chef est salarié, à Mom ou hors de Mom. Souvent ces dernières empruntent également du terrain pour leurs champs ; ou bien, si elles cultivent leur propriété, il n'y a personne pour « grimper » aux arbres. Il semble qu'assez vite, après quelques années de vie urbaine et d'éloignement de la culture, les salariés perdent l'habitude de ce genre d'exercice.

L'exploitation du palmier est en fait une activité typique de cueillette, dont le produit reçoit sur place un début de transformation. L'arbre lui-même n'est nullement cultivé. Ce sont les écureuils et les singes qui grignotent les noix mûres et les transportent ici ou là. La croissance des palmiers est liée aux défrichements : ils ne poussent que dans des clairières assez vastes ; si la clairière est étroite, et les arbres environnants de haute taille, le palmier a tendance à filer assez haut à la recherche de l'ensoleillement. Les jeunes plants sont soigneusement protégés du feu quand on prépare le champ, mais c'est la seule précaution que l'on prenne. Quelques habitants de Mom disent avoir planté des pieds sélectionnés, fournis jadis par les services agricoles, mais tous les arbres sont morts, faute de soins. La palmeraie de Mom est donc entièrement spontanée. D'autre part, le paysan n'exploite qu'une petite partie des palmiers qu'il possède : ceux qui sont « nettoyés ». Ce nettoyage consiste à élaguer l'arbre des palmes inférieures de la couronne pour permettre l'accès aux régimes. On doit pour cela grimper jusqu'à la tête, plusieurs fois par an. On défriche également au pied des palmiers un cercle de deux à trois mètres de diamètre pour pouvoir plus facilement récupérer les noix qui s'échappent lorsque les régimes sont coupés et tombent du haut de l'arbre.

C'est en saison sèche que l'on grimpe aux palmiers, et surtout à son début : les approches des saisons pluvieuses sont en effet occupées très largement par le défrichage des nouveaux champs vivriers et les hommes hésitent à monter aux arbres quand il pleut car les troncs sont glissants. C'est aussi en saison sèche que mûrissent le mieux les régimes.

L'extraction de l'huile demande un long travail auquel participent hommes et femmes. Les régimes sont coupés puis égrappés à la machette ; les fruits cuisent longuement dans de grands fûts de 200 l. A Mom, on n'extrait plus l'huile par foulage aux pieds, au bord d'une rivière, comme cela se pratique encore dans d'autres villages bassa, mais dans des pressoirs à vis sans fin (pressoirs Colin). C'est une machine onéreuse à l'achat, il en existe cependant 12 dans le village qui toutes appartiennent à des hommes salariés ou revenus au village après avoir travaillé quelque temps

à l'extérieur. Les pressoirs sont utilisés par tous : les propriétaires prélèvent pour prix de la location une tine<sup>1</sup> d'huile sur quatre ou cinq. Après extraction de l'huile, gangues fibreuses et noix de palmistes sont étalées sur le sol pour sécher : poules et porcs vont y chercher quelque nourriture. Les noix sont ensuite nettoyées et entassées dans un coin de la maison. On les cassera plus tard, entre deux pierres, au cours des temps libres ; c'est là souvent l'occupation des vieillards ou des infirmes qui ne peuvent guère accomplir d'autres travaux agricoles. Les amandes sont vendues en totalité sur le marché de Mom, alors que l'on conserve une partie de l'huile pour la cuisine.

Outre l'huile et les palmistes, le palmier fournit aussi, et avant tout, du vin. A la différence de ceux-là, le vin est pour l'essentiel consommé à Mom, soit à la maison, soit à la gare ou sur le marché. Une partie seulement est vendue, aux passagers du train notamment, ou expédiée à Douala. La fabrication du vin de palme se fait par abattage, et non par saignée des arbres. Le palmier est coupé à la base, puis débarrassé de ses palmes. On incise alors la tête à la machette et la sève s'écoule goutte à goutte dans unealebasse : récipient et incision sont recouverts de feuilles ou d'écorces pour les protéger du soleil. On passe deux fois par jour pour récolter le liquide et, en même temps, raviver l'incision. Un arbre peut donner jusqu'à quatre litres par jour, et la sève s'écoule pendant près d'un mois. Plusieurs jeunes hommes du village se sont spécialisés dans la commercialisation du vin : ils le récoltent eux-mêmes ou l'achètent, tôt le matin, pour l'expédier en dames-jeannes de vingt litres à un ami de Douala qui paie le transport et se charge de la vente en ville. Il est fréquent de voir devant la gare, au train du matin, une vingtaine de dames-jeannes soigneusement emballées dans de vieux sacs ou de la paille tressée.

L'exploitation du palmier à huile est donc loin d'être une « elaeiculture » rationnelle : le paysan ne prend la peine ni de planter ni d'entretenir ses arbres. Seules la récolte et la transformation du produit sont l'objet de soins attentifs. C'est cependant l'activité à laquelle le paysan bassa tient le plus : il dit de lui-même qu'il sait « faire l'huile » alors que le cacao, « c'est le travail des Ewondo ou des Boulou ». C'est pourquoi il est peu de paysans qui n'exploitent peu ou prou le palmier. Cette exploitation est même l'occasion de contrats de métayage : certains propriétaires qui ne peuvent plus grimper, parce que trop vieux, ou infirmes, ou bien les veuves, confient leurs palmiers à d'autres, qui cueillent les régimes et font l'huile. Celle-ci, ainsi que les palmistes, sont partagés par moitié entre le propriétaire et le métayer, déduction faite de la location du pressoir. Cependant les palmiers abondent et il est parfois difficile de conclure de tels contrats ; le propriétaire donne alors un peu plus de la moitié du produit (trois tines sur cinq). Et certains vieux se plaignent même de ne plus trouver de volontaires et de devoir laisser leurs arbres à l'abandon.

Il semble bien en effet que le manque de main-d'œuvre soit le principal obstacle à l'accroissement de la production. Si toute la famille participe au reste des travaux : ramassage, cuisson, extraction de l'huile, concassage des noix, l'escalade des arbres revient aux seuls hommes jeunes. Si habile que soit leur technique, c'est là un travail fatigant : on grimpe par une suite de coups de reins et les arbres sont souvent très élevés. S'y ajoutent le transport des régimes sur la tête, sur des distances parfois importantes et le débroussaie des sentiers d'accès lorsque les palmiers sont en forêt. C'est aussi un travail dangereux et les accidents ne sont pas rares. Aussi certains, même parmi les jeunes, se refusent-ils à grimper et se contentent d'abattre les palmiers pour en extraire le vin. On retrouve ainsi en Pays bassa une désaffection identique à celle qui existe en bien d'autres régions africaines.

Au total, une faible partie seulement de la palmeraie est exploitée. Même dans les champs vivriers subsistent des palmiers qui ne sont pas nettoyés. Le paysan est souvent en mesure de donner le nombre des palmiers qu'il exploite (il ne semble pas que ce chiffre dépasse jamais 200 par exploitation) ; il ignore par contre celui des arbres non nettoyés : « C'est incomptable » dit-il. L'extraction du vin est donc la seule manière d'exploiter un peu plus complètement la palmeraie naturelle. L'abattage ne vise en effet que des arbres qui ne sont pas utilisés pour l'huile, et leur nombre est tel qu'il ne semble pas y avoir dans l'immédiat un risque d'appauvrissement de la palmeraie. Une trop grande densité de palmiers nuit d'ailleurs au rendement des cultures vivrières :

1. Tine : bidon de pétrole d'une contenance de 20 l environ.

celles-ci poussent très mal dans un rayon de deux à trois mètres autour des arbres, surtout s'ils portent des palmes dès leur base. La situation serait sans doute différente si par exemple des liaisons régulières et plus faciles avec la capitale (plus proche que Douala) entraînaient une demande nettement accrue de vin. Même dans ce cas il est peu probable que le paysan soit tenté de sacrifier entièrement l'huile au vin : plusieurs nous ont dit ne pas faire de vin parce que leur terrain était trop petit. S'il apparaissait que la palmeraie fût menacée, la solution ne serait pas, à notre avis, de prendre des sanctions contre les abattages de palmiers, mais plutôt de promouvoir de véritables plantations de palmiers sélectionnés ; le paysan ménagerait peut-être plus des arbres qu'il aurait dû acheter, planter et entourer de soins.



### III. — LE SYSTÈME DE PRODUCTION

Les techniques agricoles des paysans de Mom paraissent sommaires : l'outillage est simple, les façons culturales réduites. Le droit foncier d'autre part, à l'image des structures sociales, est peu contraignant et le paysan paraît parfaitement libre de faire de sa terre ce qu'il veut. Son refus de l'agriculture de plantation ne se traduit pas cependant par des revenus particulièrement inférieurs à ceux de la zone cacaoyère.

#### I. — LES TECHNIQUES

##### a. LES OUTILS DU PAYSAN BASSA

Le paysan bassa n'utilise qu'un nombre restreint d'outils. Les deux principaux sont la machette et la houe, qui existent en plusieurs exemplaires dans chaque exploitation. Autrefois forgées localement, à partir du fer extrait de la terre (on « chauffait les pierres » dans un foyer appelé *bouf*), puis avec de la ferraille de récupération, elles sont maintenant achetées sur les marchés. Il existe deux sortes de machettes : une lourde, qui sert à l'abattage des arbustes et des branches, et une légère, parfois recourbée à son extrémité, qui est utilisée pour couper les herbes. La houe est de petites dimensions ; de forme triangulaire, elle est dotée d'un manche court (40-50 cm) faisant avec elle un angle très aigu. A ces outils traditionnels sont venus s'ajouter, plus récemment : la hache, utilisée dans 80 % des exploitations, la pelle (60 %), la pioche (40 %) et la scie (34 %). Par contre, d'autres outils, dont on pourrait penser qu'ils rendraient de grands services : brouette, sécateur, râteau, sont exceptionnels. Il faut faire une place spéciale à deux instruments plus perfectionnés qui sont, ou devraient être, les signes d'une agriculture moderne : le pulvérisateur et le pressoir à huile. Le premier n'est représenté qu'à 14 exemplaires dans le village, alors qu'il existe 45 planteurs. Sa rareté relative est l'un des signes du faible intérêt manifesté pour la culture du cacao ; ce n'est pas en effet un appareil très onéreux (7 à 12 000 francs CFA selon les modèles) Il l'est beaucoup moins que le pressoir à huile (environ 300 000 francs CFA) dont on trouve pourtant 12 exemplaires dans le village, mais ceux-ci, on l'a vu, appartiennent rarement à de vrais paysans.

##### b. LES FAÇONS CULTURALES (fig. II)

La première campagne de culture de l'année correspond à la petite saison des pluies (*youèl*). La forêt est défrichée en janvier-février, à la fin de la saison sèche : les arbres sont abattus à la hache, les broussailles, lianes et herbes sont coupées à la machette. Quelques grands arbres sont préservés pour faire de l'ombrage. Ceux qui sont trop gros pour être coupés sont écorcés à la base :

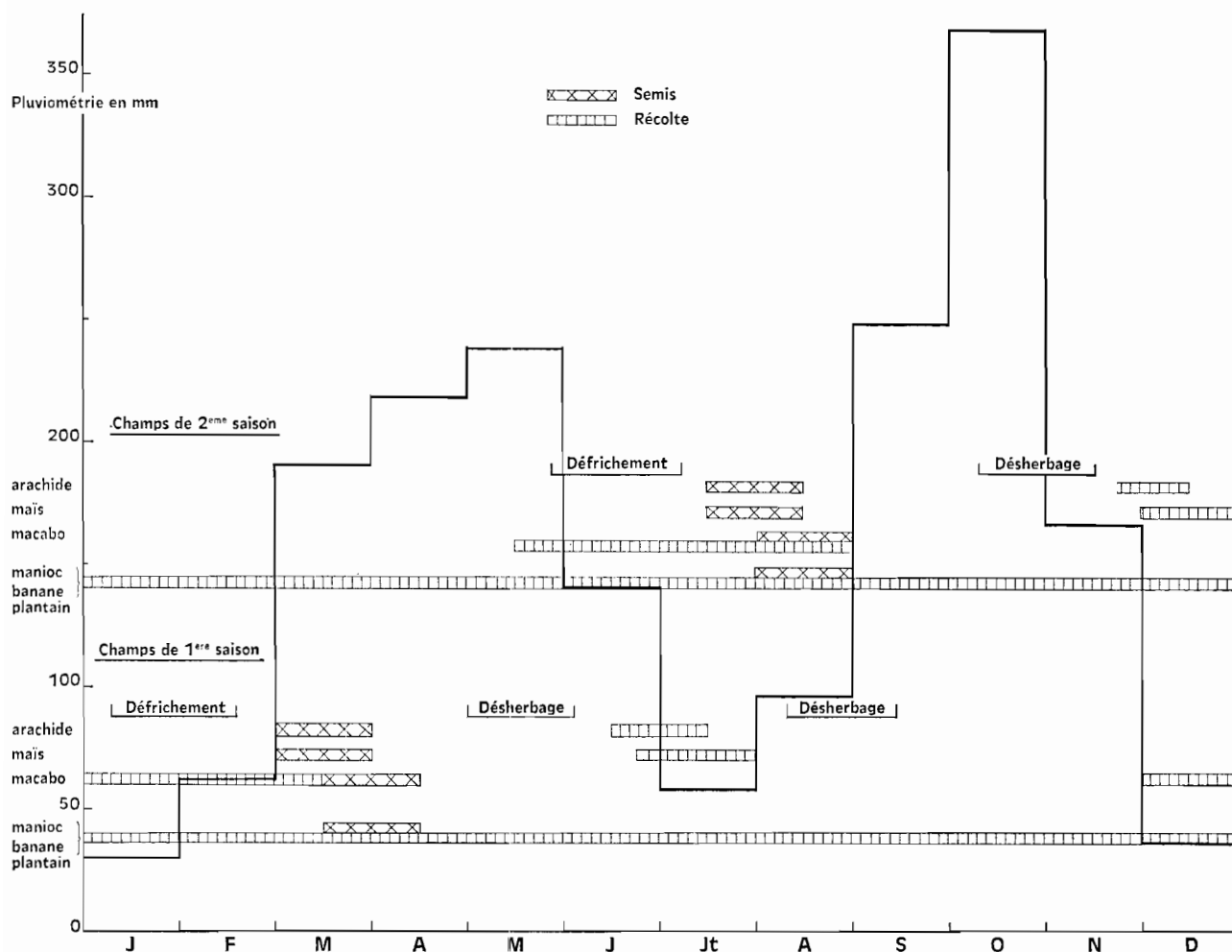


FIG. 11. — Calendrier culturel.

on entasse à leur pied les broussailles auxquelles on met le feu; le tronc se consume partiellement et l'arbre meurt sur pied.

Ce débroussaillage est généralement accompli par les hommes qui travaillent souvent en équipes (*yum*), tantôt chez l'un tantôt chez l'autre; c'est là, pratiquement le seul travail qu'ils accomplissent dans les champs. Lorsque ce sont les femmes qui défrichent, elles se mettent aussi à plusieurs et font parfois appel pour abattre les arbres à un ou deux manœuvres dont le salaire est constitué par un bon repas (viande, morue ou poisson fumé), du vin de palme à volonté et un peu d'argent. Femmes et enfants ramassent les branches et les broussailles: une partie est mise de côté pour faire le feu à la maison, le reste est entassé au pied des arbres et brûlé. Les cendres sont ensuite dispersées sur la parcelle.

Le semis est la tâche, et presque le monopole, des femmes. La préparation de la terre est sommaire et ne consiste guère qu'en un binage superficiel: les femmes donnent de petits coups de houe sur 10 ou 15 cm de profondeur, enlèvent les racines et les herbes, qui sont rejetées sur le pourtour du champ. Elles enfouissent quelques graines d'arachides et tassent ensuite la terre avec le manche de la houe. Une semaine ou dix jours plus tard, lorsque apparaissent les premières pousses, on sème le maïs dans des trous creusés au bâton. Le macabo est planté en même temps: les tubercules sont enfouis soit entiers, soit coupés en plusieurs morceaux. Manioc et canne à sucre sont bouturés. Quelques rejets de bananiers plantains sont apportés d'un autre champ ou des abords de la maison.

Un ou deux mois plus tard, le champ offre l'aspect d'un très grand mélange de plantes diverses ; il se clairsème au fur et à mesure des récoltes successives. On ne désherbe qu'une seule fois entre le semis et le ramassage des arachides. Celles-ci sont arrachées les premières, au bout de trois mois, et l'on pratique à cette occasion un second sarclage. C'est aussi à ce moment-là, en général, que l'on butte les tiges de manioc. Le maïs est récolté une quinzaine de jours après les arachides. Puis commence la récolte des divers légumes et condiments, qui s'étale sur une longue période. Celle des tubercules, de la banane plantain et de la canne à sucre débute dix à douze mois après leur mise en terre et dure à peu près toute l'année qui suit. On coupe à la machette les herbes les plus hautes pour pouvoir poursuivre la récolte si l'on n'a pas assez de vivres dans les champs nouveaux, mais le plus souvent la parcelle est abandonnée sans avoir été récoltée complètement ; et la végétation reprend peu à peu possession du terrain.

Les pratiques culturales de la seconde campagne de culture sont un peu différentes. On défriche à la fin de la petite saison sèche, en juin-juillet (*ikan*). Chaque parcelle est gagnée sur la forêt ; il est rare (6,78 % de la superficie totale cultivée en champs vivriers) que l'on utilise une parcelle déjà plantée : dans ce cas, il s'agit soit d'un champ qui n'a pas été récolté en totalité, et où l'on sème à nouveau arachides ou maïs au milieu des tubercules et des plantains, soit d'un champ précédemment cultivé en maïs seul. En général, on ne brûle pas lors du défrichement de deuxième saison. Les pluies ne sont pas rares en juillet, broussailles et herbes sèchent donc difficilement et l'on se contente de les rejeter en bordure des champs où l'on traîne aussi les grosses branches et les troncs des arbres abattus : le tout constitue des andains qui clôturent le champ ; mais sous l'action de l'humidité qui pourrit et des insectes qui rongent la végétation, ils disparaissent assez vite sans laisser de traces durables dans le paysage.

## 2. — LE RÉGIME FONCIER

Les cartes h.-t. nos 4 et 5 représentent la répartition de la terre, autrefois et aujourd'hui. Elles concernent uniquement les espaces cultivés : ceux-ci représentent 88 ha, la superficie totale du terroir étant de 10,41 km<sup>2</sup>. Pour chaque parcelle on a demandé le nom de l'exploitant actuel, celui du propriétaire du terrain ainsi que le mode de transmission à l'utilisateur actuel. Cet interrogatoire a permis de reconstituer approximativement l'image du régime foncier d'autrefois, et de voir comment on est passé d'un système de propriété collective à l'appropriation individuelle qui est la règle aujourd'hui.

### a. LA RÉPARTITION TRADITIONNELLE DE LA TERRE

L'ancien état de choses a sans doute subi de nombreuses transformations ces dernières années. On retrouve encore cependant sur le plan du village la trace de ce que devait être la répartition des terres. Le schéma général, tel qu'on peut le reconstituer maintenant, est assez semblable à la situation respective des clans bassa : chaque log devait avoir à l'origine une bande de terre plus longue que large, dans le sens nord-sud, le sens même de la migration des XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles.

Bien que l'on ne connaisse pas exactement suivant quelles modalités ni quel itinéraire précis s'organisa cette migration, il est à peu près certain qu'elle ne se fit pas en une seule fois, mais s'effectua par « bonds » suivant le rythme des cultures : les Bassa qui émigraient parce que, selon la tradition, ils étaient devenus trop nombreux sur leurs terres, n'étaient pas poussés par des guerriers venus du nord comme le furent après eux les Béti. Il faut noter d'autre part, si le régime alimentaire des Bassa était comme aujourd'hui à base de tubercules, que ce sont là des denrées difficiles à conserver après leur récolte ; on ne peut emporter avec soi de quoi se nourrir durant des mois.

La voie la plus sûre, celle d'ailleurs qui est encore utilisée dans les déplacements spontanés actuels, consiste à envoyer, en éclaireurs, un petit nombre de personnes qui voient si la terre est bonne, si le pays leur plaît, et qui défrichent un morceau de forêt. Elles y sèment quelques plantes et peuvent ne rester qu'un temps assez court isolées du village. Il est possible, quelques mois plus tard, au début de la récolte, de déplacer le reste du groupe à l'emplacement du nouveau champ. Comme il est de toute façon nécessaire de défricher chaque année un nouveau terrain et qu'on y fait peu de travaux entre le semis et la récolte, cela ne pose guère plus de problèmes de le défricher à dix ou vingt kilomètres qu'à proximité de l'habitation.

On retrouve sur la carte h.-t. n° 4 la forme allongée du terroir traditionnel de certains lignages<sup>1</sup> : les champs des log Mbeng, par exemple, se disposent nettement suivant une bande verticale étroite du nord au sud du village ; une disposition analogue se retrouve chez les log Sompeck, les log Tchass et les log Bakembé. La forme est moins nette chez les autres familles, les enclaves sont nombreuses et plusieurs lignages ont des champs en divers endroits, comme les log Batum par exemple. C'est aussi le cas des log Ngwos qui constituent à Mom l'élément le plus méridional du lignage (la plupart sont à Songtap ou à Mom II). Il en est de même des log Bikun et des log Makei qui, eux, sont plus nombreux à Bakoukoué ; leur installation à Mom est assez récente, beaucoup n'ont au bord de la route que leur habitation et continuent à cultiver leur terrain à Bakoukoué ; ils représentent l'un des derniers mouvements migratoires, de sens sud-nord celui-là.

Il n'y avait sans doute pas, autrefois, de limites nettes entre les différents log. La terre était au premier défricheur, mais étant donné le petit nombre des premiers occupants, il n'était pas difficile à un nouveau venu de s'installer à peu près là où il le voulait. Si la terre avait déjà été défrichée, l'autorisation de cultiver, donnée par le premier défricheur, pouvait se transformer assez facilement en appropriation définitive. Les usages sont, de nos jours, beaucoup plus rigoureux si l'on en juge par les différents modes de transmission du sol. La caractéristique dominante du régime foncier actuel est l'appropriation individuelle. Partout, le chef de famille se considère comme l'unique propriétaire de son terrain. Il dit « c'est mon terrain » et non « c'est le terrain des log Bakembé ou des log Tchass ». Les marécages peuplés de palmiers-raphias sont eux aussi propriétés individuelles, mais tout le monde peut venir y couper les « bambous » et les palmes qui servent à confectionner les nattes du toit des maisons. Les rivières et ruisseaux eux-mêmes ont des propriétaires mais les plus importants servent généralement de limites entre plusieurs terrains. Le droit d'usage commun des raphiales se retrouve également pour les terrains de chasse (les pièges par contre ne peuvent être posés que sur le territoire personnel).

L'appropriation individuelle, sans doute un phénomène récent, est tellement bien établie qu'un propriétaire peut décider de lui-même de prêter une partie de son terrain ou même de le vendre. Il n'a pas, semble-t-il, à consulter le reste du log et se contente d'en informer ses parents, certainement plus pour qu'ils soient les témoins de l'acte de vente (qui n'est pas écrit) que pour leur demander une autorisation.

## b. LES HÉRITAGES

La majorité des habitants de Mom cultivent des terres qui leur appartiennent, et qu'ils ont reçues en héritage. Sur 100 exploitants, 39 cultivent uniquement la terre héritée, 31 uniquement des parcelles empruntées, 20 cultivent à la fois leur terre et des parcelles empruntées, 4 exploitent un terrain qu'ils ont acheté ; les 6 autres font appel à diverses sources (dons, achats, prêts).

Sur une surface cultivée de 88 ha, 66 %, soit 58 ha, représentent les champs provenant d'un héritage. Il est vraisemblable d'ailleurs que figurent dans ce chiffre des terres qui n'appartiennent plus à la famille du premier défricheur : l'utilisateur actuel en a hérité, mais son père ou son grand-père les avait lui-même reçues en cadeau ou en prêt d'une autre famille.

1. Les limites marquant l'emprise de chaque log ne doivent être considérées que comme des approximations.



Comment se transmet l'héritage ? La règle habituelle est que les fils héritent de leur père. Elle s'étend aussi aux enfants « donnés » par une fille avant son mariage, ou bien par un proche parent. Le partage est fait en principe par le père, ou, s'il meurt avant d'avoir partagé ses biens, par le fils aîné. On fait plusieurs parts, autant qu'il y a de garçons, mais inégales, la plus grande étant pour le fils aîné ; ce qui est justifié par le fait que l'aîné, normalement, recueille chez lui la ou les femmes de son père, ainsi que ses frères et sœurs non mariés. Si un homme n'a pas d'enfants, il est libre, semble-t-il, de donner sa terre à l'un ou l'autre membre de sa famille. Ainsi T.T. qui n'a pas d'enfants donnera son terrain à son frère cadet. N.N. a reçu en héritage deux plantations, l'une de son père, l'autre de son oncle paternel.

Il arrive aussi, mais nous n'en avons trouvé que trois exemples à Mom, que les héritages demeurent indivis. Dans un cas il s'agit de trois frères (log Tchass) qui vivent ensemble, n'ont qu'un seul terrain, mais font leurs champs chacun de son côté, la plantation de cacaoyers étant possédée collectivement. Dans un autre cas, deux cousins germains (log Batum) vivent également ensemble et sont mariés l'un et l'autre : chacun défriche un champ avec sa femme, et les produits de la récolte sont ensuite mélangés. Dans le troisième cas, l'informateur est un log Mbeng : à la mort de son père le terrain n'a pas été partagé, mais ses frères, sans avoir pour autant renoncé à leur propriété, vivent maintenant en ville.

Les femmes, normalement, n'héritent pas de terres. Les filles non mariées sont prises en charge par un autre membre de la famille, le frère aîné en principe, jusqu'à leur mariage, après quoi elles entrent dans une autre famille ; il serait donc anormal qu'elles possèdent quelque chose au village. Elles peuvent cultiver en attendant sur le terrain de leurs frères.

Il y a cependant des exceptions et un certain nombre de femmes, veuves, conservent la gestion de la propriété de leur mari. Plusieurs cas se présentent :

— Quand une veuve a des garçons encore petits, la terre reçue permet de les élever. Dans ce cas d'ailleurs, le véritable héritier est le garçon et la mère n'a que l'usufruit. Ainsi, T.T. déclare : « Je n'ai pas connu mon père, c'est ma mère qui m'a dit : voici la terre que ton père t'a laissée. »

— Il n'est pas rare maintenant qu'une femme hérite de son mari, même si elle n'a pas de garçon. A la mort d'un polygame, par exemple, chacune de ses femmes a reçu un terrain où faire ses cultures vivrières ; la plantation de cacaoyers cependant a été partagée entre les seules femmes qui avaient des garçons.

— Dans un autre cas une veuve hérite de la plantation de son mari, bien qu'elle n'ait qu'une fille. Dans l'esprit des gens, il s'agit là de lui donner le moyen d'élever son enfant, la plantation devant revenir plus tard à la famille du mari décédé.

L'examen des registres du tribunal coutumier de Makak (dont l'activité consiste pour la plus grande part à régler les affaires foncières), permet d'éclairer certains points concernant l'héritage, ainsi que l'appartenance du terrain au premier défricheur. Voici quelques exemples de jugements :

Jugement du 13 avril 1960. A propos d'un litige entre deux habitants de Mom, N... et M..., un témoin déclare : « Ce terrain appartient à N... car c'est le grand-père de N... qui était le premier installé, c'est sur ce terrain qu'il avait circoncis ses enfants ; la coutume bassa n'admettait pas d'organiser une fête sur un terrain qui ne lui appartient pas. »

Cette idée peut être contestée si le premier défricheur a abandonné son terrain depuis longtemps ou n'y a pas laissé de trace. Un homme est venu s'installer en 1916 au bord de la route Makak-Yaoundé, à une époque où l'administration forçait les gens à le faire. Il déclare à une séance du tribunal coutumier : « C'est à ce moment-là que j'étais désigné de m'installer sur ce terrain. Je peux vous assurer que je n'avais rien trouvé, rien qu'une forêt inculte. Quelques rares personnes nous disaient que c'était la famille d'Eloma Nyot qui habitait ce terrain, seulement il n'existait aucun arbre fruitier<sup>1</sup> à cet endroit. »

1. La plantation d'arbres fruitiers, de palmiers, et, plus récemment, de cacaoyers, est la preuve tangible qu'un terrain a été mis en valeur.

Il semble d'ailleurs que la coutume ait récemment évolué (du moins telle qu'elle est dite par le tribunal coutumier) dans le sens suivant : la terre appartient à celui qui s'en sert depuis le plus long temps. Un jugement du 21 mars 1961 est assez significatif à cet égard :

— U.P. porte plainte contre E.L. pour utilisation abusive de son terrain : « En 1928, mon feu père porta plainte contre le feu père de E.L. pour lui avoir occupé le terrain sans autorisation. » La juridiction de l'époque donna tort au père de E.L. et le condamna à rembourser au père de U.P. 500 F et 10 cabris, décision acceptée par le condamné qui, devant les assesseurs, fit cadeau au plaignant d'un chien.

— Réponse de E.L. : « Mon feu père exploita le terrain en cause bien avant l'arrivée des Blancs au Cameroun. Mais il trouva sur l'endroit une hutte délaissée qui fut construite par le grand-père de mon adversaire. Depuis 1928 jusqu'à l'heure actuelle, la famille de U.P. ne s'est jamais plainte de moi en quoi que ce soit. En outre, j'ai plus de 40 tombes sur ce terrain. »

Le jugement du tribunal est le suivant : « Attendu que depuis 1928 cette affaire n'a jamais siégé, qu'il résulte des débats que le défenseur E.L. occupe ce terrain depuis 1875 environ, que la plupart de sa famille fut enterrée sur les lieux, que la revendication de la parcelle de terrain du sieur U.P. auprès du défendeur semble périmée, que même si la parcelle du terrain en différend n'appartenait au défendeur, vu son ancienneté sur le terrain, soit 70 à 80 ans, vu sa mise en valeur du terrain, lui feront l'attribution du terrain tout entier. »

Ainsi dans un conflit entre l'héritier des premiers défricheurs, la première occupation étant attestée par la « hutte délaissée », et l'héritier de celui qui mit réellement la terre en valeur, c'est ce dernier qui l'emporte. Il est vrai que le long silence de la partie plaignante a pu être interprété comme un abandon pur et simple des droits d'héritage sur cette parcelle.

Ce jugement atteste aussi la pratique très fréquente de l'héritage du droit d'usage d'une terre : un terrain qui a été prêté est transmis aux héritiers de l'emprunteur sans que, d'une manière générale, le propriétaire ou ses héritiers y trouvent à redire.

### c. LES PRÊTS ET DONS

Le quart des champs cultivés à Mom n'appartiennent pas à leur exploitant : 22,5 ha, soit 25,42 %. Si l'on tient compte uniquement des champs vivriers, ce pourcentage passe à 35,14, c'est donc plus d'un champ sur trois qui est emprunté. Les prêts de terres répondent à plusieurs règles :

— Ils ont une affectation bien précise : les cultures vivrières, et c'est sans doute ce qui explique la facilité avec laquelle on prête une terre qui ne sera effectivement occupée que durant une année ou deux. On n'a rencontré qu'un seul cas de prêt pour des cultures permanentes : il s'agit d'un terrain sur lequel le père de l'exploitant actuel a planté des cacaoyers en 1925 ; le prêt pourrait être assimilé à un don si le propriétaire véritable ne manifestait toujours son droit en récoltant les régimes de palmistes. C'est d'ailleurs un caractère général des prêts, que le propriétaire se réserve toujours l'exploitation des arbres fruitiers et des palmiers. Tel paysan qui possède un vaste terrain en prête facilement une partie pour des cultures vivrières sans faire payer, « car, dit-il, en même temps on nettoie mes palmiers ». Ces cultures vivrières étant le travail des femmes, c'est à elles qu'il revient de trouver une terre fertile. Il est fréquent qu'un homme ne sache pas où sont exactement les champs de sa femme, et il arrive qu'il ignore même le nom de celui auquel elle a emprunté une parcelle.

— Conséquence de ce qui précède, les prêts de terrain sont presque toujours de courte durée et correspondent au rythme des cultures : une année si l'exploitant y sème uniquement maïs et arachides, deux ans ou trois si on y plante aussi tubercules et plantains. Parfois les femmes interrogées affirment avoir reçu le terrain pour une durée indéterminée. Il s'agit alors d'une terre assez vaste dont une partie seulement est mise en culture au moment de l'enquête ; le reste sera mis en valeur les années suivantes, et l'exploitant rendra le terrain à son propriétaire « lorsque la

terre sera faible ». Souvent aussi la terre est cultivée par une femme de la même famille que le prêteur ; dans ce cas également la durée du prêt est indéterminée, chaque femme ayant le droit, selon la coutume, de cultiver la terre de ses frères, si elle est célibataire, ou de ses beaux-frères si, devenue veuve et demeurée dans le village de son mari, elle a été recueillie par l'un d'eux.

— Les prêts sont gratuits. Nous n'avons rencontré aucun exemple permettant de penser qu'il existe une forme quelconque de location. Ceci n'a rien d'étonnant dans une zone où la densité de population est faible. D'autre part, la terre étant abondante, on peut estimer que c'est plutôt l'exploitant qui rend service au prêteur. Cultiver un terrain revient en quelque sorte à le valoriser : la brousse qui pousse ensuite sera moins difficile à défricher que la grande forêt, et les défrichements favorisent la diffusion des palmiers. Ceci compense sans doute aux yeux des propriétaires la baisse de fertilité du sol, assez faible d'ailleurs lorsqu'il n'y a qu'une campagne de cultures.

Un tel système cependant, bien qu'il fonctionne de façon assez harmonieuse dans l'ensemble, est parfois la source de conflits. Ils proviennent généralement d'un prêt déjà ancien remontant à la génération précédente. Le prêteur considère que l'ancienneté du prêt n'est nullement une aliénation de ses droits ; l'emprunteur, au contraire, estime que la durée de la mise en valeur d'une terre inexploitée lui confère des droits sur le terrain. On a déjà vu plus haut quelques-uns de ces conflits. Dans ce domaine, les décisions du tribunal coutumier de Makak fournissent des réponses contradictoires. Citons plusieurs de ces jugements (qui ne portent pas tous sur des conflits entre habitants de Mom).

— Jugement du 19 mai 1962 : un terrain a été prêté il y a 10 ans pour construire une case. A la suite d'une mésentente entre le propriétaire et l'emprunteur, ce dernier doit évacuer les lieux.

— Jugement du 23 août 1962 : le demandeur occupe un terrain depuis 1914 ; il y a planté des cacaoyers (près de 700), quelques caféiers et des arbres fruitiers ; il demande que le propriétaire l'indemnisé pour le travail fait sur ce terrain. Le tribunal refuse et lui demande au contraire de verser 100 000 F au propriétaire coutumier s'il veut avoir l'entière possession du terrain.

— Jugement du 23 septembre 1960 : P.N. a hérité d'un terrain que L. cultive depuis 46 ans. L. y a planté des arbres fruitiers et des cacaoyers. Les témoins attestent les dires des deux opposants. La décision du tribunal est la suivante : « Attendu qu'en coutume bassa la personne qui met en valeur ou achève de mettre en valeur un terrain qui appartient à autrui n'y perd jamais son travail et qu'il est récompensé soit par l'attribution d'une parcelle de terrain suivant le goût des deux parties, soit par une certaine somme d'argent représentant la valeur de son travail... Le tribunal procède à la répartition du terrain entre les deux parties en réservant à L. la partie mise en valeur par lui et au propriétaire du terrain P.N. la plus grande partie de terre... Dit que la partie cultivée de jeunes cacaoyers revienne à P.N. en échange des arbres fruitiers qui ont subi le sort d'être rangés du côté de L. »

— Jugement du 19 août 1962 : un terrain a été prêté par M.S. à T.B. « le nommé T.B. venant à mourir laissait sa fille comme héritière coutumière » dit le tribunal qui émet le jugement suivant : « Dit que la parcelle appartient à M.S... Dit que le propriétaire verse une somme de 25 000 F à titre de dommages et intérêts à la demandeuse d'ici deux mois. »

Il est sans doute difficile de tirer une conclusion nette de ces quelques cas. Deux principes cependant semblent toujours respectés : la durée du prêt n'entame pas le droit du propriétaire coutumier, et le travail effectué sur un terrain, même s'il ne s'agit que de cultures vivrières, mérite une compensation si le propriétaire légitime veut reprendre son bien. A partir de là les jugements peuvent différer quant à la conclusion précise à donner aux palabres de terrains. On peut cependant être surpris de l'importance des dédommagements à payer. On atteint aussi, il est vrai, des chiffres élevés lors des ventes.

Peu de choses, dans la pratique, séparent le prêt du don. Mis à part les litiges analogues à ceux mentionnés ci-dessus, on imagine très bien qu'un individu considère comme « donnée » définitivement une terre empruntée jadis par son père ou son grand-père mais qui n'a jamais été réclamée depuis par son propriétaire coutumier. Les dons mentionnés comme tels sont rares, ils portent sur deux champs vivriers (21 ares), encore s'agit-il d'un cas spécial puisque c'est un don

fait à l'Église presbytérienne et non à un individu, et sur deux plantations de cacaoyers (58 et 44 ares), le don remontant à 1930 pour l'une et 1935 pour l'autre. Les dons n'atteignent au total que 124 ares (1,40 % des terres cultivées).

#### d. LOG PRÊTEURS ET LOG EMPRUNTEURS

Quels sont à Mom les lignages qui prêtent des terrains et ceux qui en empruntent ? Le tableau croisé suivant (les prêts de terrains entre log) permet de s'en faire une idée (p. 45).

Une première remarque s'impose : la proportion des prêts à l'intérieur d'une même famille n'est pas considérable : 6,25 ha seulement sur 22,5, soit 27,8 % des prêts.

Tous les log sont prêteurs et demandeurs, ou plus exactement dans chaque log il y a des individus qui ont du terrain en excédent et d'autres qui n'en ont pas assez. Cela traduit peut-être le déclin de la solidarité du lignage, mais surtout le peu d'importance donnée au lien juridique entre l'homme et la terre. Le champ vivrier n'est que l'utilisation très provisoire d'un terrain, il est donc sans importance de le demander à un autre membre du clan plutôt qu'à un membre de même lignage.

Parmi les log prêteurs, le log Mbeng est de loin le plus important (34 % des terres prêtées), le second (log Bakembé) en prêtant 19 % et le troisième (log Biyong) 12 %. Log Biyong et log Mbeng sont les lignages les plus nombreux, mais ils furent aussi, avec le log Bakembé, les premiers installés à Mom.

Les log demandeurs sont plus divers : les log Biyong viennent en tête (18 %) suivis des log Makei (16 %). Un groupe important d'emprunteurs, comme il est normal, est constitué par les non-originaux du village : « autres Ndogsul », « autres Bassa » et étrangers empruntent à eux trois 20 % des terres. Il n'y a apparemment aucune réticence à leur prêter de quoi cultiver un champ vivrier.

Les raisons de ces emprunts ne sont pas toujours simples. Certes, on l'a vu, vivent à Mom un bon nombre de gens qui n'y sont pas nés ; ils ne possèdent pas de terrain, ou s'ils en ont un, il n'est pas suffisamment vaste pour permettre des cultures vivrières itinérantes, aussi est-il naturel qu'ils en demandent ailleurs. Mais beaucoup ont des motifs moins contraignants : tel possède un grand terrain, mais le juge trop proche de la route et des habitations, il craint que volailles et porcs ne ravagent ses cultures ; tel autre pense que la terre est plus fertile ailleurs que chez lui ; telle autre enfin, car c'est le plus souvent de femmes qu'il s'agit, trouve son terrain trop éloigné ou, simplement, prend plaisir à cultiver dans la même clairière que ses amies.

Tout ceci montre une grande mobilité des gens par rapport à la terre et même par rapport à « leur » terre. La répartition du travail entre les sexes se traduit aussi sur le plan foncier puisque l'homme s'intéresse essentiellement au terrain qui porte ses palmiers et laisse à sa femme le soin de trouver où bon lui semble une terre pour les cultures vivrières.

#### e. LES ACHATS

Les achats de terre ne sont pas rares à Mom. Parmi les champs cultivés, 6,6 ha, soit 7,5 % de l'ensemble proviennent d'un achat. Cette proportion serait plus élevée si on y ajoutait les espaces occupés par les habitations. En effet, la plus grande partie du quartier qui se trouve près de l'église (appartenant autrefois aux log Mbeng) a été vendue par parcelles à des gens qui voulaient s'installer au bord de la route. Les prix de ces emplacements de cases sont élevés : entre 25 et 50 000 francs CFA pour une superficie qui dépasse rarement 4 à 500 m<sup>2</sup>. Il est difficile de connaître le prix exact des autres terrains situés en brousse : il n'y a pas de prix de référence et en général on ne mesure pas précisément le terrain vendu ; en outre, il y a toujours quelques cadeaux, chèvres ou vin rouge, qui s'ajoutent à la transaction financière. Les prix que nous avons notés sont élevés : 100 000 F pour 730 ares assez éloignés de la route (soit 1,40 F le m<sup>2</sup> — achat effectué en 1962) ;

Les prêts de terrains entre log. (Superficies en ares.)

Log de l'utilisateur actuel	Log du prêteur													Total des emprunts	
	L. Bakembé	L. Ngoué	L. Mbeng	L. Biyong	L. Tchass	L. Makei	L. Batum	L. Sompeck	L. Ngwos	A. Ndogsul	A. Bassa	Étrangers	Indéterminé		
L. Bakembé	94,0	—	14,0	—	—	—	17,2	—	10,8	—	—	—	—	136,0	6,0 %
L. Ngoué	—	43,2	—	10,4	—	—	70,4	—	—	46,4	—	—	42,0	212,4	9,4 %
L. Mbeng	—	—	191,2	—	—	16,0	—	—	—	—	—	—	34,4	241,6	10,7 %
L. Biyong	—	—	76,8	182,0	—	108,4	25,2	—	—	—	—	—	13,6	406,6	18,1 %
L. Tchass	98,8	—	91,2	—	—	—	—	26,4	—	—	—	—	—	216,4	9,6 %
L. Makei	14,4	—	233,2	31,2	46,0	—	—	—	34,0	—	—	—	—	358,8	15,9 %
L. Batum	—	—	—	—	—	—	72,4	—	—	—	—	—	56,0	128,4	5,7 %
L. Sompeck	—	—	—	—	—	—	—	42,0	—	—	—	—	—	42,0	1,9 %
L. Ngwos	—	—	28,3	30,4	—	—	—	—	—	—	—	—	8,4	67,6	3,0 %
A. Ndogsul	100,0	—	8,8	18,0	—	—	—	—	2,0	—	—	—	—	128,8	5,7 %
A. Bassa	126,0	—	124,0	6,4	—	—	16,8	—	—	—	—	—	—	273,2	12,1 %
Étrangers	—	—	3,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	33,6	36,8	1,6 %
Total des prêts	433,2 19,3 %	43,2 1,9 %	771,2 34,3 %	278,4 12,4 %	46,0 2,0 %	124,4 5,5 %	202,6 9,0 %	68,4 3,0 %	46,8 2,1 %	46,4 2,1 %	—	—	188,0 8,4 %	2 248,6 ares	

45 000 F pour 34 ares (soit 14 F le m<sup>2</sup>) pour un terrain plus proche du village. Ce ne sont là que des indications ; pour d'autres terrains, non mesurés et situés en pleine forêt, on trouve des prix de 30, 70, 100 000 F. De tels chiffres, si imprécis soient-ils, dépassent de loin le revenu annuel habituel du paysan, et comme ces terres achetées ne sont pas mises en valeur de façon plus rationnelle que les autres, leur achat ne répond certainement pas au désir d'investir un capital pour en tirer profit. La motivation de l'achat est beaucoup plus « sentimentale » qu'économique. Ces achats sont d'ailleurs tous effectués par des gens qui ne sont pas nés à Mom, et, sur dix acheteurs, un seul est cultivateur, tous les autres sont ou ont été salariés, artisans ou commerçants. Ils obéissent au même phénomène que les déplacements récents de l'habitat, dont ils sont la conséquence. Si l'on apprécie d'être au bord de la route à cause du marché, de la gare, des écoles, il est nécessaire d'avoir aussi des champs vivriers à proximité, surtout quand le terrain familial est trop éloigné de Mom.

### f. MOM ET LES VILLAGES VOISINS

Malgré tous les échanges qui permettent une occupation plus dense du sol, beaucoup de paysans ne cultivent pas de champs sur le terroir même du village. Celui-ci serait-il trop exigu pour sa population ? Sur 108 ménages ayant des champs, 73 les cultivent tous à Mom, et 8 les ont tous à l'extérieur. Seules ont été mesurées les parcelles appartenant à des personnes cultivant également sur le terroir même du village ; on compte 60 parcelles ainsi mises en culture hors de Mom : 47 champs vivriers totalisant 11 ha, et 13 plantations de cacaoyers couvrant 15 ha (celles-ci sont donc plus vastes en moyenne que celles du village). Le tableau suivant indique la répartition par village de ces parcelles extérieures :

*Terres cultivées hors de Mom.*

Villages	Nombre de parcelles	Superficie en ares	Pourcentage
—	—	—	—
Bakoukoué	24	1 014	38,5
Songtap	5	560	21,3
Ekoadjom	17	345	13,1
Mom II	2	280	10,6
Hondol	3	226	8,6
Ngombas	7	178	6,8
Sepp	2	28	1,1
TOTAL	60	2 631	

Les trois villages de Bakoukoué, Songtap et Mom II fournissent 70,5 % des superficies cultivées hors de Mom, et 28 parcelles sur 31 appartiennent à leur exploitant par héritage. Ces villages sont peuplés de Ndogsul, appartenant donc au même clan que les habitants de Mom ; la plupart de ceux qui cultivent à Bakoukoué sont d'ailleurs des log Ngoué, de même que cinq sur dix des exploitants qui cultivent uniquement hors de Mom. Preuve supplémentaire que le clan Ndogsul a une importance bien plus réelle aux yeux de ses membres que le « village » administratif plus récent.

Ekoadjom et Ngombas groupent 20 % des superficies cultivées hors de Mom : cela s'explique par leur proximité du terroir et les facilités de communication par la route carrossable. Toutes les parcelles sont prêtées sauf deux, récemment achetées, qui portent uniquement des cultures vivrières.

Les cinq parcelles de Hondol et de Sepp, plus éloignées, ont été prêtées, sauf une, achetée à Hondol et plantée en cacaoyers ; les autres portent des cultures vivrières.

Les lignages qui cultivent à l'extérieur de Mom sont mentionnés dans le tableau de la page 47.

Seuls les log Bakembé et les log Someck ont tous leurs champs à Mom. Le pourcentage élevé atteint par les log Ngoué et les log Makei s'explique surtout par la continuité entre les terroirs

de Mom et de Bakoukoué. Les « autres Ndogsul » empruntent plus de terres à l'extérieur du village que sur le terroir lui-même ; la proportion est à peu près identique chez les log Biyong qui, à l'intérieur du terroir, exploitent à eux seuls 18 % des terres prêtées.

*Lignages cultivant hors de Mom.*

L. Ngoué	540 ares	20,5 %
L. Makei	400	15,2 %
L. Biyong	359	13,6 %
L. Ngwos	261	9,9 %
L. Tchass	194	7,4 %
L. Mbeng	181	6,9 %
L. Batum	45	1,7 %
Autres Ndogsul	506	19,2 %
Autres Bassa	54	2,0 %
Étrangers	91	3,5 %

---

2 631

Mom est-il simplement un village demandeur ? Ne prête-t-il pas également des terres aux villages voisins ? La méthode utilisée pour cette étude ne permet pas de fournir une réponse définitive. Seule en effet une couverture photographique aérienne complète, très récente et à grande échelle eût permis de repérer toutes les parcelles cultivées, et ensuite d'en rechercher les exploitants. Cependant, au cours des multiples cheminements et interrogatoires, il n'a été trouvé qu'une seule parcelle cultivée par une femme de Songtap, à proximité immédiate de la limite entre les deux villages. On peut donc avancer qu'il n'y a pratiquement pas, à Mom, de cultivateurs étrangers au village. En matière de terres, c'est Mom qui est demandeur.

### CONCLUSION

Le système foncier d'autrefois était simple : la terre appartenait au log des premiers occupants ; elle était répartie par le *mbombock* entre les membres de son lignage, mais un membre d'un autre log pouvait aussi très facilement obtenir un terrain.

Avec l'effacement progressif des structures traditionnelles s'est affirmé peu à peu le caractère individuel de la propriété foncière, avec transmission par héritage et partage, de père en fils. Les prêts, très nombreux, permettent de rectifier ce que la répartition initiale du sol pouvait avoir d'inadapté à l'inégal rythme de croissance démographique des lignages. Ils ne suffisent pas cependant à assurer de la terre à tous et le terroir de Mom a tendance à déborder sur les terroirs voisins, notamment par le rattachement de fait d'une portion de Bakoukoué, village de même clan Ndogsul, mais aussi par l'emprunt d'autres terrains.

Si le système semble avoir fonctionné jusqu'à présent sans grands problèmes, il n'est pas sûr que cela puisse durer longtemps. Les achats de terres ont été nombreux ces dernières années, et dans la mesure même où Mom est un centre d'attraction pour la campagne environnante (l'amorce d'un bourg), il risque de concentrer assez vite une population supérieure à la capacité de son terroir. Les habitants devront alors cultiver assez loin de leur habitation principale (avec peut-être une formule de double habitat) mais cela ne fera que rendre plus aigu le problème du transport, tant que l'on n'aura pas trouvé le moyen de remplacer le traditionnel portage. Ne risque-t-on pas aussi de voir s'opérer une redistribution du terroir au bénéfice des plus riches, c'est-à-dire surtout des fonctionnaires ou d'autres salariés travaillant à l'extérieur ?

### 3. — INDIVIDUALISME ET SOLIDARITÉ

Peu de contraintes sociales pèsent sur le paysan bassa et entravent sa liberté d'action. Certes, les croyances traditionnelles n'ont pas disparu, mais tous les habitants de Mom se disent chrétiens (se partageant pour moitié entre catholiques et protestants). Certes, subsistent encore bien des tabous qui ont des conséquences sur le plan économique (par exemple on ne doit pas cultiver un terrain sur lequel un homme est mort), des conflits se règlent encore par le poison (les femmes bassa ont la réputation d'être expertes en ce domaine), mais on ne trouve dans la société bassa rien de semblable au cadre strict de croyances ou d'institutions qui, chez d'autres peuples, enserrme l'individu et brise les initiatives personnelles au profit de la seule collectivité. Cette société offre plutôt l'image d'un monde ouvert où l'homme jouit d'une assez grande liberté. Cela est vrai pour le régime foncier, ce l'est aussi pour d'autres aspects de la vie courante, et l'on prête volontiers aux Bassa des sentiments farouches d'individualisme. Celui-ci cependant est compensé par l'existence d'institutions, conçues sur une base strictement égalitaire, qui permettent une vie communautaire intense. Parmi leurs nombreuses organisations, retenons-en seulement deux qui ont leur importance sur le plan économique : *yum* et *ndjangui*.

Le *yum* est une forme d'entraide réciproque très largement répandue : c'est une équipe de travail dont la dimension et la composition sont très variables. Le plus souvent elle regroupe les hommes d'un même log pour effectuer des travaux qu'un individu peut difficilement réaliser seul : défricher un morceau de forêt, préparer le terrassement d'une maison, construire une habitation, poser une charpente et un toit de tôle, etc. L'équipe travaille sur la base d'un échange de services. Le bénéficiaire des travaux se doit de nourrir copieusement ceux qui viennent l'aider et ce jour-là le vin de palme doit être abondamment servi.

Autre forme d'entraide, le *ndjangui* est une association de cotisation, une tontine. Chacun de ses membres, à tour de rôle, reçoit des autres un don en espèces ou en nature. Nous avons étudié en détail l'une d'entre elles : « Nlon adba bi ngond bi Logsen » (Association amicale des filles Ndogsend). Fondée trois ans plus tôt par 16 femmes de Mom, elle en regroupait 51 au moment de l'enquête, toutes Ndogsend<sup>1</sup>, et habitant Mom ou les villages voisins : Songtap, Bakoukoué, Hikoadjom, Ngombas. Deux sortes de cotisations sont pratiquées : *mahola* et *ndjangui*. La première est exceptionnelle et sert dans des cas urgents : deuil, maladie, « écolage » des enfants parfois. C'est une cotisation non remboursable et elle est pratiquement obligatoire pour toutes les femmes de l'association. On désigne du même nom des prestations en travail, par exemple pour préparer ou enseigner les champs d'une malade. *Ndjangu* est une cotisation périodique qui se paye tous les quinze jours. Au fur et à mesure de leur inscription à l'association, les femmes sont portées sur une « liste d'appel » et reçoivent le *ndjangui* à tour de rôle. Chacune donne ce qu'elle veut si elle cotise pour la première fois ; par la suite, elle doit verser à chaque associée une somme au moins égale à ce qu'elle en a reçu elle-même. Le montant de chaque cotisation est inscrit sur deux cahiers dont l'un est conservé par la secrétaire et l'autre remis à la femme qui reçoit. Celle-ci doit nourrir toutes ses partenaires car la réunion dure une bonne partie de la journée. C'est en même temps une fête et certaines font même venir à cette occasion les joueurs de balafon pour animer la rencontre.

Les sommes ramassées au cours d'une séance sont relativement importantes et atteignent couramment 20 ou 30 000 F. Comment est utilisé cet argent ? Parfois c'est un secours très utile, par exemple pour une fille qui va se marier, ou pour une femme qui veut envoyer ses enfants à l'école. Une femme de Mom a utilisé la somme collectée pour monter un petit commerce de poisson séché. Quelques-unes, embarrassées, la remettent tout simplement à leur mari. Mais il

1. Cette association dépasse donc le cadre du lignage, ce qui n'est généralement pas le cas pour les associations d'hommes. S'agissant de femmes éloignées de leur village d'origine, la solidarité s'étend au clan et non plus seulement au lignage.



arrive aussi que le ndjangui soit l'occasion éphémère de sortir de sa condition ; on se sent riche à la tête d'une pareille somme et on agit comme tel en la distribuant autour de soi. Les cadeaux, les achats de tissus pour la famille, les repas vite fait, certes, d'éponger ce semblant de fortune, mais c'est du moins le signe que la pauvreté n'est pas une condition éternelle et que l'on a de temps en temps la possibilité, ou l'illusion, d'y échapper.

Chez les hommes, les ndjangui sont souvent des cotisations en nature et un individu participe fréquemment à plusieurs associations. Il y a ainsi des cotisations d'huile : à tour de rôle, chacun reçoit de ses cosociétaires une « tine » d'huile le jour du marché ; des cotisations sous forme de tôles permettent d'équiper en une seule fois le toit d'une maison.

Ces associations soulignent la vitalité de certaines institutions traditionnelles, tout à fait en marge des structures officielles imposées par l'administration. Les ndjangui notamment constituent une forme d'épargne particulièrement bien adaptée à la mentalité et aux habitudes africaines. Elles permettent tout à la fois d'économiser des sommes importantes, sur une longue durée, sans avoir la tentation permanente de toucher au pécule. La comptabilité existe, est bien tenue, mais le trésorier n'a pas à manier de fonds, puisque ceux-ci sont remis directement par les cotisants au bénéficiaire. Cela évite toute tentative de détournements. Enfin il ne semble pas qu'il y ait de difficultés au sujet de la régularité ou du montant des versements : chacun s'acquitte de ce qu'il doit ; le fait de demander même s'il existe de mauvais payeurs provoque l'étonnement, tant sont fortes, apparemment, les pressions morales qui s'exercent sur chacun et le rendent solidaire des autres. On peut se demander aussi si le succès des ndjangui n'est pas, dans une certaine mesure, la contrepartie de l'absence de cacao : elle permet de mobiliser d'un seul coup une épargne importante, comme le font les planteurs lors de la vente de leur produit.

#### 4. — LA RENTABILITÉ DE L'ÉCONOMIE DE CUEILLETTE

En dépit de structures sociales peu coercitives et d'un droit foncier très ouvert qui devraient favoriser l'initiative et un certain esprit d'entreprise individuels, le paysan bassa pratique une agriculture que l'on ne peut s'empêcher de trouver quelque peu archaïque. Doté d'un outillage restreint, pratiquant une culture itinérante de forêt à longue jachère, négligeant les cultures arbustives de rapport au profit d'une exploitation de la palmeraie naturelle par cueillette ou par abattage, il paraît moins « moderne » que ses compatriotes planteurs de cacao, de café, ou cultivateurs de coton. Avant de prononcer un tel jugement, cependant, il convient d'examiner à la fois dans quelle mesure ce système de culture est adapté aux conditions naturelles et à la densité de l'occupation humaine, et quel en est le rendement économique. L'empreinte humaine sur le paysage, on l'a vu, est faible : seuls les abords des lieux habités sont dégagés de façon permanente, partout ailleurs, et sur les sentiers eux-mêmes, le défrichement n'est qu'une atteinte provisoire au règne de la forêt. Ceci est sans doute le reflet d'une assez grande faiblesse technique, le paysan est mal outillé pour lutter contre la végétation ; en contrepartie, il n'y a pas de dégradation du milieu naturel, tout au plus modification de sa composition, les palmiers à huile notamment colonisant les défrichements. Mais bien plus que l'outillage, c'est la faible densité qui est la cause essentielle du maintien de la forêt. Avec une douzaine d'habitants au kilomètre carré, on peut respecter de longues durées de jachère et même si certaines familles sont un peu à l'étroit sur leurs terres, la facilité des prêts, aussi bien à l'intérieur du village qu'à l'extérieur, permet d'éviter une exploitation trop intensive. Il n'est pas sûr, cependant, et nous y reviendrons, que cet équilibre actuel puisse se maintenir indéfiniment.

Les revenus des habitants de Mom ont donné lieu à une enquête conduite par interrogatoire rétrospectif : méthode imparfaite par rapport à l'observation journalière car elle permet plus facilement les dissimulations ou, simplement, les oublis ; en outre, l'interrogatoire tend à privi-

légier les recettes tirées d'une vente importante qui n'a lieu qu'une ou deux fois par an (comme celle du cacao), par rapport à celles qui se renouvellent souvent dans l'année. Compte tenu de ces imperfections, les résultats de cette enquête permettent cependant d'apprécier les parts respectives des différentes sources de revenus et de comparer le bilan à celui des régions voisines.

*Les sources de revenus.*

	Planteurs (1)	Cultivateurs (2)	Cultivatrices (3)
Revenu moyen par exploitation	33 730 F	20 540 F	12 485 F
Revenu moyen par personne	5 470 F	4 150 F	4 300 F
Cacao	32 %	—	—
Huile	53 %	66 %	55 %
Palmistes et vin	10 %	18 %	6 %
Autres produits agricoles	3 %	5 %	21 %
Porcs et chèvres	3 %	10 %	12 %
Beignets, bâtons de manioc	—	—	6 %

(1) : 39 familles ; 6,13 personnes par famille.

(2) : 19 familles ; 4,95 personnes par famille.

(3) : 10 familles ; 2,9 personnes par famille.

Ce tableau confirme les conclusions tirées de l'examen de la vie agricole : l'exploitation du palmier à huile tient une place prépondérante dans l'économie villageoise. Encore faut-il noter que ces recettes sont sous-estimées car elles portent sur des transactions de faible volume qui s'étalent sur une bonne partie de l'année : on vend à chaque marché deux ou trois paniers de palmistes, de temps en temps à la gare trois ou quatre litres de vin, exceptionnellement une dame-jeanne de 20 l. En outre les paysans ont sans doute tendance à minimiser les ventes de vin, craignant qu'on ne les soupçonne de fabriquer clandestinement de l'alcool. Sur 39 planteurs, quatre seulement tirent plus de profit des cacaoyers que des palmiers. Pour tous les autres, huile, palmistes et vin constituent l'essentiel des revenus monétaires. Chez les salariés également, cette catégorie de ressources représente le double de celles du cacao.

Les autres produits agricoles sont représentés par les bananes plantains et les arachides, puis par le maïs et le macabo. Ils sont vendus soit au cours des marchés mensuels, soit à la gare, lors du passage des trains ; beignets et bâtons de manioc préparés par les femmes sont également destinés au ravitaillement des voyageurs.

La proportion des ressources tirées de la vente des porcs et chèvres montre que ce ne sont pas là des éléments négligeables de la vie agricole. La plupart du temps ils sont élevés en toute liberté (les enclos à porcs sont rares), glanent eux-mêmes leur nourriture et rôdent continuellement à proximité des habitations ; c'est d'ailleurs l'une des raisons de l'éloignement des champs vivriers. Les transactions sont nombreuses les jours de marché.

Une enquête récente a porté sur le niveau de vie de la zone cacaoyère, enquête par sondage reposant sur des relevés journaliers, une semaine par mois, dans des familles tirées au sort. Les revenus moyens sont de 40 000 francs CFA pour les familles de planteurs (10 460 F par personne) et de 19 000 F pour les familles de cultivateurs (soit 5 700 F par personne). Si l'on retient uniquement la strate la plus proche de Mom, correspondant au peuplement Ewondo et Bané (départements de la Mefou et du Nyong et Soo), le revenu moyen des familles de planteurs s'établit à 31 000 F<sup>1</sup>. Si l'on tient compte des différences de méthodes utilisées (l'enquête par observation

1. *Enquête sur le niveau de vie dans la zone cacaoyère*, Rapport provisoire, S.E.D.E.S., août 1965, 20 p. ronéo.

doit normalement donner des chiffres de revenus plus élevés que ceux obtenus par l'interrogatoire rétrospectif), et sans vouloir attacher une trop grande précision à des chiffres qui ne peuvent être d'une rigoureuse exactitude, on peut cependant en tirer la conclusion que le revenu moyen du paysan de Mom n'est pas sensiblement inférieur à celui de son voisin éwondo planteur de cacao. On touche là sans doute l'une des raisons fondamentales du faible intérêt porté au cacao : le paysan n'a pas un intérêt évident à accorder tous ses soins à une culture à laquelle il a été jusqu'ici peu préparé, alors que son économie de cueillette lui procure des revenus plus réguliers, qu'il peut éventuellement compléter par les autres produits agricoles. Tel quel, cependant, il faut bien considérer qu'il s'agit là d'un revenu monétaire faible, peu susceptible d'encourager les jeunes à préférer la vie paysanne au départ vers la ville.



## CONCLUSION

# L'AVENIR DU TERROIR ET LES POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPEMENT

L'étude d'un terroir le décrit à un moment donné de son évolution ; si l'on peut plus ou moins facilement reconstituer son passé, il est plus hasardeux d'en prédire l'avenir. Peut-être n'est-il pas cependant sans intérêt, au terme de cette recherche, de poser quelques problèmes et d'esquisser ce que peuvent être les évolutions possibles.

Les conditions naturelles, à Mom, sont plutôt favorables ; certes les sols ne sont pas excellents, mais ils ont les mêmes caractéristiques que ceux du sud camerounais ; la densité de la végétation et son caractère envahissant témoignent de la générosité des conditions climatiques : l'abondance des précipitations, le grand nombre de jours de pluie, le rythme des quatre saisons autorisent une double culture annuelle et permettent en théorie la production des principales plantes riches de la zone équatoriale. L'obstacle au développement n'est donc pas physique. Si l'on cherche du côté de l'homme, faut-il mettre en cause le caractère individualiste des Bassa, qu'atteste entre autres la relative dispersion de l'habitat ? Cette dispersion elle-même est moins nette qu'elle ne l'était autrefois : après l'éclatement des regroupements imposés durant la période des troubles, les habitants de Mom se rendent compte que la proximité de la route et de la gare présente des avantages certains et la tendance à une concentration des maisons au centre du village est nette. Bien plus, des originaires des communautés voisines, ou même plus éloignées dans le cas de fonctionnaires ou de salariés, construisent depuis peu à Mom en accroissant ainsi sa population. Il faut faire justice aussi de l'individualisme bassa : il y a des tendances égalitaires profondes dans la société bassa, mais elles n'excluent nullement les solidarités traditionnelles. D'autre part les luttes politiques des années qui ont précédé l'indépendance se sont accompagnées d'une implantation très structurée de l'U.P.C. Certes, ce parti a été depuis démantelé, mais il a néanmoins donné aux Bassa une certaine réceptivité à des formes modernes d'organisation ; celles-ci s'épanouiraient plus largement, en dehors même du domaine strictement politique, si elles n'étaient encore l'objet d'une certaine méfiance. Deux faits en témoignent : d'une part le succès de la J.A.C.<sup>1</sup> dans de nombreux villages (moins marqué à Mom même du fait de la présence d'une mission protestante) : encadrant les jeunes, organisant les travaux collectifs sous forme de yum, elle est à l'origine de quelques progrès agricoles et contribue à faire pénétrer en milieu rural la volonté de développement ; d'autre part, dans l'arrondissement voisin de Botmakak, la réussite d'une coopérative de vente d'huile de palme, l'ATNA, qui organise les producteurs de manière efficace.

Le régime foncier est un facteur ambivalent. Il est marqué à la fois par l'appropriation individuelle de la terre, et en même temps par une grande mobilité par rapport à elle : la facilité

---

1. Jeunesse agricole chrétienne.

avec laquelle on prête à autrui un morceau de forêt est le signe que la terre n'apparaît pas comme un bien ayant en soi une valeur économique et méritant donc que l'on en tire le plus grand profit possible. En outre un jeune homme ne peut posséder de terrain propre. Tant qu'il est célibataire, il vit normalement chez son père. Après son mariage, il reçoit certes autant de terrain que sa femme peut en cultiver, mais il est rare qu'il puisse posséder en propre une plantation. Il travaille dans celle de son père, qu'il contribuera au besoin à agrandir, plutôt que d'en créer une nouvelle. Le fait d'attendre la mort du père pour procéder au partage des terres entre les frères est donc en soi un obstacle non négligeable à tout effort de mise en valeur agricole permanente. Ce n'est pas cependant un facteur décisif, puisque, parmi les cultivateurs de Mom, figurent nombre d'hommes jeunes qui ont leur propre terre mais n'ont pas pour autant planté de cacaoyers.

Techniques et habitudes agricoles sont beaucoup plus nettement des freins à l'évolution vers une économie plus moderne. La situation actuelle d'équilibre entre l'homme et la nature est le résultat d'une densité générale faible. Or le terroir même de Mom (668 habitants sur 12,40 km<sup>2</sup>, en incluant la zone sud-ouest qui est pratiquement intégrée maintenant à Mom) atteint une densité de près de 54 h/km<sup>2</sup>, donc nettement supérieure aux 12 h/km<sup>2</sup> de l'arrondissement de Makak.

Deux kilomètres carrés et demi environ, soit 22 % de la superficie, sont inutilisables pour les cultures (marécages, route, voie ferrée, espaces bâtis). D'autre part, le maintien de la fertilité des sols exige de longues périodes de repos : des études récentes sur l'érosion et la durée des jachères en zone forestière ont montré qu'une reconstitution totale du sol demanderait 27 ans. Elle est cependant beaucoup plus rapide durant les 15 premières années et on estime qu'une jachère de cette durée suffit à redonner au sol l'essentiel de ses qualités. La superficie cultivée à Mom est en moyenne de 12,29 ares par personne, dont 8,88 sont défrichés chaque année. Pour les 668 habitants de Mom, 5 932 ares devraient donc être mis en culture chaque année. La superficie nécessaire au parcours cultural serait ainsi de  $5\,932 \times 15 = 8,898$  km<sup>2</sup>. Si l'on y ajoute les superficies cultivées en permanence (0,46 km<sup>2</sup>), on est très près des 10 km<sup>2</sup> du terroir villageois utilisables pour l'agriculture.

Il s'agit bien sûr d'un raisonnement théorique dont les résultats ne sauraient prétendre à une exactitude mathématique. Il montre cependant que les habitants de Mom, armés de leurs techniques actuelles, se trouvent dans une situation d'équilibre fragile et pourraient difficilement (compte tenu du fait que la répartition de la terre n'est évidemment pas planifiée en fonction des ressources et des besoins de chacun) vivre sur son seul territoire tout en respectant une durée de jachère suffisante. De là l'annexion de fait, récente, d'une portion du terroir de Bakoukoué ; de là également le nombre de cultivateurs qui défrichent leurs champs, en totalité ou partiellement, hors du village.

Ce calcul montre aussi combien il est difficile de raisonner sur des densités brutes : les deux chiffres extrêmes, 12 pour l'arrondissement, 54 pour le village, sont également inadéquats, puisqu'il n'y a pas de liaison absolue entre l'habitat et les espaces cultivés. D'autre part, il s'agit pour Mom d'une densité récente : en 1957, il ne comptait que 313 habitants ; en 1962, l'administration n'en avait recensé que 422 (mais sans doute y avait-il à la fois sous-estimation et recensement dans les villages voisins de personnes qui déjà résidaient à Mom). Le caractère récent du phénomène explique que les effets ne s'en soient pas encore fait sentir sur les habitudes culturelles ni sur le paysage. Mais il ne paraît pas superflu de se préoccuper dès maintenant d'accroître l'usage de certaines techniques ou d'en introduire de nouvelles : on risque en effet d'atteindre assez vite la limite que représentent les déplacements à pied des femmes qui vont cultiver, ou bien d'entrer dans un processus d'appauvrissement progressif de la terre par raccourcissement excessif de la durée des jachères.

L'une des premières mesures qui paraissent s'imposer, bien qu'elle ait encore un caractère extensif, est la création de pistes de desserte en direction des villages voisins. Elle permettrait de rechercher plus loin de la route des terrains de culture, mais ce n'est qu'un palliatif, qui pose le problème du transport des produits agricoles ; l'animal de bât, âne par exemple, paraît difficile à acclimater d'après les tentatives récentes faites en zone forestière ; peut-être pourrait-on s'orienter plus efficacement vers des solutions mécaniques telles que la remorque légère, tirée à

la main ou accrochée à la bicyclette. Elle ne peut dispenser de l'intensification proprement dite de l'agriculture.

On voit mal comment la culture du cacaoyer, jusqu'ici pratiquement refusée par les paysans, pourrait connaître une certaine faveur et être le moteur du progrès économique. L'exploitation des palmiers peut-elle tenir ce rôle ? Tout reste à faire en ce domaine, notamment le passage de la cueillette à la culture véritable. Le principal frein à l'accroissement de la production est constitué à la fois par la hauteur des arbres et leur dispersion. Deux obstacles qui seraient supprimés par la création de véritables plantations de palmiers sélectionnés ; la station de l'I.R.H.O.<sup>1</sup> de la Dibamba, près d'Edéa, a mis au point des variétés hautement productives et précoces, donnant des sujets de stature peu élevée. La solution, simple en théorie, sera difficile à mettre en œuvre tant que les paysans se rendront compte qu'il existe une abondance de palmiers, sur leur terrain, qu'ils n'ont pas le temps de « nettoyer » et d'exploiter. La création de telles plantations ne pourrait-elle pas être tentée, dans une première étape, avec des personnes qui ont acheté de la terre, et seraient peut-être plus susceptibles que d'autres, ayant un peu d'argent, de vouloir tirer profit de leur mise de fonds ? Mais qu'il s'agisse du palmier ou de toute autre opération de développement agricole, on doit prêter attention aux conditions dans lesquelles peut s'effectuer le progrès. Nous avons été témoin, dans un village proche de Mom, de l'échec d'une palmeraie créée à partir de plants sélectionnés : à la suite d'une initiative privée, une centaine de jeunes plants avaient été achetés pour le village à la station de l'I.R.H.O. On les laissa d'abord quelque temps au bord de la route, en attendant de savoir qui allait les planter. Finalement, ils furent placés dans une zone broussailleuse, sur un terrain mal préparé, et qui mieux est à la fin du mois d'octobre. La saison sèche eut vite raison de ces malheureux arbres dont on ne prit aucun soin malgré la proximité d'une source ; six mois plus tard, il ne restait plus aucun survivant. C'est apparemment pour des raisons analogues (manque de soins, ou plantation pendant la saison sèche), que les quelques paysans de Mom qui ont mis en terre des palmiers sélectionnés ont échoué ; c'est une preuve de plus de la nécessité d'un encadrement suivi pour toute opération nouvelle en matière agricole.

Mais que l'on arrive ou non à créer de véritables plantations, l'un des investissements les plus utiles pour les habitants de Mom serait celui de presses à huile. Trop onéreux pour le paysan moyen, le pressoir est bien adapté à la production de cinq ou six familles. Ceux qui existent dans le village sont en trop petit nombre, et cela aboutit à des taux de location presque usuraires. Ils représentent certes une forme intéressante, indispensable à l'heure actuelle, d'investissement fait à la campagne par des citadins, mais il importe maintenant que les paysans puissent prendre eux-mêmes en main leur développement. L'État pourrait les y aider en accordant des prêts comme ceux qui sont prévus dans le cadre du « Petit équipement rural ».

Quoi qu'il en soit, cependant, l'exploitation du palmier à huile atteindra vite une limite, qui est celle de la saturation des marchés d'exportation. En effet, un ambitieux « plan palmier » est en cours de réalisation et constitue l'une des opérations principales du deuxième plan quinquennal : 14 000 ha doivent être plantés, sous forme de vastes palmeraies entourant des huileries ; autour d'un bloc géré directement par la société, s'étendront des plantations exploitées par les paysans et bénéficiant d'un encadrement accru. Aucune de ces plantations n'est prévue à proximité de Mom. Il est vraisemblable qu'assez vite ces grandes palmeraies, s'ajoutant à celles qui existent déjà dans le sud du Cameroun occidental, assureront l'essentiel des exportations d'huile du Cameroun. Quel peut être dans ces conditions l'avenir de l'éclairage en dehors de ces palmeraies ? La production villageoise devra s'adapter alors beaucoup plus à la consommation intérieure du pays, par la vente en particulier du vin et de l'huile aux habitants des villes. Dès à présent les deux produits ont un débouché très vaste. Dans cette perspective, Mom se trouve dans une situation privilégiée, grâce au chemin de fer, par la facilité des liaisons avec Yaoundé, Douala et les petites villes comme Makak, Eséka, Edéa, Mbalmayo.

C'est sans doute cette perspective du ravitaillement urbain qui peut être l'atout le plus sûr du développement agricole du village. L'exemple du maïs cultivé seul en deuxième saison par les

---

1. Institut de Recherche pour les Huiles et les Oléagineux.

hommes est significatif des changements qui peuvent être apportés à la répartition traditionnelle du travail entre les sexes, sans aucune intervention extérieure, par la simple existence d'un marché important. Son principal défaut est d'immobiliser de vastes surfaces, alors que les techniques sont plus rudimentaires encore que celles employées pour les cultures vivrières traditionnelles ; il en résulte un rendement médiocre à l'hectare, mais important par rapport à l'heure de travail, et cette dernière considération est bien la seule qui ait de l'importance aux yeux du paysan. Il n'est pas utopique de penser qu'ayant pratiqué une culture de rapport et constaté le bénéfice qu'il pouvait en tirer, le paysan accepte plus facilement de mettre en œuvre des techniques plus perfectionnées, écobuage, labour, engrais vert ou chimique permettant une culture quasi continue, si la terre venait à manquer.

Bien d'autres possibilités sont encore peu explorées, ne serait-ce, par exemple, que la vente des avocats, relativement chers à Yaoundé, et dont Mom produit d'excellentes qualités. Il en est de même pour le petit élevage : certes, porcs, chèvres et moutons donnent lieu à des transactions, mais on pourrait facilement les amplifier en passant à un élevage plus rationnel (usage d'enclos par exemple). Les volailles par contre ne donnent lieu qu'à un commerce réduit. Un élevage moderne existe à Mom, mais c'est l'exemple même d'une action ponctuelle de développement tout à fait étrangère à la communauté dans laquelle elle est implantée : il a été créé par un instituteur, qui a fourni le terrain et une partie du capital, et un jeune ayant suivi un stage de formation à la mission presbytérienne de Libamba (à 15 km de Mom). Une centaine de bêtes peuplaient le poulailler lors de l'enquête ; les poussins sont fournis par la mission de Libamba, la provende vient de Douala, le maïs de Nkongsamba (à 380 km du village par chemin de fer) le grillage de Yaoundé et les œufs sont vendus à Libamba. Une telle initiative est intéressante car elle permet la promotion individuelle de jeunes paysans, mais on voit combien elle gagnerait à être mieux intégrée à l'économie du village.

Privilegié par l'existence d'une gare, Mom tend à se différencier des autres villages de la région et à devenir un village-centre. Le nombre des non-agriculteurs, la présence de deux écoles confessionnelles, d'une mission protestante, plus encore celle de plusieurs boutiques, d'un bar, d'un dépôt de pharmacie, l'existence d'un important marché mensuel et du petit marché quotidien qui se tient à la gare et présente une activité fébrile lors de l'arrêt des trains de voyageurs, lui assurent un rayonnement sur tous les villages voisins. C'est aussi la gare qui permet les liaisons fréquentes avec les originaires de Mom qui se sont installés à Douala ou Yaoundé : fonctionnaires, artisans, commerçants, transporteurs reviennent souvent au village, y construisent des habitations en dur, y investissent parfois ou tout au moins aident leurs frères par des avances d'argent. En échange de quelques régimes de plantain, de quelques paniers de macabo, d'une tine d'huile ou d'une dame-jeanne de vin, ils rapportent de la ville vêtements, médicaments ou ustensiles de ménage. Il ne manquerait à Mom que quelques équipements supplémentaires, un dispensaire, un centre d'état civil, en attendant l'éventuelle création, ardemment souhaitée par les habitants, d'un district, pour qu'il devienne un véritable bourg et un centre d'animation de toute la région. L'accroissement de la population qui résultera de sa force d'attraction posera sans doute quelques problèmes, mais ils ne paraissent pas insolubles si l'on réussit à faire de Mom un relais entre les villes importantes et la campagne.



## ANNEXE

### I. — TRAFIC MARCHANDISES DE LA GARE DE MOM (en tonnes). Année 1963.

Gare de destination	Huile de palme	Palmistes	Vin de palme	Vivres	Cacao	Divers	Total
Yaoundé	140	5,4	0,34	3,6	0,05	9	158,4
Douala	40	—	18,50	6,4	—	4,4	69,3
Eséka	16	4,0	—	0,9	0,90	7,7	29,5
Mbalmayo	17	8,4	—	0,5	1,00	2,0	28,9
Makak	7	9,3	0,20	0,5	0,05	1,4	18,5
Otélé	1,3	2,3	0,10	0,4	0,30	2,1	6,5
Edéa	0,8	—	0,10	1,0	0,10	1,1	3,1
Minka	0,3	—	—	0,25	—	1,7	2,3
Autres gares	0,4	—	—	0,03	—	1,0	1,4
<b>TOTAL</b>	222,8	29,4	19,24	13,58	2,40	30,4	317,9

Noter — l'importance dans le trafic des produits du palmier à huile (272 t, soit 85,50 % du total);  
— le rôle prépondérant des grandes villes : Yaoundé (50 % du trafic) et Douala (21 %).

### II. — TRAFIC VOYAGEURS AU DÉPART DE LA GARE DE MOM (septembre 1963-août 1964).

Nom	Distance de Mom	Nombre de voyageurs	
Makak	22 km	3 674	Sous-préfecture. Dispensaire, marché, chefferie supérieure.
Minka	11	3 182	
Yaoundé	68	1 936	Dispensaire, marché. Préfecture. Acheteurs de produits agricoles, commerces.
Otélé	9	1 562	
Eséka	66	794	
Mbalmayo	46	351	
Douala	237	276	
Maloumé	35	195	
Sombadjeck	42	149	
Edéa	156	110	
<b>TOTAL</b>		<b>12 642</b>	

Noter l'importance des liaisons à courte distance, Douala mise à part, pour des raisons soit administratives (Makak, Eséka), soit sanitaires (Otélé, Minka), soit commerciales (Mbalmayo).

## ÉLÉMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

- ALEXANDRE (P.), 1965 : « Protohistoire du groupe béti-boulou-fang. Essai de synthèse provisoire », *Cah. Études africaines* n° 20, pp. 503-560.
- CHAMPAUD (J.), 1966 : « L'économie cacaoyère du Cameroun », *Cah. O.R.S.T.O.M., sér. Sci. hum.*, vol III, n° 3, pp. 105-124.
- CHAMPETIER DE RIBES (G.), 1956 : *Carte géologique à 1/500 000<sup>e</sup> Yaoundé Est.*
- GABAIX (J.), 1965 : *Enquête sur le niveau de vie dans la zone cacaoyère*, Rapport provis., SEDES, 20 p. ronéo.
- IKELLE MATIBA (J.), 1963 : *Cette Afrique-là*, Présence africaine, 243 p. (chronique romancée du Pays bassa sous la colonisation allemande et le début de la colonisation française).
- MARTICOU (H.) et LAFARGE (M.), 1957 : *Enquête agricole de la subdivision de Mbalmayo*, Ministère de la Production rurale. Ministère des Affaires économiques. Yaoundé, 59 p.
- MARTICOU (H.), 1962 : *Les structures agricoles du Centre Cameroun*, Chambre d'Agriculture, Yaoundé, 67 p.
- NICOL (Y.), 1929 : *La tribu des Bakoko*, Larose, Paris, 238 p.
- PERONO (R.-P.), 1943 : « Les Bassa », *Bull. de la Soc. d'Études camerounaises*, n° 4, pp. 97-113.
- POUKA (L.-M.), 1950 : « Les Bassa du Cameroun », *Cah. d'Oulre-Mer*, n° 10, pp. 153-166.
- SAUTTER (G.) et PÉLISSIER (P.), 1964 : « Pour un atlas des terroirs africains », *L'Homme*, pp. 56-72.
- SAUTTER (G.), 1966 : *De l'Atlantique au fleuve Congo. Une géographie du sous-peuplement*, Mouton, Paris-La Haye, 2 vol.
- TISSANDIER (J.), 1966 : *Zengoaga. Étude d'un village camerounais et de son terroir au contact forêt-savane*, Centre O.R.S.T.O.M. de Yaoundé, 136 p.

### *TABLE DES FIGURES*

1. Localisation de Mom . . . . .	8
2. Carte de situation de Mom . . . . .	9
3. Pyramide des âges . . . . .	16
4. Généalogie des Ndogsul de Mom . . . . .	17
5. Les clans de l'arrondissement de Makak . . . . .	20
6. Plans de deux maisons de Mom . . . . .	24
7. Répartition des exploitations en fonction de leur superficie . . . . .	25
8. Superficie en cultures vivrières par tête . . . . .	26
9. Superficie en cultures vivrières par femme active . . . . .	26
10. Répartition des champs en fonction de leur superficie . . . . .	28
11. Calendrier culturel . . . . .	38

### *CARTES HORS TEXTE*

1. Éléments permanents du paysage.
2. Habitat.
3. Répartition de l'habitat en 1951-1952.
4. Régime foncier : propriétaires coutumiers.
5. Régime foncier : utilisateurs actuels.
6. Saisons de culture.
7. Plantes cultivées.





1. Maisons bassa : toit de nattes, véranda servant de réserve à bois.

2. Construction d'une maison par un *yum* d'hommes : la charpente du toit et des murs est posée ; au premier plan, folioles de palmier servant à la fabrication des nattes.



3. Champs de maïs en deuxième saison de culture. Défrichage sommaire sans brûlis ni labour.

4. Ensemble des fûts pour la cuisson des noix de palme. A droite, un pressoir démonté. Au fond, enclos pour les porcs.





5. La cuisson des noix de palme.



7. Récolte du vin de palme : une calabasse est posée sous l'aignée. Le tout est recouvert d'écorces pour protéger du soleil et des insectes.

6. Vente des palmistes au marché de Mom.



8. Gare de Mom : expédition de vin de palme à Douala.

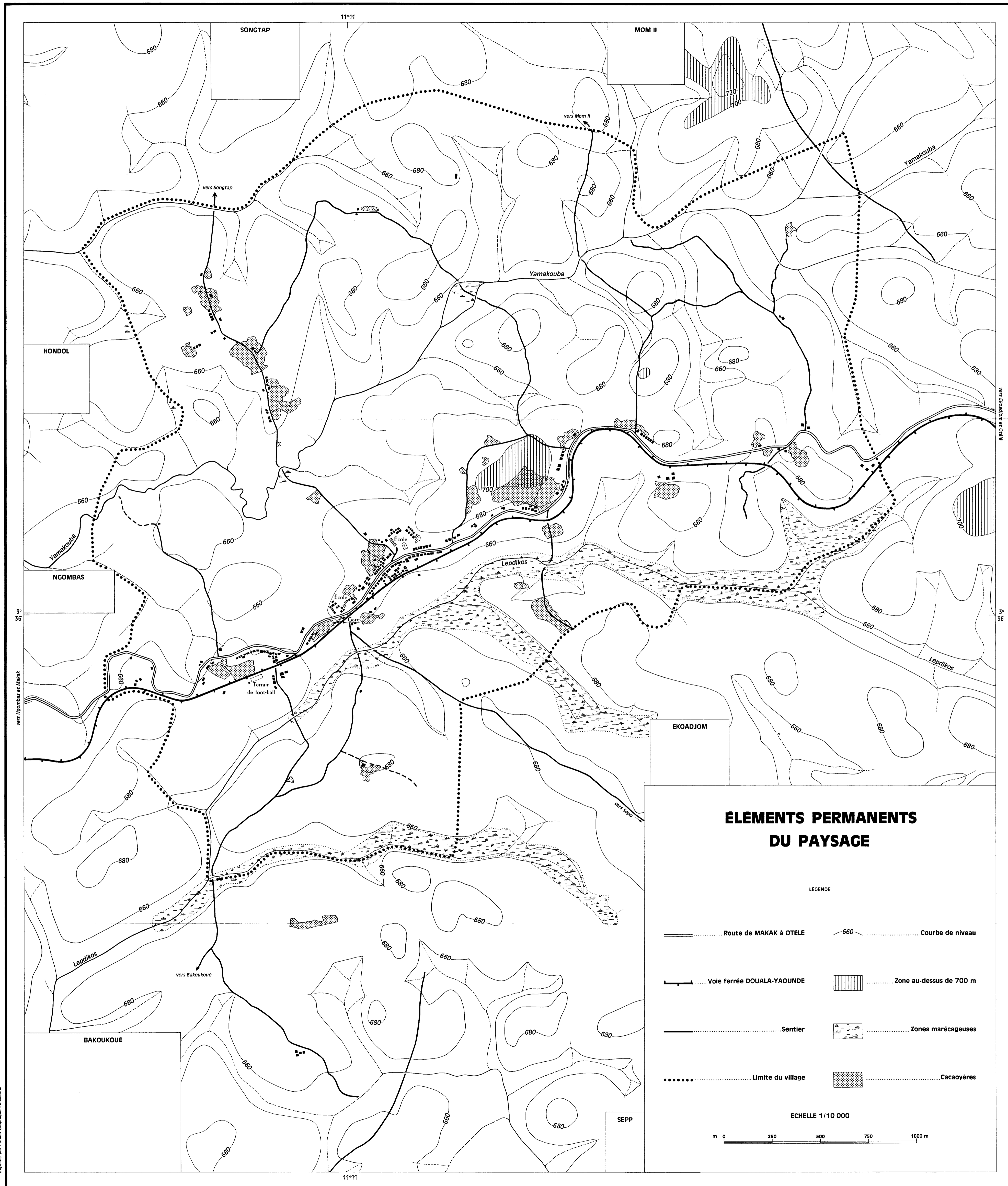


## TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS . . . . .	7
INTRODUCTION. Le contexte régional . . . . .	II
I. — UN TERROIR FORESTIER . . . . .	13
1. — <i>Un village bassa</i> . . . . .	15
2. — <i>Les lignages et l'histoire du peuplement</i> . . . . .	16
3. — <i>L'histoire récente</i> . . . . .	21
4. — <i>Le paysage agricole</i> . . . . .	22
II. — UNE AGRICULTURE EXTENSIVE . . . . .	23
1. — <i>L'exploitation agricole</i> . . . . .	23
2. — <i>La taille de l'exploitation</i> . . . . .	24
3. — <i>Les champs vivriers</i> . . . . .	28
4. — <i>Le cacao</i> . . . . .	30
5. — <i>Le palmier à huile</i> . . . . .	33
III. — LE SYSTÈME DE PRODUCTION . . . . .	37
1. — <i>Les techniques</i> . . . . .	37
<i>a.</i> Les outils du paysan bassa . . . . .	37
<i>b.</i> Les façons culturales . . . . .	37
2. — <i>Le régime foncier</i> . . . . .	39
<i>a.</i> La répartition traditionnelle de la terre . . . . .	39
<i>b.</i> Les héritages . . . . .	40
<i>c.</i> Les prêts et dons . . . . .	42
<i>d.</i> Log prêteurs et log emprunteurs . . . . .	44
<i>e.</i> Les achats . . . . .	44
<i>f.</i> Mom et les villages voisins . . . . .	46
3. — <i>Individualisme et solidarité</i> . . . . .	48
4. — <i>La rentabilité de l'économie de cueillette</i> . . . . .	49
CONCLUSION. L'avenir du terroir et les possibilités de développement . . . . .	53
ANNEXE . . . . .	57
ÉLÉMENTS DE BIBLIOGRAPHIE . . . . .	58
TABLE DES FIGURES ET CARTES HORS TEXTE . . . . .	59

ORSTOM ÉDITEUR  
Dépôt légal : 2<sup>e</sup> trim. 1973  
Imprimerie Darantiere Dijon  
N° d'imp. : 712-231





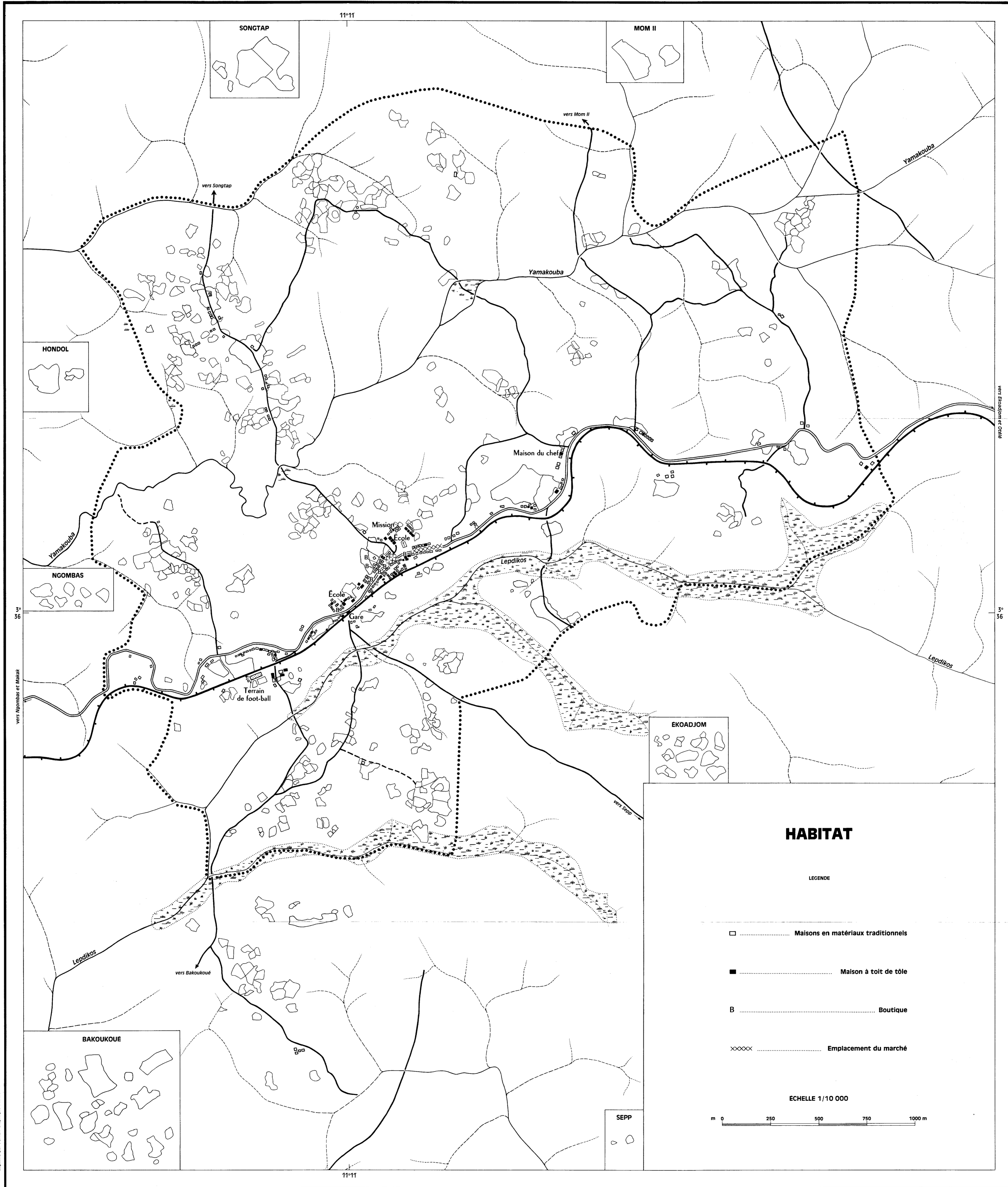
**ÉLÉMENTS PERMANENTS  
DU PAYSAGE**

LEGENDE

- Route de MAKAK à OTELE
- Voie ferrée DOUALA-YAOUNDE
- Sentier
- Limite du village
- Courbe de niveau
- Zone au-dessus de 700 m
- Zones marécageuses
- Cacaoyères

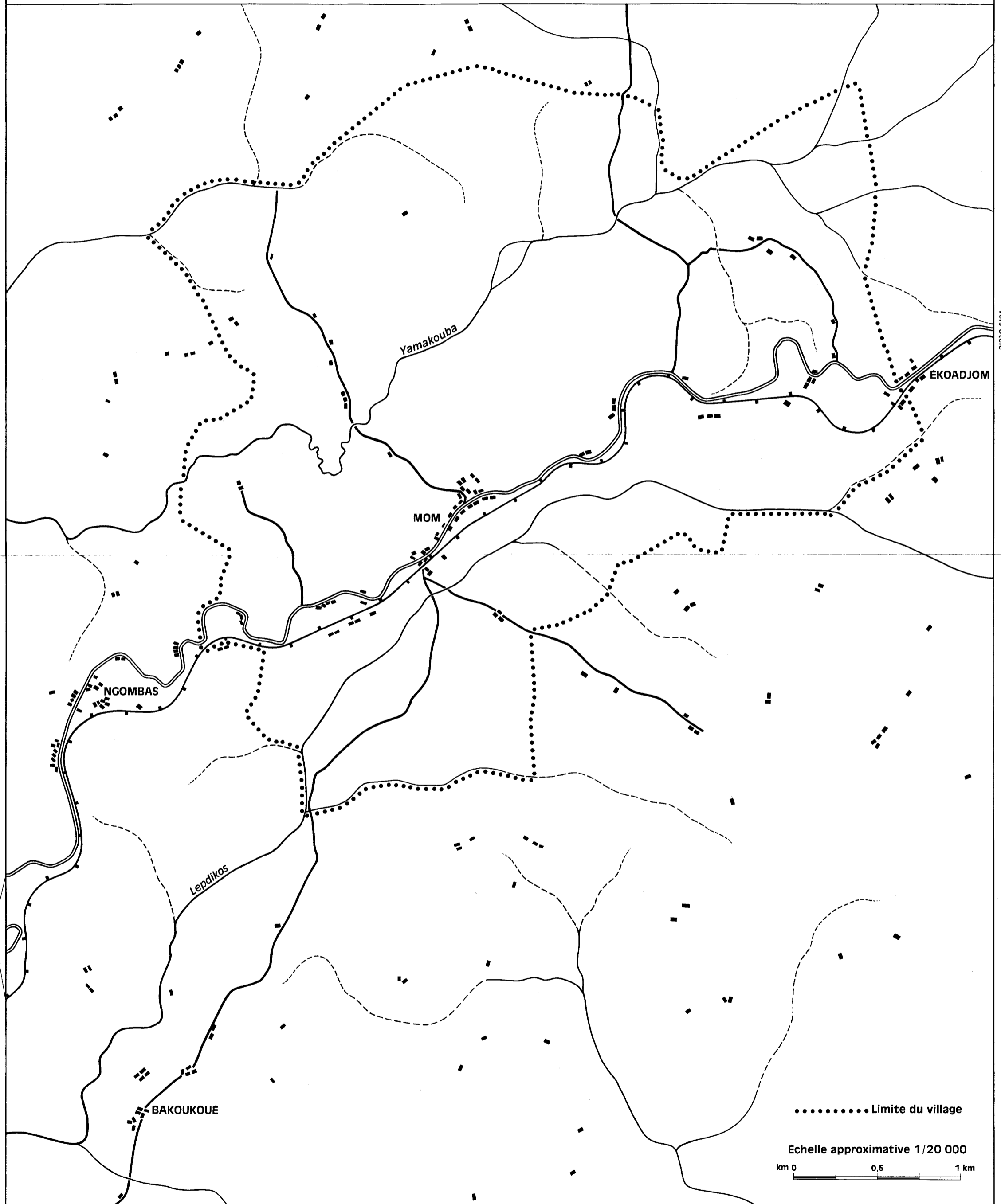
ECHELLE 1/10 000

m 0 250 500 750 1000

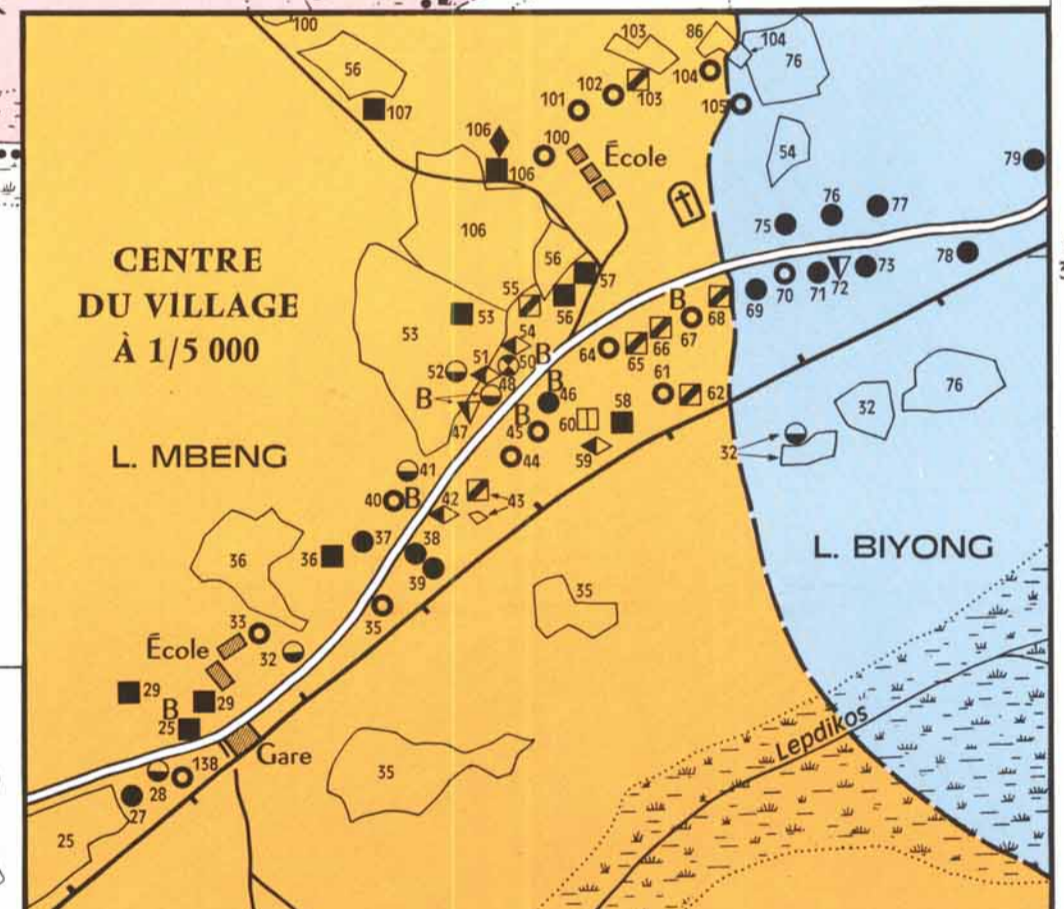
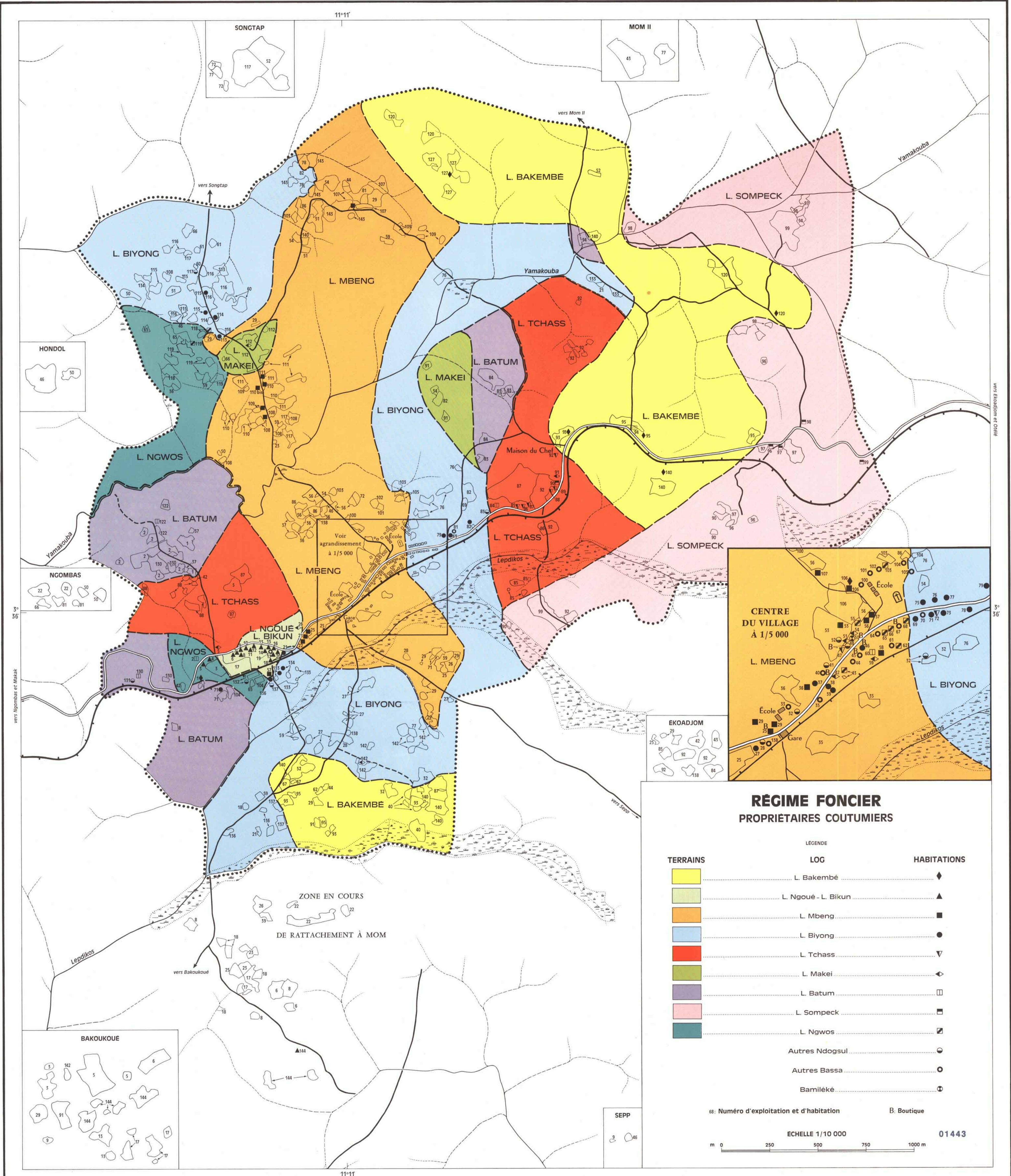


# MOM

## RÉPARTITION DE L'HABITAT EN 1951-1952







### RÉGIME FONCIER PROPRIÉTAIRES COUTUMIERS

TERRAINS	LOG	HABITATIONS
<span style="background-color: yellow; border: 1px solid black; display: inline-block; width: 15px; height: 10px;"></span>	L. Bakembé	◆
<span style="background-color: lightgreen; border: 1px solid black; display: inline-block; width: 15px; height: 10px;"></span>	L. Ngoué - L. Bikun	▲
<span style="background-color: orange; border: 1px solid black; display: inline-block; width: 15px; height: 10px;"></span>	L. Mbeng	■
<span style="background-color: lightblue; border: 1px solid black; display: inline-block; width: 15px; height: 10px;"></span>	L. Biyong	●
<span style="background-color: red; border: 1px solid black; display: inline-block; width: 15px; height: 10px;"></span>	L. Tchass	▼
<span style="background-color: purple; border: 1px solid black; display: inline-block; width: 15px; height: 10px;"></span>	L. Makei	◇
<span style="background-color: darkpurple; border: 1px solid black; display: inline-block; width: 15px; height: 10px;"></span>	L. Batum	□
<span style="background-color: pink; border: 1px solid black; display: inline-block; width: 15px; height: 10px;"></span>	L. Sompeck	▣
<span style="background-color: teal; border: 1px solid black; display: inline-block; width: 15px; height: 10px;"></span>	L. Ngwos	▣
	Autres Ndongsul	○
	Autres Bassa	○
	Bamileké	⊙

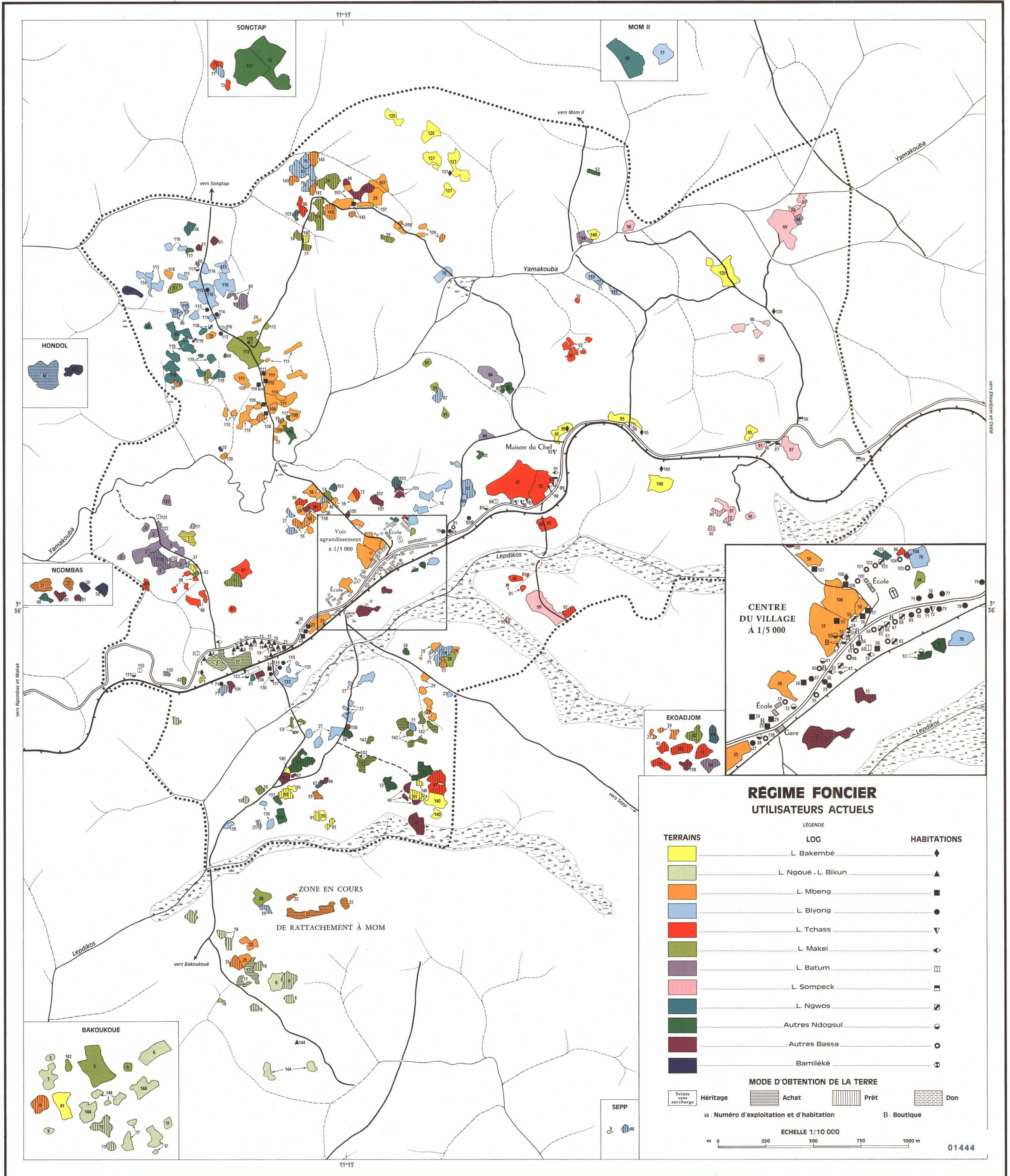
es: Numéro d'exploitation et d'habitation      B. Boutique

ECHELLE 1/10 000      01443

m 0 250 500 750 1000 m

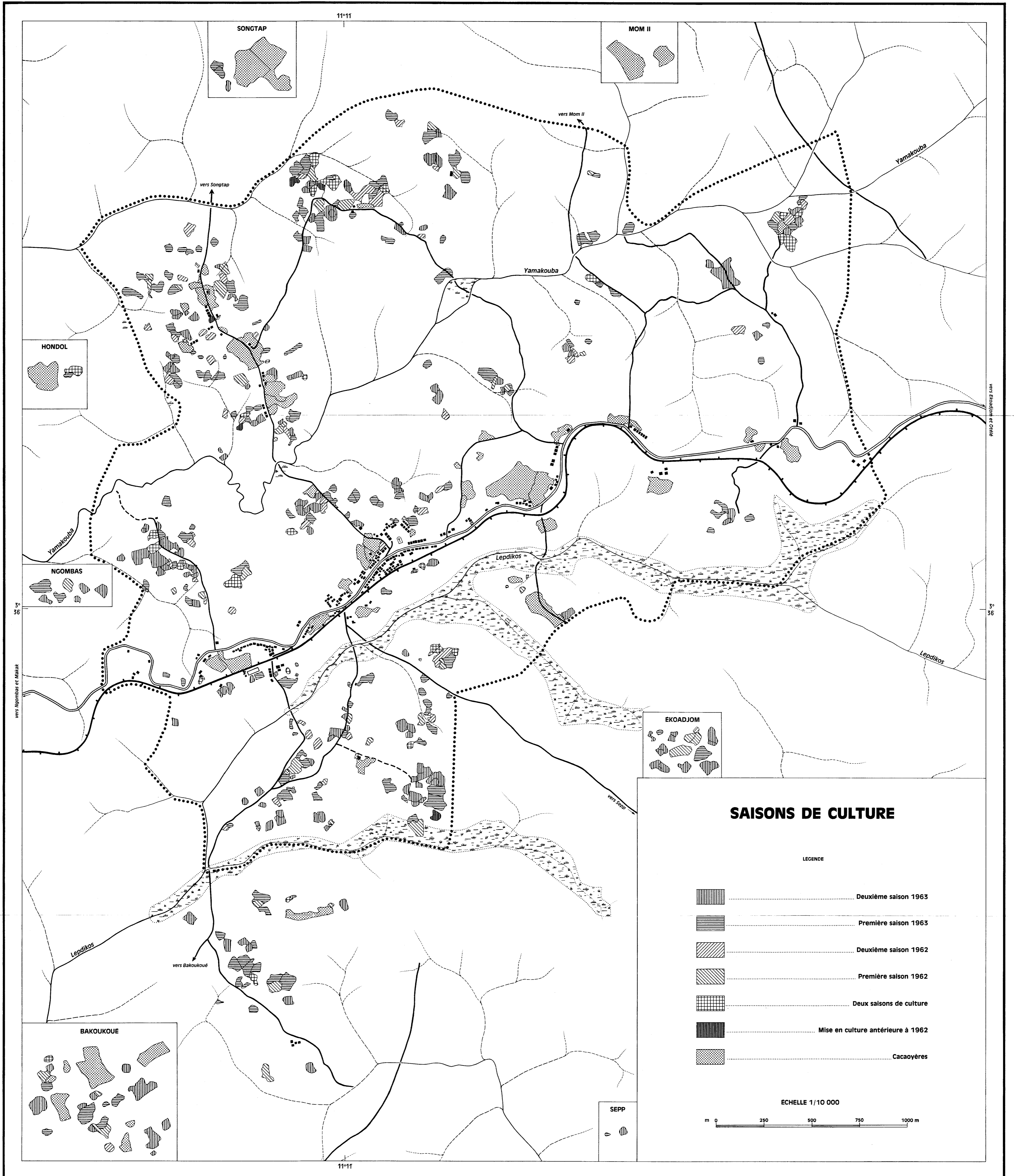
Imprimé par l'Union Graphique Parisienne









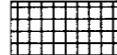


Imprimé par l'Union Graphique Parisienne





SAISONS DE CULTURE

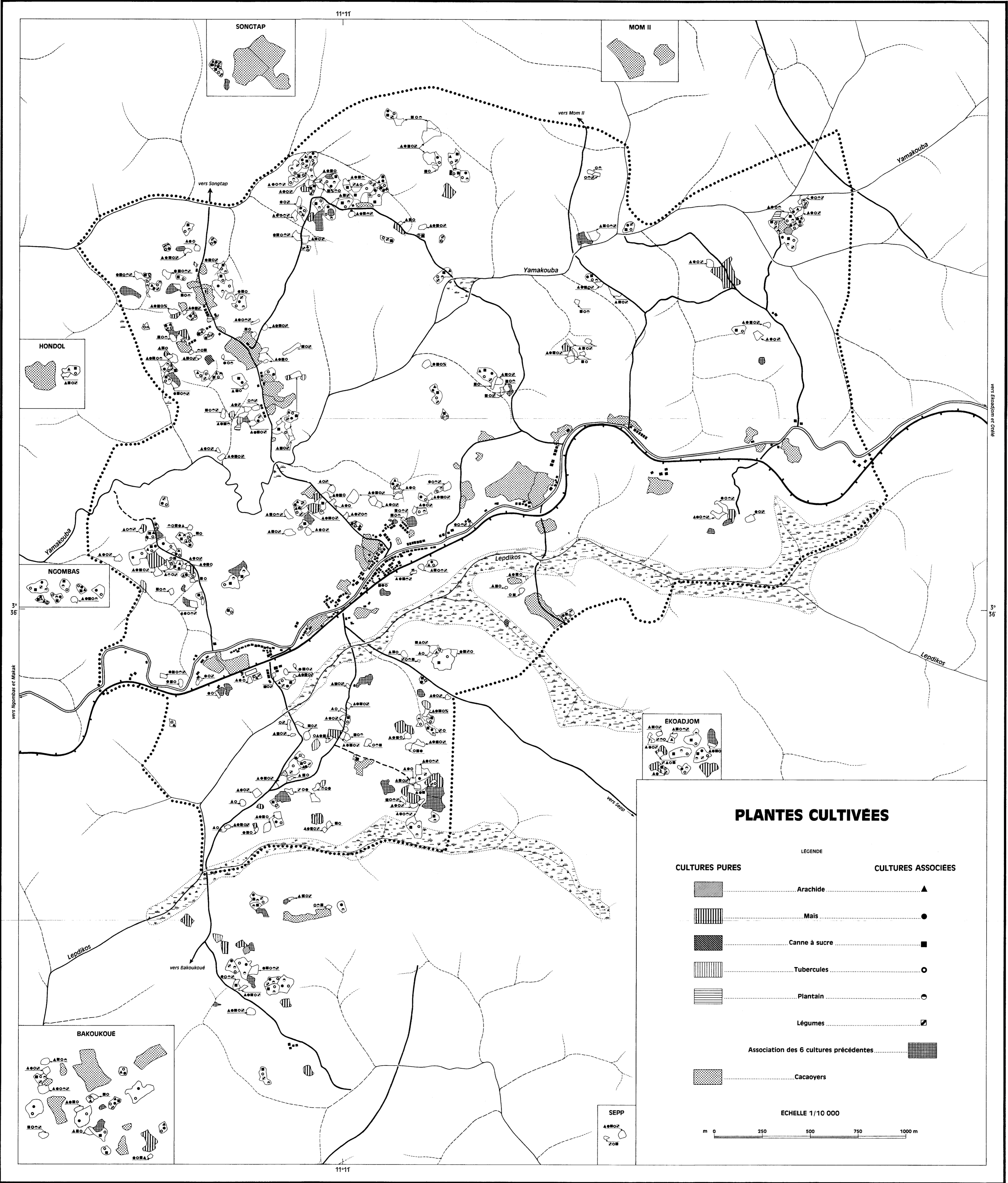
LEGENDE

-  Deuxième saison 1963
-  Première saison 1963
-  Deuxième saison 1962
-  Première saison 1962
-  Deux saisons de culture
-  Mise en culture antérieure à 1962
-  Cacaoyères

ECHELLE 1/10 000







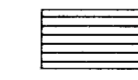



Imprimé par l'Union Graphique Parisienne



PLANTES CULTIVÉES

LEGENDE

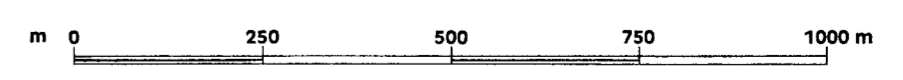
CULTURES PURES

-  Arachide
-  Mais
-  Canne à sucre
-  Tubercules
-  Plantain
-  Légumes
-  Association des 6 cultures précédentes
-  Cacaoyers

CULTURES ASSOCIÉES

- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 

ECHELLE 1/10 000



Imprimé par l'Union Graphique Présidentielle

*Déjà parus dans la même collection :*

1. REMY (G.) - 1967 - Yobri (Haute-Volta).  
EPHE, Paris; 99 p., 3 cart. H.T.
2. BARRAL (H.) - 1968 - Tiogo (Haute-Volta).  
ORSTOM, Paris; 72 p., 8 cart. et 5 pl. H.T.
3. TISSANDIER (J.) - 1969 - Zengoaga (Cameroun).  
ORSTOM, Paris; 88 p., 5 cart. et 3 pl. H.T.
4. SAVONNET (G.) - 1970 - Pina (Haute-Volta).  
ORSTOM, Paris; 65 p., 7 cart. et 3 pl. H.T.
5. WURTZ (J.) - Adiamprikofikro-Douakankro.  
Étude d'un terroir baoulé (Côte d'Ivoire).  
EPHE, Paris; 68 p., 4 cart. H.T.
6. HALLAIRE (A.) - 1972 - Hodogway (Cameroun-nord).  
ORSTOM, Paris; 84 p., 4 cart. et 3 pl. H.T.
7. LERICOLLAIS (A.) - 1972 - Sob (Sénégal).  
ORSTOM, Paris; 110 p., 3 cart. et 10 pl. H.T.
8. GUILLOT (B.) - 1973 - La Terre Enkou (Congo).  
EPHE, Paris; 128 p., 4 cart. + 1 et 5 pl. H.T.